



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Budget général

PROGRAMME 185
Diplomatie culturelle et d'influence



2024

PROGRAMME 185
Diplomatie culturelle et d'influence

MINISTRE CONCERNÉE : CATHERINE COLONNA, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Aurélien LECHEVALLIER

Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

Responsable du programme n° 185 : Diplomatie culturelle et d'influence

Les États Généraux de la Diplomatie (EGD) ont consacré une hausse historique des crédits alloués au Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE). Le dispositif d'influence français bénéficie de cet effort financier afin de concrétiser les orientations issues des conclusions des EGD. Ces crédits seront destinés, en priorité, au renforcement du réseau culturel afin de mettre en adéquation les moyens des postes avec les objectifs qui leurs sont assignés.

Les actions menées cibleront plusieurs zones géographiques prioritaires en particulier l'Afrique, dans le prolongement du nouveau Sommet Afrique-France (NSAF) et l'Indopacifique, en ligne avec les objectifs de la stratégie de la France dans l'Indopacifique. Les financements contribueront aux orientations stratégiques fixées par la Feuille de route de l'Influence présentés ci-après :

1/ Promouvoir la langue française et impulser une nouvelle dynamique au développement de l'enseignement français et francophone

La promotion de l'éducation francophone, qui recouvre l'apprentissage du/en français et le développement de l'enseignement français à l'étranger, figure parmi les grandes orientations pour la langue française et l'éducation fixées par le Président de la République en 2018.

À ce titre, le plan de développement du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger – dont l'objectif présidentiel est de doubler le nombre d'élèves scolarisés dans ce réseau d'ici à 2030 – constitue un axe majeur de notre action en 2024 pour mettre en œuvre les priorités du gouvernement.

Afin de dresser un premier bilan de ce plan et d'en dégager des perspectives, des Consultations sectorielles ont été organisées avec tous les acteurs du réseau. Des mesures phares ont été prises par la ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères et le ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse afin de consolider la dynamique de croissance du réseau de l'enseignement français à l'étranger : identification de zones géographiques prioritaires, rénovation du Programme Bourses Excellence Major et renforcement de la formation.

Parallèlement, le réseau de coopération et d'action culturelle à travers ses SCAC, Instituts français et Alliances françaises met en œuvre une politique de soutien à l'enseignement de la langue française dans les systèmes éducatifs étrangers et répond aux demandes croissantes d'expertise en éducation des pays partenaires. La formation initiale et continue des enseignants de français et en français en constitue un axe important.

2/ Conduire la stratégie gouvernementale en matière d'attractivité universitaire et internationaliser la recherche et l'enseignement supérieur français

La mise en œuvre de la stratégie « Bienvenue en France » (BEF) a permis d'atteindre en 2022 le seuil de 400 000 étudiants internationaux inscrits en France. Désormais, une approche plus qualitative des objectifs d'attractivité est recherchée : accueil des étudiants, généralisation de la plateforme « Études en France », choix des meilleurs candidats, priorité aux niveaux Master et Doctorat, diversification des pays d'origine prioritaires (Europe, Indopacifique, Afrique non-francophone). Le MEAE poursuit également son soutien aux

publics venant de pays en crise (Ukraine, Soudan...), par exemple à travers le programme PAUSE qui permet l'accueil des scientifiques et des artistes menacés.

Le MEAE renforce ses dispositifs de bourses d'excellence, notamment via le label « France Excellence » et la revalorisation des allocations. Une augmentation de 6 M€ du budget bourses permettra en 2024 de poursuivre l'objectif de doublement des bourses porté par la stratégie BEF pour atteindre 15 000 boursiers à l'horizon 2027 contre 8 535 actuellement.

Le MEAE, en lien avec le MESR, renforce son investissement en faveur des universités franco-étrangères, une quarantaine dans le monde (ex. campus franco-sénégalais, Université française d'Égypte). Parallèlement, le MEAE accompagne les initiatives de nos grandes écoles et universités à l'étranger. Le MEAE soutient et encourage les alliances d'universités européennes dont le développement accompagne la modernisation de nos universités et l'intégration de l'espace académique européen : environ 50 universités françaises participent mi-2023 à 50 alliances (objectif de 60 alliances en 2024). Le MEAE accompagne l'insertion des organismes français de pointe dans les meilleurs réseaux mondiaux, en participant à leur gouvernance ou en animant avec elles un dialogue stratégique régulier. Le MEAE cofinance les partenariats Hubert Curien et assure le co-pilotage de comités mixtes pour la science et la technologie avec 25 pays partenaires. L'enjeu, pour 2024, sera d'actualiser notre stratégie de diplomatie scientifique, notamment à l'aune de la réforme des relations entre universités et organismes de recherche (rapport Gillet), et du renforcement de l'« Équipe France » à l'international, conformément aux conclusions des EGD.

Notre diplomatie scientifique contribue au rayonnement des sciences sociales françaises et francophones, à travers le réseau des 27 unités mixtes - Instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE) dans 34 pays. Le MEAE a également assuré en 2023 le cofinancement de 167 missions archéologiques dans 75 pays. Il a enfin contribué au budget de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH), à hauteur de 3,8 M€ pour l'année 2023 et sera poursuivie en 2024

3/ Intensifier et pérenniser les actions en matière de coopération culturelle

Les industries culturelles et créatives (ICC) constituent un levier majeur d'attractivité et de rayonnement pour la France dans un contexte de forte concurrence internationale. Elles représentent des enjeux économiques considérables (3 % de notre PIB, 1 million d'emplois). C'est pourquoi le MEAE a confié en 2020 une mission prioritaire ICC à 37 postes diplomatiques, et réaffirmé l'importance d'un appui en « Équipe France » aux professionnels des ICC avec un accent fort mis sur les marchés prescripteurs et émergents. Notre objectif est désormais d'étendre cette démarche à tout le réseau. L'appel à projet ICC confié par le MEAE à l'IF depuis 2022 constitue en ce sens un dispositif capital qu'il convient de renforcer et de pérenniser dans le sillage des EGD

Sur le plan de la mobilité internationale, des programmes novateurs de résidence pour les artistes des pays en crise (Liban, Sahel) ou les jeunes artistes français et allemands (Nouveau Grand Tour en Italie) ont été mis en place. Le lancement de la « Villa Albertine » en 2021 rénove en profondeur notre action d'influence aux États-Unis en proposant des résidences dynamiques couvrant l'ensemble du territoire et de nos secteurs d'intervention.

La demande croissante d'expertise culturelle adressée à la France - en particulier dans les champs muséal et patrimonial - constitue une opportunité à saisir, avec d'importants enjeux économiques et d'influence (ex. Louvre Abou Dhabi, valorisation du site d'Al'Ula en Arabie Saoudite) sont autant d'opportunités de valoriser le savoir-faire français.

L'Institut Français Paris (IF) verra son contrat d'objectif et de performance renouvelé pour la période 2023-2025. Il devrait se structurer autour de plusieurs objectifs dont suivants : 1) soutenir et animer l'action du réseau de coopération et d'action culturelle français à l'étranger, 2) accompagner des créateurs et des ICC françaises dans leur développement à l'international, 3) stimuler le dialogue entre les cultures, les langues et les sociétés, 4) renforcer le pilotage interne de l'opérateur pour le rendre plus agile, performant et responsable.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme 185	n°	Présentation stratégique
------------------	----	--------------------------

4/ Mettre la diplomatie économique au service de la relance économique

L'action de la Direction de la diplomatie économique se structure autour de 3 objectifs :

i) Soutenir les entreprises françaises sur les marchés étrangers :

En 2022 et 2023, la direction de la diplomatie économique a continué de soutenir directement les entreprises par les outils de la diplomatie (éclairages géopolitiques, opportunités d'affaires, évolutions normatives etc.). Cette direction est également intervenue, par le biais de l'opérateur Business France, et *via* ses relations régulières avec les acteurs de la Team France Export. Dans ce cadre, l'année 2022 a marqué la poursuite de plusieurs initiatives, lancées en 2021 avec le Plan de relance (chèques relance export et chèques relance VIE). Le programme de volontariat international en entreprise a connu un rebond en 2022 et devrait recouvrer son niveau d'avant crise au quatrième trimestre 2023.

En raison de la crise énergétique provoquée par le conflit en Ukraine, la Directrice de la Diplomatie économique, Mme Hélène Dantoine, s'est vue confier par le Département et le Ministère de la transition énergétique, aux côtés de M. Didier Holleaux, Président d'Eurogas, une mission de diversification des approvisionnements gaziers de la France et de l'Union européenne.

En 2024, cette Direction continuera d'accompagner les entreprises dans leur développement international avec une attention particulière aux secteurs d'avenir dans le cadre de France 2030. Elle mettra en œuvre le nouveau contrat d'objectifs et de moyens 2023-2026 entre Business France et les tutelles, qui visera notamment à renforcer les synergies entre les partenaires de la Team France export pour garantir un accompagnement continu des entreprises,

ii) Promouvoir l'attractivité économique de la France :

D'après le Baromètre de l'attractivité du cabinet EY, la France maintient son rang de 1^{re} destination européenne pour les investissements étrangers. Le succès du 6^e Sommet *Choose France* du 15 mai 2023 est venu couronner ces résultats avec 28 projets d'investissements étrangers (13 Md€).

En 2024, la direction continuera à venir en soutien des actions des ambassades et des bureaux Business France dans la mise en place d'initiatives en faveur de l'attractivité économique de la France. La structuration de la *Team France Invest* est un des axes de développement pour renforcer l'attractivité des territoires.

iii) Promouvoir la régulation et la normalisation internationales au service de l'économie française et de notre politique internationale

L'action de la direction de la diplomatie économique comprend notamment :

- l'expertise technique en matière d'élaboration de sanctions économiques ;
- la contribution à divers travaux internationaux (lutte contre la coercition économique, révision du règlement de blocage de 1996, travaux de l'ONU DC, de l'OCDE, du G7 et du G20 en matière de normes et standards internationaux relatifs à la lutte contre la corruption) ;
- la promotion de normes financières fortes pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme notamment dans le cadre du GAFI ;
- la promotion et la défense des intérêts nationaux (Association française de normalisation, propriété intellectuelle et la protection des indications géographiques françaises au niveau international, etc.)

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

INDICATEUR 1.1 : Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

INDICATEUR 1.2 : Diffusion de la langue française

INDICATEUR 1.3 : Enseignement français et coopération éducative

OBJECTIF 2 : Développer l'attractivité de la France

INDICATEUR 2.1 : Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

INDICATEUR 2.2 : Attractivité de la France en termes d'investissements

OBJECTIF 3 : Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

INDICATEUR 3.1 : Accompagnement des acteurs économiques

OBJECTIF 4 : Dynamiser les ressources externes

INDICATEUR 4.1 : Autofinancement et partenariats

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
185		

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 - Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

Notre diplomatie d'influence s'appuie sur notre réseau de coopération et d'action culturelle, composé de 137 services de coopération et d'action culturelle (SCAC), de 93 Instituts français (IF) pluridisciplinaires, de 3 EAF à compétences spécifiques ou non fusionnés, de 22 Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE), de 6 centres culturels franco-étrangers (dont celui du Niger actuellement fermé), et de 829 Alliances françaises (AF) dans 129 pays (dont 381 conventionnées ou ayant bénéficié d'un soutien du MEAE en 2022).

La stratégie de promotion et de coopération culturelle du ministère s'articule autour de deux axes principaux : le renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France, et l'appui aux industries culturelles et créatives.

Le rayonnement international du modèle culturel français concerne des domaines aussi variés que la musique, le cinéma, le spectacle vivant, le débat d'idées, le livre, l'ingénierie culturelle ou encore le jeu vidéo. Les SCAC de l'ensemble du réseau s'appuient sur les instituts français et les Alliances françaises sur place, mais aussi sur l'Institut français à Paris, opérateur culturel du MEAE. Ils peuvent également financer directement des partenaires locaux ou français pour mettre en œuvre cette politique d'influence, dont les priorités sont définies par les services centraux du MEAE.

L'appui aux industries culturelles et créatives est au cœur de la feuille de route de l'influence présentée à notre réseau en décembre 2021 et qui fixe les grandes orientations de notre diplomatie culturelle et d'influence pour les années à venir. Les ICC représentent un secteur clé de l'économie française et revêtent également une dimension politique majeure en tant qu'instrument de diffusion de la création et de la culture françaises. C'est pourquoi le ministère a confié dès 2020 une mission prioritaire ICC à 37 ambassadrices et ambassadeurs, et a appelé à une forte implication de l'ensemble du réseau et des opérateurs au service des professionnels des ICC. Des crédits supplémentaires ont été accordés à notre réseau (0,5 M€ en 2020 et 1,4 M€ en 2022 et 2023) pour soutenir la mise en œuvre d'actions en faveur des professionnels des secteurs culturels et créatifs et la tendance devrait se maintenir et se renforcer en 2024. Cette priorité d'action pour les années à venir a été une nouvelle fois affirmée par la Ministre de l'Europe et des affaires étrangères à l'occasion de la Semaine de l'Influence en juillet 2023. La démarche ICC va ainsi être étendue à l'ensemble des postes du monde. Le continent africain, pour lequel les ICC représentent un important levier de croissance, fait l'objet d'une attention particulière, avec pour cadre la concrétisation de l'agenda de Ouagadougou et des suites du Nouveau Sommet Afrique France de Montpellier. Le Fonds d'Appui à l'entrepreneuriat culturel (sur le programme 209) a été lancé en 2023 et a permis de soutenir 17 projets dans 17 pays en Afrique pour un montant global de 16,05 k€.

La transformation numérique de notre action constitue également une priorité du ministère. Dans ce cadre, le MEAE et son opérateur l'Institut français ont élaboré une feuille de route, visant la modernisation du réseau en accélérant sa transformation numérique, selon un calendrier triennal (2021-2023). Cette feuille de route a été construite en dialogue étroit avec le réseau des Alliances françaises et des Instituts français (enquêtes qualitatives et quantitatives, webinaires, entretiens ciblés). Près de 4 M€ ont été engagés par le ministère pour financer les axes de la feuille de route sur la période 2021-2023. Le dispositif doit être prolongé en 2024.

Concernant la coopération linguistique et éducative, le nombre de professeurs formés par le réseau de coopération et d'action culturelle, devrait augmenter légèrement en 2024, grâce à la consolidation de la reprise post-crise sanitaire. Celle-ci s'appuie notamment sur l'expertise acquise en matière de formation à distance qui permet de toucher un plus grand nombre de professeurs.

Toutefois, si la situation sanitaire s'est globalement stabilisée, dans plusieurs pays l'instabilité liée au contexte sécuritaire ou politique risque de limiter les actions des postes diplomatiques.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme 185	n°	Objectifs et indicateurs de performance
------------------	----	---

Concernant les certifications de langue française (diplômes et tests), l'enjeu en 2024 sera de poursuivre les efforts pour consolider la progression initiée en 2023 du fait de la réouverture des centres des derniers pays visés par des restrictions d'ordre sanitaire.

Le réseau d'établissements labellisés LabelFrancEducation, quant à lui, connaît une croissance depuis 2019 qui semble se consolider et perdurera certainement dans les années à venir.

INDICATEUR**1.1 - Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel)	%	36	26	20	20	20	20
Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels	%	38	30	40	35	35	35
Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération	%	+24	38	+12	+14	+14	+16

Précisions méthodologiques**Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »**

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPO.

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre de projets culturels organisés totalement ou partiellement en ligne.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF).

Sous-indicateur 2 « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPO

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre de la part de crédit consacrée à des actions en direction des professionnels des secteurs culturels.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, les établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et les alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors postes de présence diplomatique).

Sous-indicateur 3 : « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) directement gérés par le réseau culturel et/ou le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors postes de présence diplomatique).

JUSTIFICATION DES CIBLES**Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »**

La crise sanitaire et économique de 2020 a accéléré la profonde mutation des usages et a accru la place du numérique au quotidien, notamment en termes organisationnels (télétravail et dématérialisation des procédures etc.) mais aussi culturels et linguistiques. Ces nouveaux usages concernent notamment la façon d'apprendre une langue, d'assister à un cours, la façon de créer, de produire des œuvres ou des contenus culturels tout comme les façons d'y avoir accès et de les découvrir. Le réseau culturel français s'est rapidement adapté en conséquence, il peut également compter sur le soutien du ministère et de l'Institut français à Paris qui a accéléré depuis 2020 sa montée en puissance sur le sujet dans le cadre de la feuille de route transformation numérique. Si la plupart des postes ont repris le déploiement d'actions en présentiel,

cette dynamique de mutation numérique de nos actions se poursuit néanmoins dans le réseau pour diminuer la part d'une diffusion coûteuse, maîtriser davantage l'impact carbone des déplacements et démultiplier notre action grâce au numérique. On peut citer à titre d'exemple le projet Espace V de notre poste au Canada, qui consiste en un espace culturel virtuel, développé par l'Alliance française de Vancouver, pour découvrir des contenus créatifs et expérimenter de nouvelles formes de représentation et de médiation culturelle.

Le réalisé 2022 (26 %) a été conforme à nos anticipations.

La plupart des postes ont repris des activités en présentiel dès 2021 et les contraintes sanitaires sont aujourd'hui levées dans la grande majorité des pays. Certains outils et habitudes des publics ayant été pris, nous avons anticipé néanmoins un certain niveau d'activités en distanciel ou hybride, avec une cible 2023 à 20 %.

Pour 2024, 2025 et 2026, sans événement inattendu, le taux d'activités en distanciel ou hybride devrait se maintenir à hauteur de 20 %, poursuivant la dynamique de maîtrise de l'impact carbone des déplacements et de démultiplication de notre action grâce au numérique.

Sous-indicateur 2 : « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »

L'export des industries culturelles et créatives (ICC) françaises constitue une priorité du ministère qui se traduit par la mise en place d'actions dédiés par le réseau de coopération, les opérateurs du MEAE et les organismes sectoriels à l'export, au service des professionnels de la filière. Tout en concernant l'ensemble du réseau, cette priorité est portée plus particulièrement par 37 postes, investis d'une « mission prioritaire ICC » depuis 2020, pilotes d'une démarche ICC à l'export. A partir de cette année, la démarche va être étendue aux autres pays du monde.

Le réalisé 2022 (30 %) montre que les postes ont poursuivi leur action répondant aux objectifs de mise en réseau, de professionnalisation, de promotion des ICC françaises, d'acculturation ou d'accès aux marchés internationaux. Il est cependant inférieur à nos prévisions (40 %), signe que malgré le renouvellement d'un appel à projets spécifique à hauteur de 1,4 M€, les postes conservent une action de programmation culturelle importante et que le niveau d'équilibre est sans doute encore plus proche de 30 % que de 40 % pour les actions ICC.

Les ICC demeurent néanmoins une priorité stratégique pour les années à venir, la démarche va être étendue au monde entier à partir de 2024 et quelques moyens supplémentaires seront accordés. Adossés à la poursuite de nos efforts de sensibilisation envers les postes, nous anticipons une légère augmentation du résultat atteint en 2022 pour les années à venir et estimons à 35 % pour les années 2024 à 2026 la part des actions s'adressant spécifiquement aux professionnels des secteurs culturels et créatifs.

Sous-indicateur 3 : « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »

La croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par nos ambassades à l'étranger devrait se poursuivre dans le cadre des stratégies de communication digitale mises en œuvre et du renouvellement de notre stratégie de communication et d'influence. La crise sanitaire a poussé les postes à communiquer plus largement sur leurs réseaux sociaux en proposant des contenus variés qui leur ont permis de toucher un plus large public.

Après une forte augmentation en 2021 (24 %), une augmentation plus modeste était anticipée pour 2022 (10 %) mais a finalement été encore plus forte que l'année précédente (38 % en 2022) grâce à une action renforcée de sensibilisation auprès des postes sur l'importance d'une communication coordonnée entre les services de l'Équipe France, y compris la communication moins institutionnelle permise par les réseaux sociaux du réseau culturel. Cette dynamique devrait se poursuivre mais à un rythme moins important que pendant la crise sanitaire. Nous anticipons ainsi des ratios inférieurs en 2024 (+14 %), 2025 (+14 %) et 2026 (+16 %).

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme 185	n°	Objectifs et indicateurs de performance
------------------	----	---

INDICATEUR**1.2 – Diffusion de la langue française**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre d'inscriptions aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nb	916 015	883 449	935 000	920 000	940 000	960 000
Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nombre/ usager	31 815 756	31 393 923	36 500 000	33 955 700	35 313 890	36 726 450
Nombre de candidats aux certifications en langue française	Nb	591 710	645 236	729 000	770 000	800 000	830 000

Précisions méthodologiques**Sous-indicateur 1 : « Nombre d'inscriptions aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises »**Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur fait référence au total des inscriptions annuelles. Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches ReCAP (Revue Complète des Actions des Postes).

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF).**Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »**Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur permet de mettre en parallèle le nombre de cours dispensés à celui des inscriptions. Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches ReCAP (Revue Complète des Actions des Postes).

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF).**Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »**Sources des données : France Éducation International (FEI) ex-Centre international d'études pédagogiques de Sèvres (CIEP)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'inscrits aux certifications de langue (DILF, DELF, DALF, TCF y compris TCF DAP, TCF Canada et TCF Intégration, résident et nationalité (IRN)) Les tests Évalang ne sont pas intégrés à ce chiffre.

Périmètre : diplôme initial de langue française (DILF), diplôme d'études en langue française (DELF), le diplôme approfondi de langue française (DALF) et le test de connaissance du français (TCF) dans ses diverses déclinaisons.**JUSTIFICATION DES CIBLES****Sous-indicateur 1 : « Nombre d'inscriptions aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises »**

L'année 2022 a vu le nombre d'inscriptions aux cours de langue légèrement diminuer de 4 % en comparaison avec 2021, notamment en raison de contextes économiques et sécuritaires dégradés, entraînant une révision à la baisse de la cible 2023 (qui devrait s'établir à 900 000 plutôt qu'à 935 000 comme indiqué lors du PAP 2023). Ce contexte a principalement affecté le réseau des Alliances françaises, avec une diminution du nombre d'inscriptions de 7 % entre 2021 et 2022. En parallèle, le réseau des IF a affiché une hausse des inscriptions de 5 % entre 2021 et 2022. Une hausse principalement portée par la zone Afrique du Nord et Moyen-Orient qui avec 122 916 inscriptions en 2022, affiche une hausse de 7 % en comparaison avec 2021.

Il est néanmoins possible de prévoir une légère hausse de 2 % pour 2024 avec une cible à 920 000 inscriptions, grâce à l'adaptation et au renforcement des offres de cours des Instituts Français et Alliances françaises. En effet, malgré une baisse des inscriptions qui a principalement affecté le réseau des Alliances

françaises en 2022, nombreuses sont les associations qui ont mis en commun leurs ressources (États-Unis, Colombie, Mexique...) et ont restructuré leur offre (Singapour, Mongolie, Népal), ce qui laisse entrevoir, malgré des contextes compliqués, des perspectives d'évolution positive.

Par ailleurs, les recettes de cours enregistrées par les Instituts français à l'étranger poursuivent leur augmentation, portées par les cours collectifs qui procurent l'essentiel des recettes, représentant 80 % du total. On note à l'inverse une diminution des recettes des cours particuliers et surtout des cours en ligne.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »

La situation sanitaire ne s'étant que peu améliorée en 2022 pour nombre de postes, les chiffres sont en stagnation avec 2021. L'ensemble des Instituts français et Alliances françaises ont aussi souffert de la dégradation du contexte économique et sécuritaire. Par exemple en Afrique du Sud, face aux contraintes économiques, le réseau des Alliances françaises a attesté d'une hausse du nombre d'inscriptions mais d'une baisse du nombre d'heures/élèves.

Néanmoins, la cible 2024 est établie à 33 955 700 heures/élèves, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2022. Cette cible, moins audacieuse que dans le PAP 2023, se base sur les perspectives de montée en gamme des moyens numériques, la formation des agents, ainsi que la reprise et la stabilisation des cours collectifs. En effet, la généralisation de la mise en place de dispositifs à distance ou hybrides vise à attirer une nouvelle clientèle en diversifiant l'offre. La mobilisation des équipes du réseau culturel pour monter en gamme dans l'équipement de moyens numériques et la formation des agents mobilisés, accompagnée par la contribution du Département pour la transformation numérique du réseau (1,5 M€ mis à disposition directement des postes en 2021, 1 M€ en 2022, 0,95 M€ en 2023), permettent de prévoir cette dynamique. Aussi, la procédure « Études en France », génératrice de recettes pour les Instituts français et en passe d'être généralisée dans le réseau, rencontre un vif succès et contribue à l'attractivité des cours proposés par les EAF et les Alliances.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

Ces indicateurs recouvrent l'ensemble du nombre de candidats aux tests (TCF et ses déclinaisons) et aux examens (DILF, DELF et DALF) développés et gérés par France Éducation international (FEI). L'inscription à ces certifications et leur passation sont gérées par 1 200 centres d'examen et de passation (diplômes et tests) répartis dans 174 pays, incluant la France.

Certifications à fort enjeu social, les sessions du DELF-DALF et du TCF regroupent un certain nombre de candidats désireux d'obtenir une certification pour entamer ou poursuivre des études supérieures en France ou dans un autre pays francophone, intégrer le marché du travail, obtenir la nationalité française ou une carte de résident, déposer un dossier d'immigration permanente pour le Canada ou de citoyenneté canadienne. En 2020, en raison de la fermeture d'un grand nombre de centres d'examen dans le monde et de l'annulation de sessions, les effectifs du DELF-DALF et du TCF ont diminué respectivement de 50 et de 30 % par rapport à l'année précédente. Le DELF-DALF a toutefois connu un rebond du nombre de candidats en 2021 (400 000 candidats contre 235 000 en 2020 et 534 000 en 2019), alors que le TCF enregistrait son plus grand nombre de passations (plus de 220 000) depuis sa création en 2002.

L'année 2022 a marqué une amélioration du nombre de candidats pour le DELF-DALF et une probable stabilité pour le TCF en cours de consolidation en 2023. Pour les années à venir, il s'agit pour FEI et pour le réseau de coopération et d'action culturelle de poursuivre les efforts d'accroissement des certifications en langue française (diplômes et tests). Cela implique notamment de renforcer les actions de plaidoyer auprès des autorités éducatives locales pour implanter les examens du DELF-DALF dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur.

Enfin, FEI intensifiera sa politique de gestion des centres de passation du TCF afin de répondre aux besoins et aux demandes des étudiants étrangers qui souhaitent faire valider leur niveau de compétences en langue française pour répondre aux critères d'admission des universités et grandes écoles françaises et être en mesure de commencer ou de poursuivre leurs études supérieures en France.

Voici les leviers d'action pour FEI :

- Refonte du logiciel de gestion GAEL pour le DELF-DALF (2022-2025).

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance
185

- Développement (2023-2024) d'une banque de sujets permettant d'accroître le nombre de versions de sujets de test et d'examens ainsi que de renforcer la lutte contre les fraudes.
- Travail en partenariat avec les administrations françaises : Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (plans éducation ; Rencontres internationales du DELF-DALF et du TCF ; accompagnement des gestions centrales et des postes diplomatiques) ; Ministère de l'éducation nationale (gestion du DELF scolaire dans les CASNAV ; commission nationale du DILF) ; Ministère de l'enseignement supérieur (gestion du TCF pour la demande d'admission préalable dans les universités françaises) ; Ministère de l'Intérieur (TCF pour l'accès la naturalisation et à la carte de résident).
- Coopération avec les administrations étrangères : Ministère suisse en charge de la citoyenneté (DALF C1) ; Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada pour la délivrance des visas d'immigration permanente (TCF Canada) ; Ministère québécois de l'immigration, de la francisation et de l'intégration (TCF Québec ; DELF-DALF).
 - Développement de la numérisation de la passation et de la correction des tests en ligne.
 - Coopération avec les postes diplomatiques (gestion des centres à l'étranger) et les rectorats (gestion des centres en France).
- Sécuriser le recouvrement pour maintenir le niveau des recettes actuelles pour le développement des activités.
- Développer les activités générant des ressources propres dans un domaine concurrentiel (projets de coopération, certifications, formations).
- Élaborer une politique tarifaire adaptée et ajustée à cette évolution.

INDICATEUR

1.3 - Enseignement français et coopération éducative

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE	%	+4	+3,8	+5	+8,4	+9,2	+9,8
Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	+2,8	+2,8	+5,5	+5,9	+6,7	+7,2
Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	16,4	28,6	20	34	38	40
Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation	Nb	184 500	185 000	215 000	235 000	250 000	265 000
Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux	Nb	52 422	53 147	54 000	56 000	57 000	57 000

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans un établissement homologué par l'éducation nationale, faisant partie du réseau piloté par l'AEFE. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger

Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données de l'enquête de rentrée réalisée par l'AEFE auprès des établissements homologués d'enseignement français à l'étranger par saisie de leurs données dans le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données fournies par l'AEFE et extraites des données sur les formations depuis le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE-FC (requête : « liste récapitulative des stagiaires, par stage et session »). Données sur les effectifs enseignants globaux du réseau exportés de MAGE, sur la base des effectifs déclarés lors des enquêtes de rentrée. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger de l'AEFE.

Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'élèves inscrits dans un cursus bilingue au sein d'un établissement ayant reçu le « LabelFrancÉducation ». Ce label est accordé aux établissements privés ou publics travaillant sur programme national et présentant des sections bilingues francophones de haut niveau. La liste des établissements labellisés fait l'objet après chaque nouvelle campagne d'un arrêté ministériel.

Périmètre : Établissements d'enseignement locaux ayant reçu le label LabelFrancÉducation.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de professeurs formés par le réseau »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence aux enseignants des systèmes éducatifs locaux, partenaires de nos actions de coopération éducative, formés par le réseau, y compris des enseignants du réseau LabelFrancÉducation.

Périmètre : Établissements d'enseignement locaux.

JUSTIFICATION DES CIBLES**Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »**

Après la crise sanitaire qui l'a affecté mais à laquelle il a bien résisté, avec le soutien de l'État français, le réseau des établissements français à l'étranger a repris une croissance dynamique.

Les établissements ont été durablement impactés par les conditions d'enseignement rendues obligatoires par les politiques de santé locales. Cependant les familles ont largement plébiscité l'enseignement à distance durant ces deux années, et notamment les familles étrangères qui ont pu comparer l'offre d'enseignement à distance proposée par le réseau de l'EFE avec celle des autres établissements internationaux, souvent insuffisante et moins qualitative que celle de notre réseau.

Avec plus de 10 000 élèves supplémentaires à la rentrée de septembre 2022, les effectifs sont en hausse malgré une crise économique qui succède à la crise sanitaire. A la rentrée 2023, au total on devrait compter près de 400 000 élèves inscrits (toutes nationalités confondues) dans les 580 établissements homologués du réseau. Le nombre d'élèves étrangers croît de manière plus importante, la croissance du réseau étant majoritairement soutenue par les élèves nationaux. Il est ainsi possible de prévoir une augmentation du nombre d'élèves étrangers de +8,4 % en 2024, +9,2 % en 2025 et +9,8 % en 2026.

Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Un plan stratégique de développement a été préparé pour répondre à la commande présidentielle du doublement des effectifs à l'horizon 2030. Ce plan est désormais décliné dans une feuille de route de l'Agence pour la période 2023/2026 validée par la ministre de l'Europe et des affaires étrangères à l'issue des Consultations sur l'enseignement français à l'étranger qui ont eu lieu au printemps 2023. Cette période 2023/2026 a été identifiée comme déterminante pour l'atteinte de l'objectif des 700 000 élèves en 2030.

L'atteinte de l'objectif intermédiaire en 2026 (500 000 élèves) constitue l'étape essentielle pour atteindre l'objectif de 2030. La feuille de route comprend les axes suivants :

- Garantir la qualité de l'enseignement et la rendre lisible pour les familles ;
- Développer un vivier de professionnels formés ;
- Renforcer l'attractivité de l'offre éducative de l'enseignement français à l'étranger ;
- Mobiliser les acteurs avec des objectifs partagés.

Ces axes sont déclinés en actions et indicateurs qui ont été revus à l'aune des périodes passées, des résultats obtenus et de l'objectif présidentiel confirmé.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
185		

Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

L'année 2022-2023 a marqué un tournant dans le pilotage de la formation par l'AEFE. L'installation des Instituts Régionaux de Formation (IRF), le déploiement d'un nouvel outil de gestion de la formation développé par l'AEFE (ATENA), l'accompagnement et la formation par la DEOF des personnels et des chefs d'établissement dans la prise en main de cet outil et enfin l'accès subséquent facilité aux plans régionaux de formation ont entraîné une plus grande participation de tous les acteurs et facilité les inscriptions des personnels.

Ces conséquences sont déjà visibles sur l'année 2023, avec un taux de participation des professeurs au plan de formation de l'EFE en hausse sensible par rapport à la cible initiale : 32 % contre 20 % ciblés originellement.

Les cibles 2024 à 2026 font en conséquence l'objet d'une réactualisation par rapport à ce qui avait été communiqué l'année dernière : afin de rester dans la dynamique 2023, la cible 2024 est revue de 22 % à 34 %, la cible 2025 est revue de 24 % à 38 % et la cible 2026 est ambitieusement fixée à 40 % (cf. tableau ci-dessus).

Le 3 janvier 2022 un nouvel outil en ligne baptisé ATENA (Accompagnement Territorial de l'Évolution par le Numérique des Agents de l'EFE), vise notamment au recueil, à l'analyse et à la validation des besoins de formation de tous les personnels de l'EFE. Ce sont plus d'un tiers des 44 000 personnels des établissements homologués qui se sont connectés sur ATENA depuis janvier 2022 afin de formuler des besoins de formations. Il est ainsi désormais possible d'obtenir depuis ATENA des statistiques beaucoup plus fiables que celles obtenues via la précédente application MAGE sur tout le périmètre de formation des personnels des EFE.

Cette évolution est la première cause de l'évolution à la hausse du taux 2023.

Seconde raison de cette évolution, l'offre de formation à destination des « professeurs à professionnaliser », c'est-à-dire entrant dans le réseau, a été encore renforcée en 2022-2023 par l'AEFE. Ces nouveaux parcours de professionnalisation répondent à la demande d'enseignement français croissante partout dans le monde avec une évolution des effectifs des élèves et donc des enseignants dans les établissements existants et les établissements nouvellement homologués.

À compter de la rentrée 2022, 1 046 nouveaux personnels se sont engagés dans le tout nouveau parcours de professionnalisation « *Consolider sa pratique dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger* » et 1 823 personnels supplémentaire ont suivi sur cette même période le parcours « *Intégrer les attendus du système éducatif* » installé depuis l'année précédente (pour rappel, 1 584 personnels avaient inauguré ce premier parcours en 2021-2022).

Enfin, le Conseil pédagogique et scientifique, l'une des nouvelles instances mises en place dans le cadre des IRF avec le Conseil administratif et financier, entre dans sa deuxième année d'existence (après une première année informelle de fonctionnement). L'expérience acquise conjugée à une meilleure appropriation d'ATENA permet de rationaliser les demandes des personnels et d'élaborer des plans de formation en meilleure adéquation avec les besoins exprimés par les personnels et la politique de formation de l'Agence. Le nombre de personnels est en constante évolution grâce à la stratégie menée par l'Agence autour du plan de développement du réseau CAP2030 avec pour effet collatéral une augmentation de l'offre de formation et de ses bénéficiaires.

Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »

Le réseau labellisé compte à ce jour 587 établissements dans 62 pays et connaît une augmentation régulière, chaque année. Le MEAE soutient ce réseau depuis 2019 en prenant en charge une offre spécifique à l'attention des établissements labellisés, qui vise trois axes :

- La formation des enseignants de et en français. En 2023, 47 enseignants, issus du réseau labellisé, ont suivi 30h de formation en hybride sur des thématiques spécifiques à l'enseignement bilingue, lors du stage Belc été 2023, organisé avec FEI.
- L'acquisition de ressources numériques pédagogiques. Une offre de ressources a été identifiée par Réseau Canopé, qui accompagne aussi les établissements à leur bonne utilisation.

- Le renforcement de l'environnement francophone, notamment en faveur des élèves. En 2023, 37 lycéens du monde entier, scolarisés dans un établissement du réseau labellisé, ont bénéficié d'activités linguistiques et culturelles au Cavilam à Vichy. Le MEAE accompagne aussi les postes diplomatiques qui souhaitent organiser des forums régionaux, permettant les échanges entre enseignants ou lycéens et le renforcement du sentiment d'appartenance à un réseau.

Ce label a trouvé un fort écho auprès des postes, qui se sont pleinement appropriés cet outil d'influence. Il répond également à une forte demande des établissements d'outils leur permettant de renforcer leur attractivité. En 2023, 286 dossiers ont été déposés (contre 268 en 2022) avec 135 nouvelles demandes (contre 96 en 2022). La campagne 2023 est en cours, les chiffres seront disponibles au troisième trimestre 2023. Le développement du réseau, en croissance depuis 2019, semble se consolider et perdurera très certainement pour les années à venir. Pour les trois prochaines années, le taux de croissance du nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation devrait ainsi suivre une courbe positive avec une augmentation moyenne de 6 %, permettant de prévoir des effectifs de 235 000 élèves en 2024, 250 000 en 2025 et 265 000 en 2026.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de professeurs formés par le réseau »

La formation des enseignants de et en français et le renforcement des capacités des systèmes éducatifs locaux demeurent des priorités de notre coopération éducative, inscrites depuis 2018 dans le plan pour la langue française et le plurilinguisme. L'objectif est de renforcer la qualité de l'enseignement du français et, par-là, son attractivité auprès de la jeunesse. La formation des enseignants constitue ainsi un axe stratégique des plans éducation élaborés par les postes diplomatiques pour la période 2020-2024 à la demande du ministère et qui font l'objet de bilans de mise en œuvre réguliers. En 2024, ces plans stratégiques éducation devront faire l'objet d'une actualisation et être réajustés en fonction, d'une part, de l'évolution des contextes locaux et, d'autre part, des priorités émergentes en matière de coopération éducative et de francophonie.

Le réseau de coopération et d'action culturelle met en œuvre les actions de formation des enseignants dans le cadre de sa coopération bilatérale en éducation, selon une logique de partenariat et de réponse aux besoins des pays partenaires. Les actions de formation à distance et de formation à l'usage du numérique en classe, domaines pour lesquels l'expertise française est particulièrement reconnue, se sont multipliées depuis la crise sanitaire et permettent de toucher un plus grand nombre de professeurs. Cela explique en partie la hausse constatée en 2022 (56 192 enseignants formés, contre 52 422 en 2021, soit une hausse de 6 %).

La consolidation de la reprise post-crise sanitaire, et la capitalisation sur l'expérience et l'expertise acquises permettent donc d'espérer une légère hausse pour 2024. Le nombre de professeurs formés pourrait atteindre 57 000. Toutefois, si la situation sanitaire s'est globalement stabilisée, l'instabilité liée au contexte sécuritaire ou politique dans plusieurs pays invite à une estimation prudente.

OBJECTIF

2 - Développer l'attractivité de la France

L'attractivité de la France se mesure fortement à l'**attractivité universitaire et scientifique**, laquelle est un levier important de notre attractivité économique (accueil des talents, promotion de la marque France, tourisme) et de manière durable. C'est plus généralement un pilier de notre influence, qui s'appuie sur la stratégie d'attractivité « Bienvenue en France » de novembre 2018 et sur la feuille de route de l'influence de décembre 2021. Les indicateurs choisis permettent de mesurer l'impact des dispositifs, financés par le P185, sur notre attractivité :

- impact de la politique de promotion et d'amélioration de l'accueil des étudiants (nombre d'étudiants étrangers), en veillant à la parité entre les femmes et les hommes ;
- traduction des crédits bourses et missions en mobilités effectives (nombre de mois bourses, nombre de mobilités PHC) ;
- sélectivité des lauréats au regard de l'excellence académique (taux de réussite) et de la répartition femmes/hommes.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme 185	n°	Objectifs et indicateurs de performance
------------------	----	---

Sur le plan économique, la France est depuis 2019 le premier pays européen pour l'accueil des investissements étrangers (baromètre de l'attractivité de la France du cabinet EY). En 2022, Business France a recensé 1 725 projets d'investissements étrangers (+7 % par rapport à 2021), qui ont permis la création ou la sauvegarde de 58 810 emplois (Bilan des investissements internationaux de Business France). Le succès du Sommet Choose France du 15 mai 2023 a conforté ces bons résultats en rassemblant plus de 200 dirigeants étrangers des plus grands groupes mondiaux. 28 projets d'investissements y ont été annoncés, représentant 13 Md€ et la création de 8 000 emplois. A titre d'exemple, le taïwanais Prologium a décidé d'implanter la première industrialisation de ses batteries 100 % solides en Europe à Dunkerque, avec une usine de 48 GW. Cet investissement de 5,2 Md€ permettra de créer 3 000 emplois.

A compter de 2024, les principales actions du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères en matière d'attractivité économique se structureront en deux axes. D'une part, les actions menées à l'étranger par les Ambassades, avec le soutien de la Direction de la Diplomatie économique, s'intensifieront (séminaires, webinaires, actions de communication presse et réseaux sociaux, rencontres avec des investisseurs étrangers...). Ces efforts connaîtront un nouvel élan, porté par le chantier prioritaire « Accroître l'attractivité économique de la France ». Il permettra le déploiement de stratégies spécifiques par pays, formalisées dans des feuilles de route comprenant les actions menées par les Ambassades. D'autre part, le Ministère poursuivra le travail d'analyse, de coordination et de sensibilisation engagé ces dernières années : élaboration de feuilles de route attractivité, rédaction d'argumentaires et d'analyses, suivi des classements internationaux économiques, pilotage de groupes de travail, coordination interservices, ou encore valorisation des atouts économiques de la France, et notamment des réformes en termes de fiscalité, droit du travail, simplification administrative, dispositif de R&D, plan d'investissement France 2030 etc.

INDICATEUR**2.1 - Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France	%	49	49	48	51	51,5	52
Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France	Nb	189 935	202 397	210 000	220 000	230 000	240 000
Nombre de mois bourses avec allocation versés à des Boursiers du Gouvernement Français	Nb	40 669	43 460	43 000	52 000	61 000	70 000
Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français	%	96	94,7	96	97	98	99
Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien	Nb	1 708	2 614	3 700	3 730	3 760	3 760
Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités	%	53,7	53,7	53	54	54	53
Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes	%	47,4	50,6	49,5	50	50	50

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »

Sources des données : AEF/Parcoursup

Les élèves de terminale des lycées français de l'étranger suivent les procédures de préinscription dans l'enseignement supérieur français sur le portail national Parcoursup au même titre que les lycéens du territoire national. Ce dispositif repose sur un traitement informatisé des candidatures et permet une analyse fine de l'information et un suivi des candidatures durant toute la campagne (de janvier à septembre). Le portail Parcoursup intègre cette année plus de 19 500 formations accessibles après le baccalauréat soit la quasi-totalité de l'offre de formation d'enseignement supérieur post-bac en France.

Méthode de calcul : Le taux d'attractivité calculé est le rapport entre le nombre de candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission sur Parcoursup et le nombre de bacheliers (candidats scolaires) de l'enseignement français à l'étranger.

Limites : Les élèves scolarisés hors de France n'ont pas d'INE. Cette information est la clé unique qui permet au Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) d'effectuer ses propres suivis de cohortes sur le territoire national. Il n'est en conséquence pas possible de connaître le nombre exact de candidats qui, après avoir répondu positivement dans Parcoursup, finalisent une inscription administrative dans un

établissement de l'enseignement supérieur français. Toutefois, la procédure Parcoursup prévoit de démissionner automatiquement les élèves n'ayant pas procédé à l'inscription administrative. Les données de fin de campagne sont donc réputées conformes à la réalité.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »

Sources des données : Statistiques MESR (DGRI/DGESIP-SIES) / Systèmes d'information SISE et Sclarité (application de gestion de scolarité des universités), enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Périmètre : Les chiffres 2022 figurant dans le tableau correspondent au recensement des étudiants étrangers en mobilité inscrits dans une formation diplômante pour l'année universitaire 2021/2022 dans une université. Les étudiants étrangers résidant déjà en France, les étudiants inscrits dans un autre établissement d'enseignement supérieur qu'une université ainsi que les étudiants effectuant un séjour d'études non diplômant (notamment les mobilités d'échange) ne sont pas comptabilisés.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de mois bourses avec allocation versées à des Boursiers du Gouvernement Français »

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : Cet indicateur correspond aux bourses qui comprennent le versement d'une allocation du P185 et aux bourses de couverture sociale (BCS) pour lesquelles une allocation est versée par un partenaire. Les données dont nous disposons à ce stade concernant les bourses de couverture sociale (BCS) accompagnées en cofinancement d'un partenaire ne prennent en compte que les cofinancements passant par l'opérateur Campus France. Le périmètre est celui des bourses du P185 de la DGM.

Sous-indicateur 4 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »

Sources des données : Suivi pédagogique individualisé assuré par l'opérateur Campus France

Périmètre : Cet indicateur précise le taux de réussite des boursiers d'études pour lesquels l'information est disponible et dont la bourse est d'une durée égale ou supérieure à un semestre universitaire (4 mois) sur l'année universitaire précédente. Il est exprimé en pourcentage de réussite. Le chiffre disponible pour 2022 (actualisation en début d'année civile N+1) est basé sur un nombre de 3 226 retours complets de boursiers d'études hors doctorat de la DGM (P185 et P209 confondus). A la suite des travaux menés avec l'opérateur pour l'amélioration des données transmises, les données portent désormais sur les retours complets de tous les boursiers d'études, doctorat compris. La nouvelle convention cadre de mandat de l'opérateur et le prochain contrat d'objectifs prévoient le renforcement du suivi pédagogique permettant d'obtenir ces données.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien »

Sources des données : Données issues du système d'information de l'opérateur Campus France

Périmètre : Il s'agit du nombre de mobilités entrantes et sortantes gérées par l'opérateur Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC) et pour une année civile. Les mobilités entrantes et sortantes des programmes assimilés aux PHC, notamment les programmes ECOS en Amérique Latine (Argentine, Chili, Uruguay, Mexique, Colombie et Pérou), ne sont pas incluses ici car la gestion des mobilités est suivie par Sorbonne Paris Nord Université.

Sous-indicateur 6 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »

Sources des données : Données fournies par le département des études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche MESR (DGESIP/DGRI/SIES, DEPP) / Systèmes d'information SISE et Sclarité. Données publiées dans le rapport des Repères et références statistiques (RERS) de la DEPP direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance et du SD-SIES (Sous-direction des systèmes d'information et des études chiffrées).

Périmètre : Le périmètre concerné par cet indicateur est restreint aux universités et non à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Cet indicateur n'offre qu'une tendance générale et ne permet pas d'obtenir des distinctions par zone géographique ou par type de formation. Les chiffres 2022 figurant dans le tableau se lisent comme suit : ils correspondent au recensement des étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un diplôme pour l'année universitaire 2021/2022 dans une université. Les données sont fournies avec une année de décalage. Ainsi les dernières informations disponibles se rattachent à l'année universitaire 2021/2022.

Sous-indicateur 7 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : L'ensemble des bourses du gouvernement français programmé par la DGM sur le P185.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »

Après une année de stagnation, il apparaît que la proportion de bacheliers étrangers issus du réseau d'enseignement français à l'étranger faisant le choix de l'enseignement supérieur français via la plateforme Parcoursup repart à la hausse.

Les premiers résultats de la session Parcoursup 2023 permettent en effet de se projeter sur l'atteinte et même le dépassement de la cible posée initialement pour cette année scolaire 2022-2023 (50 % vs 48 % visés initialement).

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
185		

La prévision 2024 revue s'inscrit donc dans cette dynamique et devrait également permettre de dépasser la cible initialement prévue. La stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux du Plan « Bienvenue en France » avec la labellisation de nouveaux établissements doit permettre d'attirer encore plus de bacheliers étrangers du réseau. Les bons résultats des Universités et Grandes écoles françaises dans les différents classements internationaux sont également des facteurs d'attractivité pour les familles étrangères dans leur choix d'études supérieures.

La participation de l'AEFE au Projet d'investissement d'avenir (PIA) « ORACCLE » : Orientation Régionale pour l'ACcompagnement du Continuum Lycéens doit aussi permettre de mettre à la disposition des bacheliers EFE des outils visant un meilleur accueil dans les universités d'Île-de-France (1^{re} académie de poursuite d'études des bacheliers EFE).

En outre, la 4^e édition du salon virtuel des études supérieures en France organisée par l'AEFE visera à promouvoir les études supérieures en France avec la présence de nombreux établissements de l'enseignement supérieur et l'animation de conférences thématiques. L'ensemble de ces éléments, en plus des actions de formation des personnels d'orientation du réseau AEFE et des campagnes de communication auprès des élèves, menées par le bureau Parcours des élèves et orientation en lien avec la plateforme AGORA-Monde, doivent donc permettre de dépasser la cible subséquemment revue à la hausse pour 2024 et les années suivantes.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »

En 2021-2022, la barre des 400 000 étudiants internationaux inscrits dans un établissement supérieur français a été franchie, parmi lesquels 303 000 étudiants en mobilité internationale (étudiants ayant passé leur bac ou diplôme équivalent dans leur pays). Sur l'ensemble des étudiants étrangers en mobilité dans un établissement d'enseignement supérieur français, 256 220 sont inscrits à l'université française, soit environ 65 % des étudiants étrangers en mobilité en France.

En 2020-2021, près de 365 000 étudiants internationaux étaient inscrits dans un établissement supérieur français, parmi lesquels 280 000 en mobilité internationale, y compris 190 000 inscrits à l'université.

L'objectif-cible du nombre d'étudiants étrangers en mobilité dans une université française est fixé pour 2023 et 2024 à respectivement 210 000 et 220 000 étudiants afin de poursuivre cette dynamique ascendante. La cible quantitative fixée en 2018 par le Premier ministre lors du lancement de la stratégie « Bienvenue en France », et rappelée dans le cadre de la feuille de route de l'influence de décembre 2021, est de 500 000 étudiants internationaux en France en 2027, tous statuts confondus (résidents déjà en France, en mobilité diplômante et non diplômante) et tous établissements confondus. En rapportant ce chiffre aux seules mobilités diplômantes (périmètre UNESCO), l'objectif est de 350 000 étudiants et, ramené aux universités uniquement, de 245 000 en 2027. Les premières tendances de la campagne de candidature actuelle permettent de constater une augmentation du nombre de visas étudiants délivrés pour la rentrée 2023, en ligne avec les objectifs précités.

Cet objectif quantitatif s'accompagne de la mise en place progressive d'objectifs qualitatifs élaborés et mis en œuvre par tous les acteurs de la chaîne de l'attractivité regroupés au sein du comité de pilotage « Bienvenue en France » : MESR, MEAE, ministère de l'intérieur, autres ministères opérateurs d'établissements de formation, agence Campus France, établissements français d'enseignement supérieur, postes diplomatiques (Espaces Campus France, services culturels, Instituts français et Alliances françaises, consulats), CROUS, collectivités locales... Ces objectifs qualitatifs se traduisent par un effort d'attractivité dans des pays de provenance trop faiblement représentés, notamment en Asie-Pacifique, en Afrique non francophone, en Europe médiane et orientale et dans les pays du voisinage de l'UE. À cela s'ajoute un effort d'attractivité de l'excellence des candidats, y compris en provenance de pays à forts flux (Afrique francophone et Maghreb en particulier), en privilégiant les niveaux d'étude Master et Doctorat.

Les leviers pour atteindre ces objectifs sont :

- la poursuite de la généralisation et de la modernisation de la plateforme numérique de candidature « Études en France » à l'ensemble du réseau diplomatique (aujourd'hui 68 postes rattachés contre 46 en 2020), le rattachement de nouveaux établissements d'enseignement supérieur) ;
- une meilleure articulation avec les plateformes « Parcoursup » et « MonMaster » ;

- une visibilité renforcée des bourses du Gouvernement français (BGF) grâce à la mise en place en 2023 du label « France Excellence » qui s'attache à tous les types de BGF, qu'elles soient gérées par l'administration centrale du MEAE ou par les postes diplomatiques ;
 - l'adaptation de l'offre de formation et de la communication dédiée pour capter un nouveau public : formations en anglais, apprentissage du français pour étrangers, offre de formation délocalisée à l'étranger, offre d'enseignement numérique ;
 - une communication renforcée, par l'agence Campus France, sur la qualité de l'accueil en France : label qualité « Bienvenue en France », protection sociale, prise en charge d'une grande partie des frais de formation (même avec les droits différenciés) ;
 - le maintien d'une priorité du traitement des visas pour études et pour projets de recherche, dont bénéficient les chercheurs, doctorants et étudiants d'excellence, en bonne articulation entre les espaces Campus France, les services de coopération et d'action culturelle, et les consulats dans les ambassades.
- Enfin, le lancement d'une véritable stratégie nationale France *Alumni* dont la mise en œuvre a été confiée à l'opérateur Campus France, qui vise à valoriser les parcours des anciens étudiants internationaux en France, avec un objectif d'influence mais également d'attractivité de nouveaux étudiants.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de mois bourses avec allocation versées à des Boursiers du Gouvernement Français »

En 2022, la reprise des mobilités internationales impactées par la pandémie à partir de 2020 s'est confirmée, permettant une augmentation de 7 % du nombre de mois bourses avec allocation (43 460) par rapport à 2021 (40 669), s'approchant ainsi du niveau constaté en 2020 (43 517). Toutefois, si l'on tient compte du poids en 2020 du programme exceptionnel d'aide d'urgence pour les étudiants venant du Liban (2 051 bénéficiaires d'une aide pour un mois), notre dispositif pérenne affiche des résultats 2022 en forte augmentation par rapport à N-1 mais aussi sur les trois dernières années. Ces bons résultats dépassent les projections prudentes établies face à l'incertitude pesant sur notre dispositif du fait de l'évolution incertaine de la situation post-Covid, de la guerre en Ukraine mais aussi de la revalorisation de l'allocation doctorale. Cela est expliqué par la résilience des bourses d'études et donc des récurrences engagées durant la période de pandémie (étalement pluriannuel des allocations bourses sur la durée du séjour) mais aussi par la reprise des mobilités courtes.

S'agissant des projections pluriannuelles, la cible maintenue pour 2023 est proche du niveau de réalisation 2022. Les cibles fixées pour 2024 à 2026 sont en cohérence avec la trajectoire du plan « Bienvenue en France », qui fixe l'objectif du doublement des bourses d'études du MEAE d'ici 2027 par rapport au niveau 2017. Selon cet objectif, il conviendrait d'atteindre en 2027 une cible de 80 000 mois bourses avec allocation. Les leviers pour atteindre ces cibles sont notamment les suivants :

- poursuite du développement du cofinancement (sur base de bourses de couverture sociale) ;
- simplification des prestations et revalorisation des allocations (doctorat et licence/master) ;
- campagnes de promotion *ad hoc* s'appuyant notamment sur les boursiers *alumni*.

Sous-indicateur 4 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »

Créé en 2021, cet indicateur de réussite aux examens des mobilités diplômantes repose sur un travail d'amélioration du suivi de la réussite des boursiers et de la fiabilisation des données transmises. En effet, ces données sont actuellement collectées en fonction des retours des étudiants boursiers. Les données présentées sont donc sujettes à la problématique de la fiabilité liée au taux de retour. La signature d'un avenant à la convention de mandat a permis d'intégrer aux prestations de l'opérateur un renforcement du suivi pédagogique, à partir de 2023.

Les prévisions pour 2022, qui entendaient inscrire cet indicateur dans une trajectoire d'amélioration dès 2023, ciblaient un taux de réussite de 97 % pour l'année universitaire 2021/2022. Les données transmises par l'opérateur montrent toutefois un taux de réussite à 94,7 % étant donné que les actions de pilotage renforçant ce suivi pédagogique ne commenceront à porter leurs fruits qu'à partir de l'année universitaire 2023/2024 et suivantes.

Si, en 2022, une matrice de transmission de données fiabilisées a pu être mise en place avec l'opérateur Campus France afin de permettre l'interprétation et la comparaison annuelle, les actions de pilotage pour

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
185		

renforcer le taux de retour (55 % pour 2021/2022) et le taux de réussite (94,7 %), sont en cours de définition dans le cadre d'un groupe de travail en 2023. Pour rappel, et à titre de comparaison, les chiffres disponibles sur la réussite des étudiants étrangers en France font valoir un taux de réussite de 45 % en licence (contre 40 % pour les ressortissants français) et de 56 % en master (contre 67 % pour les ressortissants français), selon une étude du SIES de 2018.

Parmi les autres actions déjà définies et qui permettront d'améliorer ces résultats, figurent, d'une part, la mise en place d'une charte de droits et devoirs signifiant l'engagement des bénéficiaires à répondre aux enquêtes pédagogiques de l'opérateur et, d'autre part, la transmission systématique de l'adresse mail du bénéficiaire à l'opérateur dans CROCUS, le nouvel outil de programmation des mobilités.

La cible, qui est d'atteindre 100 % de réussite en 2027, traduit la volonté de disposer d'un suivi complet et régulier de l'excellence des boursiers du gouvernement français et constitue un outil au service du travail mené avec les ambassades, visant à l'amélioration continue de la sélectivité des programmes de bourses pour le recrutement de candidats d'excellence. Il est cependant envisageable que la fiabilisation de l'indicateur conduise au constat d'un taux de réussite inférieur à celui dont nous disposons actuellement du fait de l'amélioration du taux de retour.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien »

En 2019, 3 760 mobilités ont été prises en charge par Campus France dans le cadre des PHC. La pandémie de COVID-19 conduisant à la fermeture des frontières dans de nombreuses zones géographiques a fortement affecté la mobilité des chercheurs dans le cadre des PHC (seulement 520 mobilités en 2020).

2022 a marqué une reprise, avec 2 643 mobilités comptabilisées par Campus France, sans compter les programmes non mis en œuvre par l'opérateur. Néanmoins, la fermeture de la Chine et le gel des coopérations avec la Russie pesait encore en 2022 sur les PHC Cai Yuan Pei, Xu Gangqi et Découverte Chine (une reprise de ces programmes a été initiée en 2023 après la réouverture du pays), ainsi que sur le PHC Kolmogorov (Russie). Une certaine incertitude pesait jusqu'en début d'année 2023 sur la reprise des coopérations et des mobilités avec l'Asie et l'Océanie, malgré des signes d'ouverture, notamment en Asie du sud-est. Le contexte actuel permet d'envisager un nombre de mobilités en 2023 inférieur au niveau d'avant crise (3 760), mais probablement supérieur à 2022 (2 063 mobilités).

La reprise des mobilités de chercheurs au niveau d'avant crise est néanmoins freinée par l'inflation mondiale, qui pèse sur les programmes PHC, ces derniers devant adapter leurs prestations à des prix en hausse. Des projets de création ou de relance de PHC sont tout de même en cours dans plusieurs régions du monde (Grèce, Espagne, Ghana, Ukraine, Chine). Dans ce contexte, il est possible d'envisager une évolution prudente du nombre de mobilités, qui devraient d'établir à 3 730 en 2024 et se stabiliser autour 3 760 en 2025 et 2026.

Sous-indicateur 6 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »

En 2021-2022, la part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités représentait 55 %, en légère hausse par rapport à 2020-2021. La prévision actualisée pour 2022-2023 est de 54 %. La baisse progressive de cette proportion est souhaitée à l'horizon 2024 et 2025, afin de réduire cette légère surreprésentation des femmes et de se rapprocher ainsi d'une parité complète.

Une analyse plus fine serait à envisager, notamment par l'obtention des données chiffrées en fonction des zones géographiques de provenance et des filières de formation choisies par les étudiantes étrangères en mobilité internationale, afin d'identifier de potentiels écarts par pays ou selon les types de formation.

Afin de veiller au maintien d'une part importante des femmes parmi les étudiants étrangers effectuant des mobilités, notamment dans des pays et dans certaines filières où des écarts plus importants seraient constatés, des actions de promotion en lien avec les espaces Campus France ciblés seront renforcées. Une attention sera portée à l'évolution de l'indicateur dans la continuité des différentes phases de candidatures, d'admission et d'inscription des étudiantes, notamment grâce aux statistiques obtenues à travers la plateforme « Études en France ».

Cet indicateur est utilisé dans le pilotage de la politique de promotion réalisée au sein des espaces Campus France et figure également dans les objectifs et indicateurs du contrat d'objectifs de Campus France.

Sous-indicateur 7 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »

Conformément aux objectifs du plan d'action pour une diplomatie féministe, l'objectif est d'atteindre puis de maintenir une parité hommes / femmes au sein des bourses du gouvernement français.

Pour 2022, la part de femmes parmi les boursiers est en forte progression à 50,6 % (+2,8 points). Ces bons résultats s'expliquent par la mobilisation de leviers en faveur du recrutement de davantage de femmes boursières, notamment sur les programmes où les taux constatés étaient les moins performants :

- Instructions données annuellement aux ambassades pour prendre en compte le marqueur genre dans leur sélection de boursiers ;
- Intégration du critère de parité hommes / femmes dans l'ensemble des processus de sélection des programmes centraux.

Il est toutefois encore trop tôt pour déterminer si ces bons résultats traduisent une atteinte pérenne de l'objectif. Les mesures entreprises sont poursuivies et approfondies par l'inscription à partir de 2023, dans le contrat d'objectifs et de performance de l'opérateur Campus France, d'actions spécifiques de promotion en Afrique et dans les filières scientifiques, où elles sont structurellement moins nombreuses. Il est ainsi possible d'envisager un maintien de la parité pour les 3 années à venir, avec 50 % des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes.

INDICATEUR

2.2 - Attractivité de la France en termes d'investissements

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les Ambassades et Business France ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés	ratio	27,8	28,6	29	30	32	33

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés »

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades et Business France

Périmètre : ensemble des ambassades

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / Nombre d'investisseurs rencontrés »

Les chiffres enregistrés sur 2021-2023 illustrent l'augmentation continue du taux de transformation qui reste élevé, entre la manifestation d'une marque d'intérêt pour la France et une véritable démarche visant un investissement en France.

Pour 2024-2026, une augmentation du nombre de visites en France est attendue avec la reprise progressive postpandémie, qui devrait être plus rapide que la progression du nombre d'investisseurs rencontrés. Cette progression s'inscrit dans le cadre des actions menées à l'étranger par les Ambassades et en France par la Direction de la Diplomatie économique du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ainsi que du chantier prioritaire « Accroître l'attractivité économique de la France ».

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme 185	n°	Objectifs et indicateurs de performance
------------------	----	---

OBJECTIF**3 - Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export**

La Ministre de l'Europe et des affaires étrangères est compétente pour définir et mettre en œuvre la politique du développement international de la France, notamment au titre du commerce extérieur et de l'attractivité. Cette politique s'inscrit dans un dispositif de soutien aux entreprises exportatrices : une assistance leur est prêtée, en France et à l'étranger, par la Team France Export, qui rassemble les régions, les services de l'État et tout particulièrement les ambassades, les chambres de commerce et d'industrie, Business France et BPI France. Des soutiens exceptionnels aux entreprises exportatrices ont également été mis en place jusqu'à décembre 2022 au titre du Plan de Relance des Exportations post-COVID.

En 2024, les principales actions du Ministère s'articuleront autour de trois axes.

D'abord, le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères poursuivra ses actions de soutien aux entreprises, par l'information sur le risque pays, les opportunités d'affaires et les évolutions normatives, par la mise en contact, l'aide à la résolution de difficultés rencontrées à l'étranger par les entreprises, ou encore par la valorisation de l'offre française, directement ou via les acteurs institutionnels de l'export (Business France, Conseillers du commerce extérieur, chambres de commerce bilatérales, notamment).

Ensuite, le Ministère mettra en œuvre le plan export du Gouvernement, annoncé par la Première Ministre le 30 août, qui vise en particulier :

- à mieux articuler notre politique de soutien export avec les priorités de France 2030, avec des programmes d'accélération dédiés pour les entreprises à fort potentiel, notamment en zone Indopacifique ;
- à accélérer la digitalisation en matière de prospection et de relations B to B ;
- à renforcer les compétences export des PME (formation, élargissement du vivier des volontaires internationaux en entreprise, diffusion de la culture export dans les territoires) ;
- et, de façon générale, à rendre plus lisibles, plus accessibles et plus efficaces les soutiens à l'export pour les entreprises, en recherchant davantage de synergies entre acteurs publics et privés de l'export.

Enfin, le Ministère intensifiera le travail au service des dossiers prioritaires de diplomatie économique, identifiés par les chefs de postes. Ces dossiers (un peu plus de 1 800 dans le monde, actuellement) peuvent concerner le développement commercial d'une société, un contrat significatif ou le développement d'un dispositif économique local, par exemple.

INDICATEUR**3.1 - Accompagnement des acteurs économiques**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes	%	16,5	11,6	13	13	14	15
Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'Ambassade	Nb	991	579	700	700	700	700

Précisions méthodologiques**Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus / Nombre d'entreprises reçues par les postes »**

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Périmètre : ensemble des ambassades.

Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade : ces changements comprennent les modifications de réglementations locales, la levée d'interdictions phytosanitaires, des autorisations de dédouanement, les résolutions de contentieux, l'ouverture de nouvelles négociations sur un contrat.

Périmètre : ensemble des ambassades.

JUSTIFICATION DES CIBLES**Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus / Nombre d'entreprises reçues par les postes »**

La baisse du ratio s'explique par la légère baisse du nombre d'entreprises reçues par les postes en 2022 (6667 visites, contre 7734 en 2021) et la baisse plus soutenue du nombre de résultats obtenus, entendus comme la somme des changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade et des contrats conclus pour l'obtention desquels l'implication du poste a été significative (777 en 2022, contre 1227 en 2021). Comme anticipé en 2023, la baisse de ce ratio marque la fin du rebond post-COVID qui avait entraîné une forte recrudescence du nombre d'entreprises reçues (reprise significative de la prospection et des salons professionnels) et des résultats obtenus.

Du fait du retour à la normale de l'activité des postes, les résultats enregistrés sur l'exercice conduisent à revoir légèrement à la baisse les ratio cibles pour 2024, 2025 et 2026 (13, 14 et 15 %, contre 17 % prévus au titre du PAP 2023 sur la même période), tout en continuant d'anticiper une évolution à la hausse de l'indicateur. L'anticipation revue à la baisse à compter de 2023 doit permettre d'intégrer le ralentissement du commerce mondial dans un contexte de fin du rebond post-COVID, de montée des tensions commerciales et de guerre en Ukraine.

Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

La baisse enregistrée du nombre de changements favorables obtenus procède d'un facteur méthodologique : l'échantillon étudié représente 101 pays en 2022, contre 119 pays en 2021. En particulier, il n'a pas été possible de recenser cette année les indicateurs relatifs à la Chine (111 changements favorables recensés en 2021) ou du Royaume-Uni.

L'année 2022 témoignant du retour à la normale de l'activité des postes, les résultats enregistrés sur l'exercice conduisent à revoir légèrement à la baisse les cibles pour 2024, 2025 et 2026 (700 par an sur 2023-2026, contre 850 en 2023 puis 800 sur 2024 et 2025 au titre du PAP 2023), tout en continuant d'anticiper une évolution à la hausse de l'indicateur. L'anticipation revue à la baisse à compter de 2023 doit permettre d'intégrer le ralentissement du commerce mondial dans un contexte de fin du rebond post-COVID, de montée des tensions commerciales et de guerre en Ukraine.

OBJECTIF**4 - Dynamiser les ressources externes**

Après la crise sanitaire, les établissements à autonomie financière (EAF) ont repris progressivement leurs activités. Cela s'est traduit par un taux d'autofinancement global de 76 % en 2021. La reprise des cours de langue, de l'organisation des examens et le déploiement progressif de la procédure « Études en France » (EEF), qui génère une part importante des recettes des EAF, explique ce résultat.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme 185	n°	Objectifs et indicateurs de performance
------------------	----	---

Toutefois, l'année 2022, marquée par des crises politiques et économiques et par une inflation galopante consécutive au conflit en Ukraine, a vu le taux d'autofinancement de nouveau descendre, à 72 %, avec des disparités géographiques : les recettes EEF, la forte activité de cours et d'examens expliquent un taux élevé en Afrique et au Maghreb alors qu'inversement, le réseau des Alliances françaises en Amérique et la baisse des recettes de cours en Europe, où plusieurs EAF éprouvent des difficultés financières, expliquent des taux plus bas que la moyenne.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères continue de porter une attention soutenue à certains EAF particulièrement fragilisés par les crises. Il poursuit son appui à la modernisation du réseau, en accélérant notamment la transition entamée pour développer l'offre numérique de cours et de produits culturels en ligne, en complément des ressources offertes sur place au public par nos instituts. Le MEAE y consacre 1 M€ chaque année.

INDICATEUR**4.1 - Autofinancement et partenariats**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger	%	62,64	66,5	63,2	63,6	65,2	66,8
Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE	%	76	72	76	74	75	75
Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération	M€	155	146,2	170	149	150,9	152

Précisions méthodologiques**Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »**Sources des données : AEF/MEAE

Mode de calcul : Ressources propres / (Subvention de fonctionnement + Ressources propres). Ressources propres : évaluation des frais de scolarité perçus au cours de l'année académique N/N+1 + subventions versées par les pays tiers au cours de l'année N pour les EGD et conventionnés - bourses versées aux établissements EGD et conventionnés. Les frais de scolarité sont perçus en monnaie locale et convertis en euros à la date du 1^{er} octobre de l'année N. Les frais de première inscription ne sont pas comptabilisés dans le calcul des ressources propres car les règles de leur gestion diffèrent d'un établissement à l'autre (possibilité de remboursement à l'issue de la scolarité, etc.). Subvention de fonctionnement = dotation versée par le MEAE au cours de l'année N sur les deux programmes finançant l'AEFE (185 et 151). Elle comprend le financement des bourses scolaires aux élèves français et celui des bourses spécifiques (bourses d'excellence, bourses hors réseau). Les montants estimés des bourses scolaires versées aux établissements uniquement homologués sont déduits.

Périmètre : Cet indicateur concerne les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés du réseau. Les établissements uniquement homologués ne sont pas pris en compte.

Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »Sources des données : données MEAE/états comptables consolidés des EAF pluridisciplinaires.

Périmètre : suite à la fusion SCAC/EAF, les établissements culturels sont désormais des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF). La liste de l'arrêté de 1999 est mise à jour chaque année. Les IFRE (instituts français de recherche à l'étranger) et les alliances françaises ne sont pas dans le périmètre de cet indicateur.

Mode de calcul : Total des produits (classe 7 du compte de résultat consolidé) hors dotation de fonctionnement et d'intervention versées par le MEAE / Total des charges (classe 6 du compte de résultat consolidé).

Sous indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »Sources des données : Services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques (SCAC)Périmètre : ensemble des Services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques

Les participations externes sont des contributions en numéraire ou en nature apportées par les partenaires pour financer une opération (projets culturels, de recherche, programmes de bourses, etc.) pour laquelle l'action du poste a été déterminante. Il ne s'agit pas d'opérations tracées en comptabilité. Les participations externes des partenaires, en numéraire ou en nature (mise à disposition des salles, prêts du matériel, billets d'avion, etc.) sont directement destinées aux prestataires ou bénéficiaires finaux. Le mécénat ou les participations versées dans les comptes des établissements culturels pluridisciplinaires ne sont pas comptés en participations externes mais en ressources propres. Pour qu'il y ait participation externe, trois éléments sont nécessaires : une opération, un poste du réseau de coopération et d'action culturelle du MEAE (SCAC, EAF ou alliance française conventionnée), un ou plusieurs partenaires externes. Une opération est retenue en participation externe lorsqu'elle remplit au moins une des deux conditions suivantes : le poste est à l'initiative du projet ou y a contribué de façon déterminante.

Il est à noter que :

- l'autofinancement n'est pas de la participation externe ;
- les apports provenant de fonds publics français d'État et d'institutions parapubliques françaises ne sont pas comptabilisés comme de la participation externe ;
- l'indicateur mesure les résultats annuels de l'action du réseau dans ce domaine au moyen d'une enquête envoyée aux postes en fin d'exercice.

Afin de maintenir le même périmètre de comparaison, les valeurs manquantes sont remplacées par la dernière valeur connue.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »

Les prévisions sont de 63,6 % pour l'année 2024 et 65,2 % pour la cible 2025. Le taux des ressources propres est donc en hausse (+3,2 points) sur la période 2024-2026.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- La projection pluriannuelle des ressources propres prévoit une augmentation de 6 % par an sur la période 2024-2026 des droits de scolarité (assiette de la participation financière complémentaire), en corrélation avec les objectifs de l'agence. Cette augmentation est liée d'une part à l'effet prix avec une tendance haussière des tarifs relative à la conjoncture économique (inflation) et, d'autre part, à un effet volume correspondant à la progression des effectifs attendus sur cette période.
- L'augmentation des ressources propres est contrebalancée par une augmentation prévisionnelle de 2 % des subventions État (P185 et P151) en 2024 (à noter que l'évolution des subventions est stable pour la prévision 2025 et 2026, d'où l'évolution à la hausse du taux de ressources propres en 2025 et 2026).

Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

Le taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires, hors instituts français de recherche, est pour l'ensemble du réseau égal à 72 % au 31 décembre 2022 (source ELAP-Finances, budget exécuté), égal à la prévision, après avoir augmenté à 76 % en 2021.

Ce résultat peut paraître paradoxal alors que les recettes des Instituts ont augmenté de 5 % en 2022 tandis que les dotations de fonctionnement ou pour opérations versées par les services de coopération et d'action culturelle ont diminué de -2,7 %.

La diminution du taux d'autofinancement s'explique par la forte progression des charges (+11 %), qu'il s'agisse des dépenses de fonctionnement (notamment les fluides, les charges locatives, les déplacements) ou des salaires. Les EAF font en effet face à une forte reprise de l'inflation mondiale qui affecte le prix des fournitures et entraîne des revendications de la part des agents sous contrat de droit local, qui ne bénéficient pas de mesures coût-vie quasi automatiques accordées dans le réseau diplomatique

Le chiffre pour 2023 pourrait pour ces raisons être inférieur à la prévision d'un taux de 76 %, d'autant que la mise en place sur le programme 209 en Afrique du fonds équipe France (FEF) et du fonds d'appui à l'entrepreneuriat culturel (FAEC) en Afrique, respectivement 40 M€ dans neuf pays et 20 M€ dans dix-neuf pays, permettra d'engager des projets nouveaux, auxquels participeront les Instituts français.

La cible 2024 (74 %) est en légère diminution par rapport aux prévisions antérieures. Les dotations pour opérations qui seront versées aux EAF dans le cadre du FEF et du FAEC, les difficultés structurelles de plusieurs EAF importants (Espagne, Royaume-Uni, Japon) et les mesures nouvelles envisagées en 2024 pour réarmer le réseau pourraient contribuer à réduire le taux d'autofinancement des instituts pluridisciplinaires.

Sous indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
185		

En 2022, 146,2 M€ ont été levés par le réseau, soit 6 % de moins qu'en 2021 (155 M€), dans un contexte international marqué par la dégradation du contexte sécuritaire et l'instabilité financière. Néanmoins, dans un contexte dégradé, cette légère baisse atteste du dynamisme des Postes pour lier des partenariats et l'intérêt des partenaires vis-à-vis de leur programmation. Ainsi, 64 postes sont parvenus à lever des participations externes plus élevées en 2022 qu'en 2021 et 57 présentent des niveaux supérieurs à 2019. En revanche, dans certains postes, historiquement forts capteurs de participations externes, elles ont continué de diminuer en 2022 (Japon notamment).

Une légère hausse de 2 % est attendue en 2024, en comparaison avec le réalisé 2022. Cette projection s'appuie sur les résultats encourageants de la zone Amérique, première zone en termes de volumétrie de participations externes en 2022, qui affiche une hausse de 12 % par rapport en 2021. Aussi, l'amélioration de la situation sanitaire pour la zone Asie et Océanie laisse espérer une augmentation des cofinancements levés par les Postes de la zone. Néanmoins, les incertitudes mondiales toujours présentes, causées par l'inflation dans de nombreux pays, la guerre en Ukraine, ainsi que l'instabilité politique au Sahel, pourraient contrarier les prévisions. Dans ce contexte, il est possible de prévoir une augmentation prudentielle de 1 % par an pour les prochaines années, voire une stagnation pour les cibles 2025 et 2026.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Appui au réseau		0	40 345 662	0	40 345 662	2 000 000
		0	44 095 662	0	44 095 662	2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français		0	28 267 161	40 143 278	68 410 439	0
		0	28 267 161	58 073 767	86 340 928	0
03 – Objectifs de développement durable		0	0	2 350 342	2 350 342	0
		0	0	2 350 342	2 350 342	0
04 – Enseignement supérieur et recherche		0	8 705 983	92 451 020	101 157 003	0
		0	9 155 983	113 886 055	123 042 038	0
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		0	446 928 726	0	446 928 726	0
		0	454 928 726	0	454 928 726	0
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"		72 584 671	0	0	72 584 671	0
		84 794 416	0	0	84 794 416	0
07 – Diplomatie économique et attractivité		0	0	11 985 607	11 985 607	0
		0	0	10 420 083	10 420 083	0
Totaux		72 584 671	524 247 532	146 930 247	743 762 450	2 000 000
		84 794 416	536 447 532	184 730 247	805 972 195	2 000 000

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Appui au réseau		0	40 345 662	0	40 345 662	2 000 000
		0	44 095 662	0	44 095 662	2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français		0	28 267 161	40 143 278	68 410 439	0
		0	28 267 161	58 073 767	86 340 928	0
03 – Objectifs de développement durable		0	0	2 350 342	2 350 342	0
		0	0	2 350 342	2 350 342	0
04 – Enseignement supérieur et recherche		0	8 705 983	92 451 020	101 157 003	0
		0	9 155 983	113 886 055	123 042 038	0
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		0	446 928 726	0	446 928 726	0
		0	454 928 726	0	454 928 726	0
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"		72 584 671	0	0	72 584 671	0
		84 794 416	0	0	84 794 416	0
07 – Diplomatie économique et attractivité		0	0	11 985 607	11 985 607	0
		0	0	10 420 083	10 420 083	0
Totaux		72 584 671	524 247 532	146 930 247	743 762 450	2 000 000
		84 794 416	536 447 532	184 730 247	805 972 195	2 000 000

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales
185

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026				
2 - Dépenses de personnel	72 584 671 84 794 416 78 259 142 79 632 893		72 584 671 84 794 416 78 259 142 79 632 893	
3 - Dépenses de fonctionnement	524 247 532 536 447 532 547 382 116 545 894 417	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000	524 247 532 536 447 532 547 382 116 545 894 417	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000
6 - Dépenses d'intervention	146 930 247 184 730 247 188 495 663 187 983 362		146 930 247 184 730 247 188 495 663 187 983 362	
Totaux	743 762 450 805 972 195 814 136 921 813 510 672	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000	743 762 450 805 972 195 814 136 921 813 510 672	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024				
2 – Dépenses de personnel	72 584 671 84 794 416		72 584 671 84 794 416	
21 – Rémunérations d'activité	59 145 226 69 094 272		59 145 226 69 094 272	
22 – Cotisations et contributions sociales	12 635 518 14 760 986		12 635 518 14 760 986	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	803 927 939 158		803 927 939 158	
3 – Dépenses de fonctionnement	524 247 532 536 447 532	2 000 000 2 000 000	524 247 532 536 447 532	2 000 000 2 000 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	45 581 306 49 781 306	2 000 000 2 000 000	45 581 306 49 781 306	2 000 000 2 000 000
32 – Subventions pour charges de service public	478 666 226 486 666 226		478 666 226 486 666 226	
6 – Dépenses d'intervention	146 930 247 184 730 247		146 930 247 184 730 247	
61 – Transferts aux ménages	77 737 011		77 737 011	

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024	85 737 011		85 737 011	
64 – Transferts aux autres collectivités	69 193 236 98 993 236		69 193 236 98 993 236	
Totaux	743 762 450 805 972 195	2 000 000 2 000 000	743 762 450 805 972 195	2 000 000 2 000 000

Diplomatie culturelle et d'influenceProgramme n° Justification au premier euro
185

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Appui au réseau	0	44 095 662	44 095 662	0	44 095 662	44 095 662
02 – Coopération culturelle et promotion du français	0	86 340 928	86 340 928	0	86 340 928	86 340 928
03 – Objectifs de développement durable	0	2 350 342	2 350 342	0	2 350 342	2 350 342
04 – Enseignement supérieur et recherche	0	123 042 038	123 042 038	0	123 042 038	123 042 038
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	454 928 726	454 928 726	0	454 928 726	454 928 726
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	84 794 416	0	84 794 416	84 794 416	0	84 794 416
07 – Diplomatie économique et attractivité	0	10 420 083	10 420 083	0	10 420 083	10 420 083
Total	84 794 416	721 177 779	805 972 195	84 794 416	721 177 779	805 972 195

Au sein du MEAE, la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) assure le pilotage global de la politique d'influence mise en œuvre par le ministère. Elle fixe les orientations de l'action du réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger, elle exerce la tutelle des onze opérateurs du MEAE et porte directement certaines actions d'influence et de coopération. À travers ces différents leviers, les services centraux mettent en œuvre les priorités ministérielles et veillent à la cohérence de l'ensemble des actions du programme, notamment celles relevant de la politique de bourses qui foie en administration centrale, par les opérateurs ainsi que par le réseau.

LES OPÉRATEURS (486 666 226 €)

Le réseau culturel français est complété et soutenu par les dispositifs gérés et les actions mises en œuvre par les opérateurs, dont la DGM assure la tutelle. Ainsi la subvention pour charges de service public octroyée à l'AEFE permet d'assurer le suivi et l'animation du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger, et celle versée à Campus France donne la garantie d'une mise en œuvre, selon des standards homogènes, de la gestion des bourses et des mobilités (cf. partie « Bourses » ci-dessous), et permet un soutien aux espaces Campus France pour la promotion de l'enseignement supérieur français.

L'Institut français de Paris offre, quant à lui, son expertise culturelle et en langue française aux postes, pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets, en cohérence avec une feuille de route globale définie par le ministère.

Les subventions versées aux trois opérateurs relevant du programme 185 pour 2024 (AEFE, Institut Français, Campus France) font l'objet d'une présentation dédiée dans le volet opérateur du PAP (cf. infra).

LE RÉSEAU DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE

Le programme 185 porte l'ensemble des crédits destinés à l'animation du réseau des services de coopération et d'action culturelle (SCAC), outil majeur de la projection de l'influence et du rayonnement de la France à l'étranger.

À l'été 2023, ce réseau se compose de 137 SCAC et 5 services pour la science et la technologie (SST) au sein des ambassades, de 118 établissements à autonomie financière (EAF) dont **93** Instituts français pluridisciplinaires et **3** Instituts français à compétences spécifiques ou non fusionnés (Iran, Brésil, Turquie). Les SCAC et les IF ont été fusionnés entre 2009 et 2013 en un dispositif unique qui maintient pleinement les Instituts français locaux dans le périmètre des ambassades, dont ils constituent un service à part entière, sous l'autorité de l'ambassadeur et du conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC). Le réseau de coopération et d'action culturelle est également composé de **22** Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE).

Ces Instituts génèrent des recettes propres, avec près de 161 M€ en 2022.

6 centres culturels franco-étrangers (Niger, actuellement fermé, Namibie, Mozambique, Oman, Guinée et Guinée-Bissau) ainsi que 829 Alliances françaises (AF, structures de droit local) dont 381 conventionnées ou ayant bénéficié d'un soutien du MEAE en 2022 complètent ce dispositif. Les AF concentrent souvent leur action sur les cours de français, mais mettent également en œuvre, dans certains cas, des activités dans le domaine culturel, notamment en l'absence d'EAF dans le pays concerné : elles relaient alors les missions culturelles et linguistiques des ambassades. Le MEAE a développé une politique de signature de conventions-cadres de coopération entre les AF locales et les SCAC, permettant à ces derniers de confier au partenaire la gestion de l'action culturelle et/ou pédagogique du poste.

La Fondation Alliance française (FAF) et le MEAE ont signé le 30 juin 2021 une convention-cadre de 3 ans (2021-2023), qui traite, entre autres dispositions, des AF à l'étranger et des personnels qui sont mis à leur disposition.

Une convention tripartite entre le MEAE, la FAF et l'Institut français de Paris a été signée le 17 octobre 2019, laquelle a été renouvelée le 19 juillet 2023. Ce dernier porte et met en œuvre l'ensemble les programmes d'appui en direction des Instituts français et des Alliances Françaises et associe la Fondation à certaines commissions d'attribution.

Au sein du réseau culturel, 1 635 agents exercent leurs missions sous plafond d'emplois du MEAE, auxquels s'ajoutent 3 129 agents de droit local (ADL) recrutés par les EAF. Ces ADL ne relèvent pas du plafond d'emplois ministériel mais d'un plafond d'emplois fixé chaque année dans la loi de finances. Depuis 2020, il est établi à 3 411 emplois temps plein. Leur rémunération est intégralement et directement prise en charge par les EAF.

Le ministère appuie les EAF, par les dotations annuelles de fonctionnement et pour opérations, mais aussi par des mesures exceptionnelles et ciblées de soutien financier, en faisant jouer la solidarité au sein du réseau pour aider les établissements les plus fragilisés par les crises. Une dizaine d'établissements fait l'objet d'un suivi attentif du ministère.

La capacité des établissements du réseau à développer et à proposer une offre à distance a joué un rôle clé pour la résilience du réseau. Les EAF continuent de fournir un effort d'appropriation des outils numériques et bénéficient d'un appui du MEAE et de l'Institut français de Paris. En trois ans, le MEAE a soutenu plus de 200 projets dans le monde pour un total de 3,5 M€, aussi bien au bénéfice d'instituts que d'alliances françaises.

Au-delà du réseau des SCAC, EAF et AF, d'autres acteurs tels que les collectivités territoriales, les universités, les fondations et entreprises privées, jouent également un rôle important dans la mise en place de projets culturels, de mobilité internationale, d'attractivité, de recherche et de développement. Le MEAE veille ainsi à articuler le réseau culturel avec celui de l'ensemble de ses partenaires, mais également avec celui des autres États européens, en particulier l'Allemagne. À cet égard, la création d'Instituts culturels franco-allemands

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme 185	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

(ICFA) constitue l'un des projets prioritaires annexés au Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019. La feuille de route définie par le Traité distingue deux catégories d'Instituts :

- 4 Instituts intégrés à Rio de Janeiro, Palerme, Erbil et à Bichkek. Ces Instituts auront pour vocation de faire l'objet d'une gestion intégrée. Ces implantations devront être organisées suivant une gouvernance binationale ;
- 5 colocalisations à créer ou à approfondir sur 5 autres sites, à Cordoba (Argentine), Atlanta, Glasgow, Minsk ainsi qu'à Ramallah. Une communication et une programmation culturelle communes devront être mises en place sur ces sites, à partir d'espaces colocalisés dans un même bâtiment.

Les ICFA de Palerme, de Ramallah et d'Atlanta ont d'ores et déjà été inaugurés. La première pierre a été posée à Erbil en 2023. A Córdoba, les études sont en cours de finalisation.

Comme les années précédentes, le MEAE a apporté en 2023 un appui financier de **350 000 €** pour la mise en place des huit instituts culturels franco-allemands à travers le monde. Ces projets donnent un nouvel élan et de nouveaux horizons à la coopération culturelle et à l'amitié entre la France et l'Allemagne.

LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS A AUTONOMIE FINANCIÈRE (EAF)

- **ÉVOLUTION DU RÉSEAU**

Pour les trois dernières années, le réseau a évolué ainsi :

	OUVERTURES	FERMETURES
2021	<u>Rwanda</u> : réouverture de l'IF <u>Italie</u> : ouverture de l'Institut culturel franco-allemand de Palerme	
2022	<u>Arménie</u> : création de l'IF (arrêté du 12 janvier 2022) <u>Territoires Palestiniens</u> : inauguration des nouveaux locaux de l'institut culturel franco-allemand de Ramallah <u>États-Unis</u> : ouverture de l'ICFA à Atlanta	
2023	<u>Irak</u> : début des aménagements de l'ICFA d'Erbil	

En 2023, une autre création est envisagée à Bichkek (Kirghizstan) afin d'assurer le portage administratif de l'institut culturel franco-allemand, l'un des projets prioritaires du Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019. Le contexte juridique dans ce pays limite la possibilité de créer une association franco-allemande comme cela était envisagé. La création d'un institut français, bénéficiant d'un statut diplomatique, est la seule solution pour protéger l'ICFA des mesures de contrôle prévues par la législation locale.

- **CONTEXTE ÉCONOMIQUE**

Le réseau de coopération et d'action culturelle, bien que fortement impacté par la crise sanitaire, a surmonté cette épreuve grâce (i) aux mesures exceptionnelles de soutien financier du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), mises en place en 2020 et 2021, et (ii) à une adaptation des services proposés par les instituts comme les cours en ligne, en format hybride avec le soutien financier du ministère évoqué supra.

En 2021, les EAF avaient ainsi retrouvé un taux d'autofinancement comparable à celui de 2019 et avaient augmenté leurs recettes propres de 27 % par rapport à 2020. Cette hausse des ressources était sensible dans les secteurs générant les plus gros volumes, comme les prestations de services, +17 % (cours, bibliothèque, billetterie) ou les produits spécifiques, +46 % (droits d'examen, « Études en France »).

La crise économique et la reprise de l'inflation, consécutives à la guerre en Ukraine, impactent les résultats des EAF. En 2022, les EAF ont vu leurs dépenses progresser de 11 % par rapport à 2021, qu'il s'agisse du fonctionnement courant (notamment les fluides, les charges locatives, les déplacements) ou des salaires, alors que leurs recettes n'ont augmenté que de 5 %, avec un taux d'exécution par rapport aux prévisions plus faible que d'ordinaire. Cela explique une baisse de 4 points du taux d'autofinancement

Selon les budgets initiaux pour 2023, les EAF prévoient des recettes globales à hauteur de 270 M€, ce qui représente une augmentation de 17 % par rapport aux recettes exécutées en 2022 (13 % pour les cours et 8 % pour Études en France). Cette prévision est toutefois inférieure à l'augmentation de 23 % des dépenses (298 M€).

Le MEAE continue d'accorder une attention soutenue aux établissements qui subissent le plus durement le choc de l'inflation. L'augmentation des dotations demandée pour 2024 sur le programme 185 afin de réarmer le réseau bénéficiera notamment aux EAF.

- OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

a-Cessions :

La cession de l'antenne de l'IF d'Espagne à Valence est toujours en cours.

b-Projets :

La programmation immobilière est mise en œuvre par la Direction des immeubles et de la logistique (DIL) sur les programmes 105 et 723.

Sur 38 nouveaux projets identifiés en 2023, 9 concernent des EAF :

ALLEMAGNE	BERLIN - Institut français - Poursuite rénovation système incendie, électricité et remplacement menuiseries	200 000 €
BURKINA FASO	OUAGADOUGOU - Institut français - Travaux de réparation suite au vandalisme	300 000 €
CHILI	SANTIAGO - Institut français - Rénovation électrique et CVC	600 000 €
GABON	LIBREVILLE - Institut français - Rénovation électrique et chauffage ventilation climatisation	2 000 000 €
INDE	NEW DELHI - Institut français - Étanchéité	200 000 €
JAPON	KYOTO - Consulat et Institut français - Rénovation technique	2 000 000 €
JÉRUSALEM ET TERRITOIRES PALESTINIENS	GAZA - Institut français - Création de logements	300 000 €
MAROC	EL JADIDA - Antenne institut français - Renforcement structurel et restructuration	600 000 €
ROYAUME-UNI	OXFORD - Maison de France - Rénovation	1 200 000 €

Ces projets s'ajoutent à ceux déjà validés et en cours en 2023 :

BRÉSIL	RIO – Casa Europa, réhabilitation technique	8 000 000 € + prise en charge par l'ICFA des coûts d'aménagement liés à son installation
MEXIQUE	MEXICO – Institut français d'Amérique Latine – Restructuration	6 200 000 €
IRAK	ERBIL – Institut franco-allemand	1 100 000 €
ISRAËL	TEL AVIV – Institut français – Réfection des façades	1 200 000 €
LIBAN	BEYROUTH – Institut français – Désamiantage	780 000 €
MAROC	FÈS – Réorganisation et rénovation du consulat général, regroupement avec l'antenne de l'institut français	1 500 000 € dont 870 000 € financés par l'IF

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme 185	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

MAROC	TANGER – Réorganisation et rénovation pour accueillir l'antenne de l'institut français	580 000 € sur le P 105, 520 000 € sur le budget de l'If
INDE	PONDICHÉRY – Institut français de recherche – Mise aux normes	300 000 €
BÉNIN	COTONOU – Institut français – Assistance à la maîtrise d'ouvrage	200 000 €
CAMEROUN	YAOUNDÉ – Institut français – Rénovation et extension	3 000 000 € sur le P 105 et 2 000 000 € sur le budget de l'IF
CONGO	BRAZZAVILLE – Institut français – Remplacement du système de climatisation centralisée	1 500 000 €
TCHAD	N'DJAMENA – Institut français – Rénovation	1 500 000 € + financement de la salle de spectacle par l'IF
ESPAGNE	BARCELONE – Institut français et consulat général – Regroupement	6 200 000 €
GRÈCE	ATHÈNES – Institut français – Mise aux normes électriques	250 000 €
HONGRIE	BUDAPEST – Institut français – Réhabilitation technique	400 000 €
ITALIE	NAPLES – Consulat/Antenne de l'institut français/Lycée – Rénovation	2 155 000 €
NORVÈGE	OSLO – Ambassade/Institut français – Regroupement des services	3 500 000 €, prise en charge par l'IF d'une relocalisation provisoire
POLOGNE	CRACOVIE – Consulat général/Antenne de l'institut français – Reprise structurelle de la verrière	830 000 €
ROUMANIE	BUCAREST – Institut français – Remise en état des toitures, chauffage ventilation climatisation	1 800 000 €
ROYAUME-UNI	LONDRES – Institut français – mise en accessibilité et sécurité	600 000 € + financement de l'IF

Des projets sont suspendus ou annulés en raison du contexte local (Haïti, Burkina Faso, Soudan).

- SITUATION FINANCIÈRE DES EAF

En 2023, les effets de la crise inflationniste se font encore sentir dans tout le réseau. Les EAF prévoient une augmentation de leurs dépenses supérieure à celles de leurs recettes.

Le renforcement des instituts compte parmi les priorités du MEAE dans le projet de loi de finances pour 2024. Le réarmement du réseau, à hauteur de nos ambitions, particulièrement en Afrique, où l'on compte 40 % des instituts français, et en Indopacifique, se traduira par des mesures nouvelles en faveur du fonctionnement des EAF (+4,2 M€ seront consacrés à des mesures supplémentaires en faveur des agents recrutés locaux et à l'acquisition de nouveaux outils informatiques), mais aussi de leurs actions.

Les crédits consacrés aux dotations pour opérations seront eux aussi augmentés, de 4 M€.

Les mesures demandées pour 2024 font écho aux propositions formulées lors des États généraux de la diplomatie.

- BUDGET PRÉVISIONNEL 2023 (en euros) des IF et IFRE

Les chiffres ci-dessous sont susceptibles de modifications (présentation de budgets rectificatifs)

	Dépenses	Recettes
Investissement	19 393 218	15 842 711
Personnel	101 009 436	0
Fonctionnement	153 672 891	227 970 052
Intervention	24 220 884	26 718 860

TOTAL		298 296 429	270 531 623
-------	--	-------------	-------------

- BUDGET EXÉCUTÉ 2022 et PRÉVISIONNEL 2023 (en euros)

- RECETTES

			2022 RECETTES EXÉCUTEES	2023 RECETTES PRÉVISIONNELLES
231	2313	Constructions	3 284 698	8 877 178
	2315	Installations techniques, matériel et outillages industriels	153 748	149 386
	2318	Autres immobilisations corporelles	474 647	440 697
Total 231			3 913 092	9 467 261
232	2325	Logiciels créés	0	0
Total 232			0	0
238	2383	Constructions	28 961	182 245
	2385	Installations techniques, matériels et outillage industriels	46 655	18 521
	2388	Autres immobilisations corporelles	23 839	17 835
Total 238			99 455	218 602
280	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	294 123	373 200
	2808	Autres immobilisations incorporelles	7 817	12 670
Total 280			301 939	385 870
281	2815	Installations techniques, matériel et outillages industriels	934 309	1 185 955
	2818	Autres immobilisations corporelles	4 392 958	4 585 023
Total 281			5 327 267	5 770 977
313	313	Matières (ou groupe) A	3 083	3 000
Total 313			3 083	3 000
355	355	Produits finis	1 741 643	221 909
Total 355			1 741 643	221 909
371	371	Marchandises (ou groupe) A	486 599	808 199
Total 371			486 599	808 199
395	395	Dépréciations des stocks de produits	101 037	101 037
Total 395			101 037	101 037
603	603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	533 344	734 510
Total 603			533 344	734 510

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° Justification au premier euro
185

701	7012	Produits finis - Divers	268 582	341 445
	7013	Produits finis - Catalogues	84 190	90 856
Total 701			352 772	432 301
702	702	Vente de produits intermédiaires	32 698	40 011
Total 702			32 698	40 011
705	705	Études	51 211	248 333
Total 705			51 211	248 333
706	7062	Prestations de services - Cours	50 083 322	56 677 087
	7063	Prestations de services - billets de manifestations vendus	1 435 464	1 750 812
	7064	Prestations de services - Bibliothèque	1 170 363	1 237 758
	7068	Prestations de services - Autres	2 682 799	3 446 174
Total 706			55 371 948	63 111 831
707	707	Ventes de marchandises - Manuels de cours	1 691 226	1 848 861
Total 707			1 691 226	1 848 861
708	7083	Locations diverses	1 962 971	2 231 595
	7088	Autres produits d'activités annexes - parrainage - sponsors	7 625 489	11 224 605
Total 708			9 588 459	13 456 200
713	7135	Variation des stocks de produits	1 759 423	217 463
Total 713			1 759 423	217 463
741	7413	Organismes publics agissant pour le compte de l'État	3 390 123	4 305 621
	7414	Subvention d'exploitation : dotation de fonctionnement	39 855 443	39 238 590
	7415	Subvention d'exploitation : dotation opération ou interventions	17 494 889	26 718 860
	7416	Dotation pour investissement	435 081	623 870
	7417	Subvention d'exploitation : dotation de l'État des recettes de locations	1 213 408	1 228 883
Total 741			62 388 944	72 115 824
744	744	Collectivités territoriales, organismes publics et organismes internationaux	3 034	0
	7447	Organismes internationaux	858 370	2 625 734
Total 744			861 404	2 625 734
746	7461	Dons, legs - organismes internationaux	12 752	2 941
	7462	Dons, legs- états étrangers	529 093	516 828
	7463	Dons, legs - privés	473 417	612 434
	7464	Dons, legs - Divers	930 661	708 771
	7465	Dons - matériel œuvre d'art	0	0

Total 746			1 945 923	1 840 974
748	748	Autres subventions d'exploitation	3 067 282	3 673 236
Total 748			3 067 282	3 673 236
751	7511	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels.	18 516	6 693
Total 751			18 516	6 693
756	756	Produits des cessions d'éléments d'actif	73 860	53 021
Total 756			73 860	53 021
757	7574	Produits spécifiques - Examens tests de langue CEF	32 738 341	39 949 397
	7575	Produits spécifiques CEF	33 703 200	36 515 617
	7578	Autres produits spécifiques	1 540 624	1 563 191
Total 757			67 982 166	78 028 206
758	7583	Produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs	653 279	343 847
	7584	Contentieux	1 523	85
	7588	Autres produits divers	1 864 188	1 605 157
Total 758			2 518 990	1 949 089
763	7638	Revenus sur créances diverses	82 551	223 629
Total 763			82 551	223 629
764	764	Revenus des valeurs mobilières de placement	4 519	4 339
Total 764			4 519	4 339
766	766	Gains de change sur opérations financières	7 269 482	8 252 830
Total 766			7 269 482	8 252 830
768	768	Autres produits financiers	18 657	0
	7683	Produits financiers provenant de l'annulation d'ordre de dépenses des exercices antérieurs des exercices antérieurs	18 119	80 145
Total 768			36 776	80 145
781	7813	Quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	4 866	10 373
	7815	Reprise sur les provisions pour risques	2 855 850	4 580 525
	7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	37 055	20 641
	7817	Stocks et en-cours	91 446	0
Total 781			2 989 217	4 611 539
786	7865	Reprises sur provisions financières	0	0
Total 786			0	0
Total			230 594 826	270 531 623

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme	n°	Justification au premier euro
185		

Les recettes des EAF ont atteint 230 M€ soit une progression de 5 % en 2022 par rapport à 2021. Cette hausse des ressources est inférieure de 17 M€ aux prévisions. Le taux d'exécution des recettes n'a été que de 93 %, soit deux points de moins que l'année précédente. Les secteurs les plus performants sont les prestations de services, +5 % (cours, bibliothèque, billetterie), avec une hausse très nette de la fréquentation des EAF comme en témoigne la progression de la billetterie (1,4 M€ soit une évolution de +69 %) et des recettes de bibliothèque (1,17 M€ soit +28 %).

Les produits spécifiques affichent des résultats divers : les droits d'examens reculent de 5,7 % alors que les recettes Études en France progressent de 8,4 % pour totaliser 33,7 M€.

Les prévisions pour 2023, d'après les budgets initiaux, prévoient une forte progression dans de nombreux secteurs, aussi bien les cours (+3,5 M€) que les examens (+6 M€) ou le parrainage (+4 M€).

Plusieurs EAF en Afrique sub-saharienne pourront être associés à des projets, dans le cadre des nouveaux fonds créés en 2023 (fonds Équipe France pour des projets à forte valeur politique, fonds d'appui à l'entreprenariat culturel).

- DÉPENSES

Tableau

		2022 DÉPENSES EXÉCUTEES	2023 DÉPENSES PRÉVISIONNELLES
Total 205	Logiciels	236 948	334 192
Total 208	Autres immobilisations incorporelles	5 000	1 524
Total 215	Matériel industriel	647 976	1 323 748
Total 216	Collections	164 589	68 726
Total 218	Matériel et mobilier	5 808 789	6 240 161
Total 231	Constructions	5 991 732	9 976 520
Total 232	Logiciels créés	7 595	0
Total 237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	1 320	0
Total 238	Constructions	921 035	1 419 384
Total 280	Concessions et droits similaires	59	0
Total 281	Installations techniques, matériel	64 307	28 963
Total 313	Matières	1 783	3 000
Total 355	Produits finis	1 764 749	221 802
Total 371	Marchandises	527 248	743 543
Total 395	Dépréciations des stocks de produits	91 446	101 037
Total 601	Achats stockés Matières premières et fournitures	25	982
Total 602	Achats stockés Autres approvisionnements	29	0
Total 603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	488 083	807 000
Total 606	Fournitures	9 579 240	11 533 069
Total 607	Achats de marchandises	858 357	1 103 902
Total 611	Sous traitance - contrats	5 638 547	12 441 585
Total 613	Locations	9 983 826	11 098 505
Total 614	Charges locatives	2 182 329	2 125 722
Total 615	Sur biens mobiliers	5 001 828	5 634 641
Total 616	Assurances	543 184	696 036
Total 617	Études et recherches	637 157	445 388

Total 618	Documentation	1 613 371	1 947 606
Total 621	Personnel intérimaire	1 210 138	3 210 500
Total 622	Honoraires	22 629 198	25 694 842
Total 623	Publications	3 708 468	4 738 809
Total 624	Transports collectifs du personnel	463 793	848 667
Total 625	Voyages et déplacements - réceptions	5 486 912	9 180 078
Total 626	Frais postaux et frais de télécommunications	2 431 133	2 852 505
Total 627	Services bancaires et assimilés	780 182	903 364
Total 628	Divers - fonctionnement	25 770 263	35 445 845
Total 631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations - Autres	66 894	87 516
Total 637	Impôts et taxes exigibles à l'étranger	545 603	908 513
Total 641	Salaires et appointements du personnel	76 316 618	84 829 428
Total 645	Cotisations sociales	12 809 598	15 225 112
Total 647	Prestations directes	711 019	954 896
Total 651	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	1 440 717	1 951 214
Total 654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 958	17 231
Total 656	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	821	20 870
Total 657	Charges spécifiques divers achats	14 763 273	24 220 884
Total 658	Pénalités	825 558	698 313
Total 666	Pertes de change sur opérations financières	7 788 405	7 813 150
Total 668	Charges financières	6 235	11 910
Total 681	Dotations aux provisions	9 378 488	10 171 825
Total 713	Variation des stocks de produits	1 727 698	213 924
Total		241 623 522	298 296 429

Les dépenses se sont élevées à 241,6 M€ en 2022, ce qui représente une augmentation de 11 % par rapport à 2021, qui était une année de reprise progressive d'activité. Les dépenses exécutées n'ont représenté que 83,4 % des dépenses prévisionnelles, ce taux est en légère progression. En 2022, les dépenses d'immobilisations ont augmenté de 4 % mais n'ont été exécutées qu'à 64 %. La progression des dépenses est surtout sensible en classe 6, fonctionnement et rémunérations. Si les achats sont stables, les dépenses d'énergie ont augmenté de 35 %, les loyers et charges locatives de 20 %, les honoraires, voyages et missions de 13 %. Comme indiqué supra, les salaires versés aux agents de droit local et les charges ont augmenté de 4 %.

Pour 2023, les EAF prévoient dans leurs budgets initiaux un ralentissement de leurs investissements (-2 M€) mais une forte hausse des dépenses de fonctionnement (+14 M€). Les charges salariales sont en hausse, de 4 M€, conséquence des revalorisations accordées aux agents de droit local.

• COMPTES DE PROVISION

		2022			2023		
		Valeur conso - Débit	Valeur conso - Crédit	SOLDE	Valeur conso - Débit	Valeur conso - Crédit	SOLDE
1511	Provisions pour litiges	187 000	1 635 766	1 448 766	75 576	1 448 766	1 373 191
1518	Autres provisions pour risques	442 297	3 305 473	2 863 176	1 499 911	3 092 658	1 592 746
153	Provisions pour pensions et obligations similaires	2 267 474	19 237 556	16 970 082	389 412	17 063 486	16 674 073
1572	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	0	353 854	353 854	0	353 854	353 854
Total		2 896 771	24 532 649	21 635 879	1 964 899	21 958 764	19 993 864

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme	n°	Justification au premier euro
185		

- DÉTAIL DES EMPLOIS

	LFI 2023	PLF 2024
Emplois rémunérés par le réseau des IF/IFRE :		
– sous plafond d'emplois ministériel	0	0
– hors plafond (agents de droit local)	3 411	3 411

BOURSES (70 072 657 €)

Les bourses pour étudiants et chercheurs étrangers sont un des leviers de notre diplomatie d'influence. Les bourses constituent le moyen privilégié pour promouvoir la formation en France des profils étrangers à haut potentiel et représentent un investissement d'influence à moyen et long termes auprès de nos partenaires étrangers. Elles sont également étroitement liées à la stratégie visant à renforcer l'excellence et les moyens humains de nos laboratoires de recherche.

La stratégie « Bienvenue en France » prévoit le doublement du nombre de bourses du gouvernement français octroyées par le MEAE d'ici à 2027. La feuille de route de l'Influence, présentée en décembre 2021, réaffirme cet objectif de consolidation des programmes de bourses du gouvernement français et prévoit un élargissement des dispositifs innovants, du type « *Make Our Planet Great Again - MOPGA* » centré sur les enjeux liés à la lutte contre le changement climatique. Cette politique d'attractivité des meilleurs étudiants internationaux représente un enjeu majeur face à la concurrence de pays tels que l'Allemagne ou l'Australie, mais aussi la Turquie ou l'Arabie saoudite, qui tentent ainsi de renforcer leur influence et de promouvoir leur modèle. Les hausses de moyens contribueront à renforcer le dispositif de bourses afin de répondre à cette concurrence.

La politique d'attribution des bourses correspond à des objectifs précis en matière d'attractivité : mobilité encadrée ; priorité aux niveaux master et doctorat ; concentration sur des disciplines clés (l'appui aux projets dans des domaines liés aux hautes technologies sera renforcé en 2024). Cette politique reflète les priorités géographiques et stratégiques de l'action extérieure de la France : elle vise à accueillir davantage d'étudiants issus des pays de l'Indopacifique, à renforcer notre influence en Europe, en particulier dans les états d'Europe médiane et du voisinage, et à développer des mobilités en Afrique, en s'efforçant de dynamiser celles issues des pays non-francophones. L'attribution des bourses vise l'excellence des candidats et s'appuie pour cela sur une forte sélectivité, en mettant l'accent sur les programmes s'inscrivant dans une logique de coopération et en valorisant au mieux un effet de levier (appui aux partenariats universitaires et scientifiques, programmes à coûts partagés ou cofinancés lorsque le contexte économique local le permet). Si les bourses sont majoritairement gérées par l'opérateur Campus France (87 % des crédits en 2022), des programmes cofinancés sous la forme de subventions versées à des institutions locales partenaires ou des établissements d'enseignement supérieur existent aussi, par exemple via les contributions du Ministère à l'université franco-allemande (UFA) ou à la Commission *Fulbright*, etc.

Ces crédits servent également à répondre aux crises politiques. C'est notamment le cas des programmes pour les étudiants et chercheurs réfugiés (programme Élysée pour les Syriens, programme PAUSE, programme HCR – couloirs universitaires) ou du programme de formation au français pour étudiants ukrainiens afin de faciliter leur intégration dans un projet d'études en France. Ces crédits permettront aussi la prise en charge de la revalorisation annuelle des bourses doctorales, prévue par la loi de programmation pour la recherche.

Le budget 2024 est porté à 70,07 M€ (+6 M€).

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

■ PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Aucune évolution du périmètre du P185 n'est prévue à ce stade pour 2024.

■ MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Crédits de titre 2 et HT2 : aucune modification de maquette dans le cadre du PLF 2024.

■ MESURES DE PÉRIMÈTRE

Crédits de titre 2 : aucune mesure de périmètre dans le cadre du PLF 2024.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

■ EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2023	Effet des mesures de périmètre pour 2024	Effet des mesures de transfert pour 2024	Effet des corrections techniques pour 2024	Impact des schémas d'emplois pour 2024	<i>dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2023 sur 2024</i>	<i>dont impact des schémas d'emplois 2024 sur 2024</i>	Plafond demandé pour 2024
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1101 - Titulaires et CDI en administration centrale	79,11	0,00	0,00	0,00	-0,11	-0,11	0,00	79,00
1102 - Titulaires et CDI dans le réseau	70,27	0,00	0,00	0,00	+1,65	+0,73	+0,92	71,92
1103 - CDD et volontaires internationaux	545,74	0,00	0,00	0,00	+6,71	+0,26	+6,45	552,45
1105 - Agents de droit local	96,88	0,00	0,00	0,00	+0,12	+0,12	0,00	97,00
Total	792,00	0,00	0,00	0,00	+8,37	+1,00	+7,37	800,37

■ ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Titulaires et CDI en administration centrale	16,00	10,00	7,47	16,00	10,00	7,47	0,00

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° Justification au premier euro
185

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Titulaires et CDI dans le réseau	13,00	0,00	7,47	15,00	0,00	7,47	+2,00
CDD et volontaires internationaux	219,00	0,00	7,47	233,00	0,00	7,47	+14,00
Agents de droit local	15,00	0,00	7,47	15,00	0,00	7,47	0,00
Total	263,00	10,00		279,00	10,00		+16,00

N.B. : les commentaires sur l'évolution des emplois et les hypothèses d'entrées et de sorties ainsi que l'évolution de la rémunération pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel sont détaillés dans la justification au premier euro du programme 105.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2023	PLF 2024	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Administration centrale	79,00	81,00	0,00	0,00	0,00	-0,11	-0,11	0,00
Services à l'étranger	167,00	173,00	0,00	0,00	0,00	+1,77	+0,85	+0,92
Autres	546,00	546,37	0,00	0,00	0,00	+6,71	+0,26	+6,45
Total	792,00	800,37	0,00	0,00	0,00	+8,37	+1,00	+7,37

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2024
Administration centrale	0,00	50,00
Services à l'étranger	+2,00	167,00
Autres	+14,00	540,00
Total	+16,00	757,00

N.B. : les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, il n'est pas possible de les ventiler, en prévision, selon cet axe. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « Autres ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Appui au réseau	0,00
02 – Coopération culturelle et promotion du français	0,00
03 – Objectifs de développement durable	0,00
04 – Enseignement supérieur et recherche	0,00

Action / Sous-action	ETPT
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0,00
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	800,37
07 – Diplomatie économique et attractivité	0,00
Total	800,37

Ces 800 ETPT sont regroupés au sein de l'action 6 et correspondent au périmètre du programme 185 en 2022.

Ils rassemblent les personnels affectés dans les services suivants :

- en administration centrale, au sein des différentes directions de la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) : cette direction générale étant à la fois responsable du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » et du programme « Diplomatie culturelle et d'influence », il est difficile d'arrêter précisément les effectifs affectés à chacun des deux programmes, les agents ne se consacrant qu'exceptionnellement à un seul d'entre eux. Il faut noter que près des deux tiers des agents de catégorie A des programmes 185 et 209 en administration centrale ne sont pas des agents titulaires du MEAE (titulaires détachés d'autres administrations – agriculture, santé, éducation, finances, fonction publique territoriale et non titulaires), ce qui traduit la diversité des métiers de la DGM.
- dans les pays non éligibles à l'aide publique au développement, au sein :
 - des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) : ils sont chargés de la mise en œuvre de la coopération bilatérale avec les pays et institutions partenaires. Les personnels expatriés de ces services sont très majoritairement des agents de catégorie A détachés d'autres administrations ou non titulaires dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les SCAC emploient par ailleurs un petit nombre d'agents recrutés localement, qui sont affectés à des tâches administratives.
 - des établissements culturels pluridisciplinaires, dotés de l'autonomie financière qui ne disposent pas d'une personnalité juridique distincte de celle de l'État. Ils sont financés pour partie par des dotations de fonctionnement et pour partie par des ressources propres (mécénat, cours de langue, etc.) que leur activité génère. Ces établissements disposent de deux types de personnels :
 - des personnels expatriés affectés dans ces établissements, majoritairement non titulaires du MEAE, assurent les fonctions de directeur, de comptable, et participent aux activités linguistiques et culturelles de l'établissement. Ils entrent dans le plafond d'emplois du ministère ;
 - des personnels de recrutement local, pour une grande part en charge de la gestion et de la mise en œuvre des cours de langues, activité génératrice de ressources pour ces établissements. Depuis l'exercice 2010, ces personnels de droit local sont intégrés dans un plafond d'emplois spécifique dont le détail figure dans la partie « coûts synthétiques et transversaux » de ce document ;
 - des centres de recherche, bénéficiant également de l'autonomie financière. Ces établissements se différencient des précédents par leur secteur d'intervention : la recherche en archéologie et en sciences sociales. Depuis l'exercice 2010, comme pour les EAF culturels, les personnels de droit local employés par les EAF de recherche sont intégrés dans un plafond d'emplois spécifique dont le détail figure dans la partie « coûts synthétiques et transversaux » de ce document.
 - du réseau des « Alliances françaises », établissements de droit local, dans lesquels le MEAE affecte des agents expatriés non titulaires du MEAE ou des VI : pour en assurer la direction et/ou dispenser des cours de français et encadrer des activités culturelles.
 - de l'expertise technique résiduelle mise à la disposition des institutions des pays partenaires (l'essentiel ayant été transféré aux opérateurs).

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme	n°	Justification au premier euro
185		

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2023	PLF 2024
Rémunération d'activité	59 145 226	69 094 272
Cotisations et contributions sociales	12 635 518	14 760 986
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	8 850 958	9 103 573
– Civils (y.c. ATI)	8 789 163	9 040 854
– Militaires	61 795	62 719
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	3 784 560	5 657 413
Prestations sociales et allocations diverses	803 927	939 158
Total en titre 2	72 584 671	84 794 416
Total en titre 2 hors CAS Pensions	63 733 713	75 690 843

FDC et ADP prévus en titre 2

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » est de 9,04 M€ au titre des personnels civils (taux de cotisation de 74,6 %) et de 62,7 k€ au titre des personnels militaires (taux de cotisation de 126,07 %).

Le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'élève à 5,92 M€ pour l'ensemble des programmes du MEAE pour un nombre prévisionnel de bénéficiaires de 232. Le montant prévu sur le programme 185 est de 780 k€ pour un nombre prévisionnel de 34 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2023 retraitée	69,95
Prévision Exécution 2023 hors CAS Pensions	70,01
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023–2024	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,06
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,05
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	0,00
Impact du schéma d'emplois	1,64
EAP schéma d'emplois 2023	0,64
Schéma d'emplois 2024	1,00
Mesures catégorielles	2,17
Mesures générales	0,22
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,22
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	-0,43
GVT positif	0,05
GVT négatif	-0,48
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	0,14

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Indemnisation des jours de CET	0,14
Mesures de restructurations	0,00
Autres	0,00
Autres variations des dépenses de personnel	2,00
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,01
Autres	1,99
Total	75,69

Le socle de prévision d'exécution 2023 hors compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » du programme 185 s'élève à 70,01 M€ et tient compte du débasage de dépenses au profil atypique d'un montant de -57 k€, correspondant à l'indemnisation des jours compte épargne-temps et à la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle créée par décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023.

En vertu du décret n° 2023-775 du 11 août 2023 modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat, il est prévu de verser un montant de 4 k€ au bénéfice de 6 agents.

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) solde est évalué à -430 k€. Il se décompose entre le GVT positif (effet carrière) évalué à 50 k€ (soit 0,06 % de la masse salariale du programme hors CAS « Pensions ») et du GVT négatif (effet de noria) valorisé à hauteur de -480 k€ (-0,64 % de la masse salariale HCAS).

À la suite de la parution du décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, un montant de 376,4 k€ HCAS a été évalué sur le programme 185 afin de tenir compte :

- de l'extension en année pleine de l'augmentation du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- de l'attribution de points d'indice majoré différenciés pour les indices bruts 367 à 418 au 1^{er} juillet 2023 ;
- de l'attribution à compter du 1^{er} janvier 2024, de 5 points d'indice majoré pour tous les fonctionnaires.

En outre, un montant de 138 k€ concernant la monétisation de jours compte-épargne-temps a été rebasé en tenant compte de la revalorisation de 10 %.

Les autres variations des dépenses de personnel s'élèvent à 1,99 M€. Elles comprennent principalement les crédits nécessaires à la couverture de l'extension en année pleine de l'effet change prix sur les indemnités de résidence à l'étranger (connu en juillet 2023) ainsi qu'une estimation de l'effet prix pour 2024 sur les rémunérations des ADL et sur les indemnités de résidence à l'étranger.

Les autres variations comprennent également les prestations sociales et allocations diverses de catégorie 23 à hauteur de 11 k€ dont le surcoût induit par le décret n° 2023-812 du 21 août 2023 portant à 75 % le taux de prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail (au lieu de 50 % auparavant).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Titulaires et CDI en administration centrale	60 437	61 048	61 658	32 636	32 966	33 295
Titulaires et CDI dans le réseau	146 459	147 938	149 417	32 221	32 546	32 872
CDD et volontaires internationaux	76 191	76 961	77 731	36 572	36 941	37 311

Diplomatie culturelle et d'influenceProgramme n° Justification au premier euro
185

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Agents de droit local	46 398	46 866	47 335	40 162	40 567	40 973

L'évolution des coûts moyens des G1-G2-G3 résulte principalement de la valorisation du point d'indice en juillet 2023.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						215 488	215 488
Attribution de 5 points d'indice		G1/G2	Tous	01-2024	12	197 784	197 784
Création d'un 3ème grade dans le corps des SAE		G1/G2	A	01-2024	12	2 714	2 714
EAP relèvement des "bas de grille"		G1/G2	B et C	01-2024	12	2 863	2 863
Fluidification du déroulement des carrières		G1/G2	Tous	01-2024	12	12 127	12 127
Mesures indemnitaires						1 957 296	1 957 296
Autres mesures (dont révision de la cartographie)		G1/G2	Tous	01-2024	12	3 671	3 671
Coût au titre de l'EAP de la nomination dans les emplois supérieurs d'adjoints au chef de mission diplomatique		G1/G2	A	01-2024	12	16 143	16 143
Majorations familiales		G2	Tous	01-2024	12	128 510	128 510
Mesures IRE en faveur des secrétaires de chancellerie		G2	B	01-2024	12	1 835	1 835
Mesures en faveur des agents de droit local		G5	Tous	01-2024	12	60 487	60 487
Revalorisation des CDD de la filière des systèmes d'information et de communication ainsi que des filières spécialisées		G3	Tous	01-2024	12	2 141	2 141
Suite du plan de convergence de rémunération des CDD à l'étranger		G3	Tous	01-2024	12	1 744 509	1 744 509
Total						2 172 784	2 172 784

Les données relatives aux mesures catégorielles figurent dans la justification au premier euro du programme 105, pour l'ensemble des programmes au périmètre ministériel.

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
268 009	0	674 323 172	674 377 496	213 685

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
213 685	213 685 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
721 177 779 2 000 000	720 964 094 2 000 000	213 685	0	0
Totaux	723 177 779	213 685	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
99,97 %	0,03 %	0,00 %	0,00 %

Diplomatie culturelle et d'influenceProgramme n° Justification au premier euro
185**Justification par action****ACTION (5,5 %)****01 - Appui au réseau**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	44 095 662	44 095 662	2 000 000
Crédits de paiement	0	44 095 662	44 095 662	2 000 000

Cette action couvre les dépenses de fonctionnement du réseau culturel et de coopération, ainsi que sa coordination et son animation au niveau de l'administration centrale. Ces dépenses font l'objet d'un suivi rigoureux avec un objectif transversal de rationalisation. Les priorités de cette action sont la mise en place d'outils et de fonctions support mutualisés pour le réseau, le bon fonctionnement des établissements à autonomie financière et l'appui nécessaire au fonctionnement des SCAC pour la mise en œuvre de leurs projets.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	44 095 662	44 095 662
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	44 095 662	44 095 662
Total	44 095 662	44 095 662

Les crédits prévus en 2024 pour l'animation du réseau et le fonctionnement des services centraux sont essentiellement consacrés aux postes suivants :

Rubrique JPE	PLF 2024
Communication	88 212
Évaluation	163 087
Informatique/internet	617 651
Formation	78 241
Frais de justice	33 016
Frais de mission et de représentation en administration centrale	1 499 768
Dotations de fonctionnement aux EAF	40 008 487
Appui logistique aux projets de coopération	1 607 200
Total action 1	44 095 662

Communication (88 212 €)

Ces crédits sont utilisés pour des publications et des manifestations nouvelles ou exceptionnelles, dans le champ de la diplomatie culturelle et d'influence et sont mis en œuvre par la DGM.

Évaluation (163 087 €)

Ces crédits sont dédiés aux évaluations inscrites dans le programme d'évaluations stratégiques. La loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale prévoit dans son annexe l'approbation de ce programme par l'observatoire de la politique de développement et de solidarité, composé de parlementaires et de représentants du CNDSI (Conseil national de développement et de solidarité internationale). Le montant moyen d'une évaluation se situe entre 80 000 € et 100 000 €.

Informatique (617 651 €)

Ces crédits sont destinés à la mise en œuvre et la maintenance des applications informatiques de gestion internes à la DGM, ainsi que les accès, la maintenance et les prestations de formation liés au logiciel de suivi comptable des EAF (Élap Finance), dont le marché sera renouvelé en 2024. Cette ligne de crédits permet de financer la maintenance de la plate-forme numérique « Études en France » dédiée à la gestion des candidatures des étudiants internationaux.

La DGM souhaite se doter progressivement d'un système d'information des ressources humaines (SIRH). Si l'acquisition d'un système global et compatible avec le logiciel de gestion des EAF n'est pas réalisable, la démarche pourrait débiter par l'achat d'un ou deux logiciels pour la gestion des emplois au bénéfice de l'ensemble des EAF.

Cela compléterait la démarche de modernisation numérique initiée en 2021-2022, et poursuivie en 2023 en matière de gestion des agents de droit local des EAF, conformément aux recommandations de l'Inspection générale des affaires étrangères (IGAE) et suite à une enquête réalisée auprès du réseau à l'été 2021. Elle consiste à déployer l'application, baptisée « Espresso + », en vue de la numérisation des dossiers des ADL.

Formation (78 241 €)

Les crédits sont dévolus à l'organisation de formations destinées aux agents des SCAC et des EAF pour améliorer leurs capacités de gestion, ainsi qu'à des formations pour l'instruction, le suivi et l'évaluation de projets.

Frais de justice (33 016 €)

La dotation pour frais de justice correspond à une provision permettant de couvrir les éventuels frais de contentieux (frais d'avocat, dommages et intérêts suite à des contentieux soulevés par d'anciens assistants techniques).

Frais de missions et de représentation en administration centrale (1 499 768 €)

Ces crédits permettent de financer les frais de mission et de représentation engagés par les services centraux dans un contexte de croissance du rythme des réunions internationales et du rôle de la consultation multilatérale, en vue de trouver des réponses globales aux enjeux soulevés, notamment pour les pays émergents et les pays les plus pauvres de la planète.

Les missions s'organisent en deux grandes catégories :

- les missions de représentation du ministère, de séminaires (par exemple le congrès européen de la Fondation internationale des professeurs de français), de sessions de formation régionales (comme l'habilitation des correcteurs du DELF/DALF) ou d'universités d'été réunissant des experts francophones de plusieurs pays (entre autres l'université d'été de l'Asie du Nord-Est) ;
- les missions d'animation du réseau (réunion de programmation, réunions régionales des COCAC, réunion des experts pédagogiques, etc.).

Dotations de fonctionnement aux EAF (40 008 487 €)

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme 185	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

Les dotations de fonctionnement des EAF versées par les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) aux Instituts français (celles versées aux Instituts de recherche français à l'étranger - IFRE - relèvent de l'action 4), contribuent à la couverture des dépenses courantes nécessaires à leur bon fonctionnement, notamment les charges de personnel.

Ces dotations concernent donc l'ensemble des EAF pluridisciplinaires. Elles complètent la part d'autofinancement de ces établissements, principalement générée par les recettes propres.

La généralisation de l'agenda transformationnel particulièrement en Afrique, où l'on compte 40 % des instituts français, et en Indopacifique, passe par un renforcement de nos instituts. Outre de nouveaux outils informatiques, l'accent porte sur la gestion des ressources humaines et l'amélioration des conditions salariales. Les moyens dédiés au fonctionnement des EAF connaîtront une hausse de 4,2 M€ en 2024 (+11,6 % par rapport à 2023) visant à financer ce réarmement.

Après une remontée des taux d'autofinancement en 2021, retrouvant le niveau antérieur à la crise sanitaire, celui-ci a diminué en 2022. Cette évolution résulte du contexte économique mondial, marqué par un retour de l'inflation exceptionnel, qui s'est traduit dans les budgets des EAF par une hausse des dépenses supérieure à celle des recettes.

Appui logistique aux projets de coopérations (1 607 200 €)

Ces crédits permettent d'appuyer des actions menées dans les domaines de la coopération culturelle et de la promotion du français, des biens publics mondiaux et de l'attractivité et de la recherche. Ils servent notamment à la prise en charge de la logistique nécessaire à l'organisation de colloques, rencontres etc.

ACTION (10,7 %)**02 - Coopération culturelle et promotion du français**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	86 340 928	86 340 928	0
Crédits de paiement	0	86 340 928	86 340 928	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	28 267 161	28 267 161
Subventions pour charges de service public	28 267 161	28 267 161
Dépenses d'intervention	58 073 767	58 073 767
Transferts aux ménages	7 408 387	7 408 387
Transferts aux autres collectivités	50 665 380	50 665 380
Total	86 340 928	86 340 928

Sous-action 1 : « Langue française et diversité linguistique » (31 201 034€)**Promotion, diffusion et enseignement du et en français**

La diffusion, la promotion et l'enseignement du et en français sont au cœur des priorités fixées par le plan pour la langue française et le plurilinguisme présenté par le Président de la République le 20 mars 2018. Ces priorités restent d'actualité. Le réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger continuera de se mobiliser en 2024 pour les mettre en œuvre, en étroite articulation avec les priorités qui seront portées par la France lors du Sommet de la Francophonie, qui se tiendra en France à l'automne 2024.

Les actions du réseau de coopération et d'action culturelle dans le secteur éducatif et linguistique s'articulent autour de trois axes principaux :

1° Soutenir le développement qualitatif et quantitatif de l'enseignement francophone

Nos actions de coopération éducative visent en premier lieu à accompagner les systèmes éducatifs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques éducatives efficaces pour l'enseignement du français et en français. Elles visent à faire des filières francophones un choix attractif et un facteur d'intégration socio-professionnelle pour la jeunesse. Cet accompagnement revêt plusieurs formes :

- **La formation** : la formation linguistique et/ou pédagogique des acteurs de l'enseignement du/en français constitue le pilier central de cet accompagnement, et la principale attente de nos partenaires.
Si les formations sont largement dispensées sur place, notamment dans les centres de langues des Instituts français ou des Alliances françaises locales partenaires, des bourses pour des stages courts en France complémentaires peuvent également être attribuées aux formateurs, au personnel d'encadrement, voire, à des enseignants locaux ;
- **L'échange d'expertise en matière de politique éducative** (conclusion ou suivi de partenariats, missions de conseil, visite d'études pour des responsables éducatifs étrangers, etc.) : l'expertise française en matière éducative est internationalement reconnue. Sa valorisation, dans le cadre d'une approche partenariale avec les institutions locales, est un vecteur d'influence essentiel pour notre langue et nos valeurs ;
- **L'accès aux ressources pédagogiques francophones**, notamment numériques ;
- **La promotion de la langue française et de son image** : c'est à cette fin qu'un soutien est attribué à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), partenaire majeur de la francophonie qui contribue, d'une part, au rayonnement de la langue française et d'autre part, à la valorisation du métier de professeur de français à travers le monde, grâce à ses 200 associations d'enseignants œuvrant dans plus de 120 pays. Évènement emblématique voulu par le Président de la République, la journée internationale du professeur de français est dorénavant organisée par la FIPF chaque année.

2° Répondre à la demande d'éducation française et en français

Il s'agira en 2024, tout en maintenant l'exigence de qualité de l'enseignement, de continuer à répondre à la demande d'éducation en français dans les établissements locaux comme dans le réseau des établissements homologués. Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, présenté en 2019 et érigé en politique prioritaire du gouvernement, a posé les fondations d'une croissance significative du réseau homologué, aligné sur l'objectif ambitieux de doubler le nombre d'élèves scolarisés d'ici à 2030, conformément aux annonces du Président de la République. La politique menée pour atteindre cet objectif repose tout d'abord sur l'augmentation du nombre d'établissements bénéficiant de l'homologation du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Grâce à une stratégie de développement proactive mise

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme	n°	Justification au premier euro
185		

en œuvre par nos ambassades, un meilleur accompagnement des projets de création d'écoles et une simplification des procédures d'homologation, le nombre d'établissements est passé de 495 en 2018 à 580 aujourd'hui. En outre, pour attirer de nouveaux publics, il est essentiel de renforcer l'attractivité des établissements en enrichissant l'offre éducative et en mettant en valeur les atouts de l'enseignement français à l'étranger, tels que l'éducation plurilingue, le numérique éducatif et l'enseignement précoce. La stratégie de développement de l'enseignement français à l'étranger accorde également une importance primordiale au renforcement des dispositifs de formation. La création des instituts régionaux de formation (IRF) par la loi du 28 février 2022, gérés directement par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), constitue une avancée cruciale dans la restructuration de la formation du personnel, visant à garantir la qualité des enseignements et la croissance du réseau.

Pour assurer la pérennité de cette dynamique de développement, des Consultations sectorielles ont été organisées en 2023 afin de dresser un premier bilan du plan en cours et des perspectives pour l'enseignement français à l'étranger. Au cours de ces Consultations, le rôle central de l'AEFE, la mobilisation des acteurs publics et privés, ainsi que l'engagement de notre réseau de coopération et de nos postes diplomatiques ont été confirmés. Face aux nombreux défis à relever, la Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères, le Ministre de l'Éducation Nationale et l'AEFE ont annoncé une série de mesures visant à renforcer l'attractivité du réseau d'enseignement français à l'étranger. L'Agence s'est vu confier de nouvelles missions, notamment en matière d'accompagnement des établissements homologués, de régulation et de solidarité financière. Par ailleurs, la subvention de l'AEFE connaît une hausse de 8 M€ en 2024 destinée à financer le surcoût engendré par la réforme du statut des personnels détachés.

Le MEAE et l'AEFE ont identifié des zones géographiques prioritaires bénéficiant d'une action de soutien renforcée pour favoriser la croissance des établissements. Le programme Bourses Excellence Major a été rénové en plus de la revalorisation du montant des aides versées. Une expérimentation sera également lancée dès 2024 pour fournir une aide aux jeunes élèves méritants issus des systèmes éducatifs publics locaux.

Afin de répondre à la demande croissante d'un enseignement en français d'excellence, le MEAE poursuit également le développement de l'enseignement bilingue francophone et en particulier des filières labellisées LabelFrancEducation. L'objectif de 500 filières ou établissements labellisés, fixé par le Président de la République dans le cadre du plan pour la langue française et le plurilinguisme de 2018, a été largement atteint et même dépassé. Le réseau labellisé compte désormais 587 filières ou établissements dans 62 pays contre 456 filières ou établissements, dans 60 pays en 2020. La campagne de labellisation pour 2023 est en cours. De manière complémentaire, des dispositifs plus souples de valorisation d'un enseignement francophone de qualité peuvent être mis en place localement sous la forme de labels locaux. Il s'agit, dans ce cas, de toucher des établissements qui ne répondent ni aux critères de l'homologation ni aux critères du LabelFrancEducation, mais qui constituent néanmoins des leviers d'influence.

3° Promouvoir la langue française afin de renforcer son attractivité

Promouvoir et renforcer le français comme langue de communication internationale, au sein des institutions européennes, et des organisations internationales et régionales, est une priorité pour laquelle la France et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) se mobilisent. Le développement d'une offre spécifique de formation linguistique pour les diplomates et les hauts fonctionnaires européens et voisins de l'UE constitue un axe fort de cette stratégie.

La maîtrise du français facilite également, en France et à l'international, les négociations, les partenariats, les contrats et les échanges entre entreprises. Dans de nombreux pays, notamment en Afrique subsaharienne francophone, le français facilite également l'insertion professionnelle de la jeunesse, voire est une condition pour accéder à l'emploi qualifié.

L'ensemble des actions de promotion de la langue française comme langue de communication, langue d'accès à l'emploi et langue des affaires seront donc renforcées en 2024. Une coopération étroite, lancée en 2023, entre les opérateurs concernés et les postes pilotes continuera à mener une expérimentation sur le terrain concernant la communication en faveur des scolarités francophones. Le Sommet de la Francophonie,

qui se tiendra en France à l'automne 2024, comme les Jeux Olympiques et paralympiques qui le précéderont à l'été 2024, constituent deux occasions majeures à saisir afin de renforcer l'attractivité de la langue française. Les actions de promotion de la langue française menées par le réseau de coopération et d'action culturelle et par les opérateurs du MEAE tels que l'Institut français s'inscriront donc dans ce cadre.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses – français (3 581 990 €)

Il s'agit principalement des formations en français langue étrangère (FLE) ou de formations pédagogiques pour des boursiers, s'inscrivant dans les cursus d'étudiants, d'enseignants ou de formateurs de français. Ces séjours répondent à une demande récurrente de formation initiale ou continue pour les enseignants ou futurs enseignants de français et constituent un volet spécifique de nos actions de coopération éducative en soutien aux systèmes éducatifs locaux. Ils se déroulent dans des centres de formation spécialisés en France. Les crédits attribués aux bourses (français) sont en hausse de 310 251 € dans le PLF 2024.

Échanges d'expertise – français (1 161 116 €)

Les échanges d'expertise comprennent à la fois des invitations de partenaires éducatifs étrangers à venir en France et des missions d'experts nationaux intervenant dans les pays partenaires. Dans le domaine de la langue française, cet instrument est majoritairement mobilisé pour la mise en œuvre d'actions de coopération éducative, dans le cadre d'organisation de colloques, de séminaires ou de formations de haut niveau nécessitant la présence d'une expertise scientifique. Il permet aussi de mettre en place des voyages d'études en France pour des responsables éducatifs étrangers, contribuant ainsi à faire connaître le système éducatif français, et l'expertise de la France en éducation. Cet instrument a également vocation à consolider les relations partenariales avec les institutions et autorités éducatives locales. Le recours aux échanges d'expertise, dans le domaine de la coopération éducative ou de la promotion du français, est donc essentiel, particulièrement dans la dynamique qu'il convient d'impulser et d'amplifier en vue de la poursuite de la mise en œuvre du plan en faveur de langue française et du plurilinguisme.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF – français (5 177 483 €)

Les missions de ces établissements sont centrées, dans le domaine du français, sur l'apprentissage du français langue étrangère (FLE) et du français dit de spécialité. Les EAF participent activement à la mise en œuvre de notre politique de coopération éducative :

- pour le volet linguistique, en assurant la formation en langue des enseignants et formateurs de français,
- pour le volet pédagogique, en organisant des formations à l'enseignement du FLE, avec notamment l'accueil d'étudiants en stages FLE.

En 2024, les EAF continueront à participer également à la stratégie de diffusion du français en menant des actions de promotion du français et de la francophonie, notamment à destination des établissements scolaires et universitaires étrangers partenaires.

Le MEAE souhaite augmenter de 1 M€ les dotations pour opérations (français) en 2024.

Subventions aux Alliances Françaises locales – français (7 452 930 €)

Les SCAC versent des subventions aux Alliances françaises, qui sont des structures associatives de droit local, pour soutenir leurs activités linguistiques et culturelles. Les Alliances françaises constituent un vecteur privilégié de la politique d'influence française dans le monde. Dans la majorité des cas, la mission des

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme	n°	Justification au premier euro
185		

Alliances françaises se concentre sur l'enseignement du français. Elles peuvent, dans certains cas, étendre leur activité au domaine culturel.

Outre ce soutien aux activités des Alliances françaises, et conformément à l'engagement présidentiel, la création de nouvelles Alliances labellisées sera de nouveau soutenue. Ce soutien est réparti en fonction de la soutenabilité économique et du potentiel de développement des projets, ainsi que de leur opportunité en termes d'influence. Le MEAE bénéficie depuis quelques années d'une enveloppe de 620 000 € pour la coordination et la création de nouvelles Alliances. Il est proposé de porter cette enveloppe en 2024 à 800 000 € (+180 000 €).

Un soutien spécifiquement dédié à la sécurisation des Alliances est maintenu en 2023. Ces crédits sont dédiés au financement de travaux de sécurisation ponctuels liés à l'évolution du contexte sécuritaire et aux ouvertures ou déménagements d'établissements. Il est proposé de porter cette enveloppe en 2024 à 1 M€ (+520 000 €).

Enfin, les Alliances françaises sont, comme les EAF, confrontées à la crise inflationniste. Une dotation de 800 000 € est demandée en 2024 pour constituer un fonds d'aide au réseau des Alliances françaises.

Les crédits supplémentaires demandés en PLF 2024, soit 1,5 M€, permettront de financer l'ensemble des mesures nouvelles mentionnées plus-haut pour les Alliances françaises locales.

Subventions à la Fondation des Alliances Françaises (FAF) et aux actions d'animation et de modernisation du réseau des Alliances françaises (1 264 114 €)

Cette ligne comprend le montant de la subvention de fonctionnement allouée à la Fondation des Alliances françaises (FAF) dont le rôle, dans le cadre du rapprochement avec l'Institut français, est recentré sur son rôle de régulation et d'animation du réseau des Alliances françaises.

À cette subvention, s'ajoutent également les crédits dédiés aux actions d'animation et de modernisation du réseau des Alliances françaises (notamment autour de la formation, de la démarche qualité et de l'appui à des projets transversaux spécifiques), désormais confiées à l'Institut français Paris et aux SCAC.

Autres crédits d'intervention des postes à l'étranger et en administration centrale - français (12 563 400 €)

Cette rubrique regroupe les subventions et les partenariats financiers mis en œuvre par les postes et par l'administration centrale. Ces crédits financent des actions qui s'inscrivent dans le cadre de la modernisation de l'offre éducative du et en français, et de programmes de coopération linguistique, comme par exemple la diversification des cursus universitaires (français sur objectifs spécifiques), la co-conception et la mise en œuvre de plans de formation des enseignants, des programmes de formation aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) ou l'achat de ressources numériques.

Le soutien du MEAE à des institutions publiques et des acteurs français basés en France mais ayant vocation à intervenir dans l'ensemble du réseau, tels que la FIPF, les opérateurs du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Réseau Canopé ou France Éducation International (ex-CIEP), ou encore le CAVILAM-Alliance française de Vichy, est également un levier d'action pour la coopération éducative.

En 2024, le ministère, dans le cadre d'une relance de notre politique d'influence, poursuivra son soutien lié au développement de l'offre numérique d'enseignement en français, et mettra en œuvre les mesures annoncées suite aux Consultations sur l'enseignement français à l'étranger, visant à favoriser la croissance des effectifs et à renforcer l'attractivité des établissements du réseau. Dans l'optique de financer ces mesures, les crédits dédiés aux ACI français augmenteront de 5,6 M € en PLF 2024.

Sous-action 5 : « Coopération et diffusion culturelles » (55 139 894 €)

La stratégie de promotion et de coopération culturelle du ministère s'articule autour de deux axes principaux : le renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France, et l'appui aux industries culturelles et créatives (ICC).

Le rayonnement international du modèle culturel français concerne des domaines aussi variés que la musique, le cinéma, le spectacle vivant, les arts visuels, le débat d'idées, le livre, l'ingénierie culturelle ou encore le jeu vidéo et l'innovation numérique. Les SCAC de l'ensemble du réseau s'appuient sur les Instituts français et les Alliances françaises sur place, mais aussi sur l'Institut français à Paris, opérateur pour l'action culturelle extérieure de la France. Ils peuvent également financer directement des partenaires locaux ou français pour mettre en œuvre cette politique d'influence, dont les priorités sont définies par les services centraux du MEAE.

Dans ce cadre, le soutien à la mobilité artistique et l'organisation d'événements culturels sont des modes d'action privilégiés pour diffuser le modèle français. L'organisation des saisons croisées - avec déjà plus de soixante pays - en est un exemple particulièrement reconnu, qui permet également de valoriser notre expertise culturelle. Centrées à l'origine exclusivement sur les arts et la culture, elles s'ouvrent aujourd'hui à l'éducation, à l'enseignement supérieur, à la recherche, au sport, à l'économie, au tourisme et à la gastronomie. Une réflexion est en cours avec l'Institut français Paris, opérateur des « Saisons », pour faire évoluer ce modèle et proposer de nouveaux formats.

Sur le plan de la mobilité internationale, des programmes de résidence novateurs pour les artistes de pays en crise (Liban et Sahel en 2020 et 2021) ou pour les jeunes professionnels français et allemands (Nouveau Grand Tour en Italie). Par ailleurs Le lancement de la « Villa Albertine », en 2021, contribue à rénover en profondeur notre action d'influence aux États-Unis en proposant des résidences sur mesure (50 créateurs, penseurs et professionnels) couvrant l'ensemble du territoire (10 villes) et de nos secteurs d'intervention (mobilités, recherche, promotion de la langue française, industries culturelles et créatives). La Villa Albertine constitue une véritable plateforme globale d'accompagnement des acteurs culturels français dans leurs enjeux et projets américains, elle permet de réinventer la marque France et de mener une stratégie offensive dans la recherche de mécènes. Compte-tenu du nombre important de programmes de résidences ayant vu le jour dans le réseau culturel ces dernières années, le MEAE étudie la création d'une charte « programme de résidence » et « Villa » permettant de fixer des standards communs minimum, de mieux encadrer l'utilisation de ces termes, de les protéger et de les valoriser, tout en veillant à la rationalisation des programmes à l'échelon régional.

La promotion des idées et du savoir et le rayonnement de la scène intellectuelle française sont soutenus, notamment, grâce aux dispositifs déployés par l'Institut français à Paris, à travers l'organisation de colloques, de débats d'idées ou d'événements phares comme la Nuit des Idées. En 2023 et 2024, elle est déclinée dans de nouvelles modalités, avec un calendrier plus souple et une programmation renforcée dans 10 pays prioritaires. Dans le secteur du livre, la promotion des auteurs, des éditeurs, et le soutien à la traduction permettent aussi la diffusion de la pensée française à l'étranger. Le réseau des SCAC organise par exemple des tournées littéraires d'auteurs français, favorisant les rencontres entre écrivains français, écrivains étrangers et les lecteurs.

L'appui aux industries culturelles et créatives (ICC) est au cœur de la feuille de route de l'Influence du ministère et fixe les grandes orientations de notre diplomatie culturelle et d'influence pour les années à venir. Les ICC représentent un secteur clé de l'économie française et revêtent également une dimension politique majeure en tant qu'instrument de diffusion de la création et de la culture françaises. C'est pourquoi le ministère a confié dès 2020 une mission prioritaire ICC à 37 ambassadrices et ambassadeurs, et a appelé à une forte implication de l'ensemble du réseau et des opérateurs au service des professionnels des ICC. Le bilan est positif pour cette mission prioritaire ICC portée par un réseau agile et résilient. Les postes ont pu apporter une réponse forte aux objectifs de constitution de ressources à l'attention des professionnels français, de mise en œuvre d'actions au service de la filière et de valorisation des ICC françaises. La priorité ICC se traduit par une forte mobilisation des moyens RH et budgétaires des postes, pour soutenir la mise en œuvre de la mission prioritaire. Pour les prochaines années, l'objectif sera de pérenniser, étendre, et accentuer la démarche pour faire de la promotion des ICC le reflexe central de coopération au sein de l'ensemble du réseau culturel.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme	n°	Justification au premier euro
185		

Le renforcement de l'attractivité du territoire français est également une priorité forte. La signature en 2019 de la convention entre Film France et Atout France vise ainsi à développer le tournage en France de films internationaux. S'agissant du ministère et de son réseau, 5 postes prioritaires ont été ciblés pour 2023 (le Brésil, la Chine, la Corée du Sud, l'Inde et les États-Unis), avec de réelles avancées : campagne promotionnelle offensive en Corée du Sud, création d'un comité français du film indien ou encore déploiement d'un agent dédié à Los Angeles.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Subventions pour charges de service public**Subvention à l'Institut Français Paris (28 267 161 €)

Cette dotation est destinée à couvrir les charges de service public de l'Institut français (IF) Paris, opérateur du MEAE en matière de coopération et de promotion culturelle. Parmi les missions qui lui ont été confiées, l'établissement doit notamment promouvoir la culture et la langue françaises dans le monde, développer les échanges avec les cultures étrangères, et assurer le conseil et la formation professionnelle des personnels français et étrangers concourant à ces missions, et notamment les personnels du réseau culturel français à l'étranger.

Les priorités et perspectives pour 2024 s'inscriront dans le cadre du Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2023-2025 qui devrait être signé au second semestre. Il devrait se structurer autour des objectifs suivants :

- Soutenir et animer l'action du réseau de coopération et d'action culturelle français à l'étranger : l'appui et la formation du réseau culturel demeureront prioritaires pour l'Institut français. L'opérateur poursuivra le déploiement du plan pluriannuel 2023-2025 de professionnalisation des agents du réseau (SCAC, IF, AF et centres binationaux) annoncé en juin 2023. Il continuera également de soutenir les actions du réseau culturel et sa modernisation à travers son offre conséquente de programmes et dispositifs. L'opérateur poursuivra également la réflexion engagée sur ses programmes et dispositifs en lien avec les priorités fixées par les tutelles.
- Accompagner les créateurs et les industries culturelles et créatives (ICC) françaises dans leur développement à l'international : Dans la droite ligne de la priorité gouvernementale donnée aux industries culturelles et créatives et à l'instar des programmes ICC Immersion et IF Incontournable / IF Export, l'opérateur renforcera son action en faveur de l'accompagnement des secteurs culturels et créatifs à l'international, articulée autour de la création, de l'incubation, de la mise en réseau, de la promotion et de l'export. Il poursuivra la mise en œuvre d'un volet important du fonds d'appui à l'entreprenariat culturel (FAEC) venant en appui à l'entreprenariat culturel de 19 pays africains.
- Renforcer le dialogue entre les cultures, les langues et les sociétés : Outre la mise en œuvre de programmes d'envergure comme « Notre futur : dialogues Afrique-Europe » ou « Face à la guerre : dialogues Européens », l'IF s'attachera à poursuivre les débats d'idées à l'international sur des enjeux de société contemporains, notamment à travers son appel à projets débat d'idées à destination des postes du réseau qui devrait connaître une évolution en 2024, ou encore la Nuit des Idées. Il fera la promotion de la langue française, la francophonie et le plurilinguisme et renforcera ses liens avec les collectivités territoriales. Il organisera également le Temps fort de la Lituanie en France à l'automne 2024.
- Renforcer le pilotage interne de l'opérateur pour le rendre plus agile, performant et responsable : L'IF s'attachera à mettre en œuvre une gestion soutenable et performante de l'établissement en déployant des outils de pilotage budgétaire, managérial et un cadre évaluatif s'inscrivant dans le cadre d'une démarche de responsabilité sociale et environnementale ambitieuse. A ce titre,

l'opérateur poursuivra la mise en œuvre des feuilles de route pour la transition écologique et l'égalité femmes-hommes avec la période 2023-2025.

Enfin l'Institut français accompagnera également les initiatives du réseau dans le cadre des Jeux Olympiques 2024.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses - culture (1 043 888 €)

Les bourses de stages (formations dans le domaine du théâtre, de la danse, de la musique) ou d'études s'inscrivent dans l'accompagnement de la structuration des secteurs culturels locaux mais participent aussi à l'attractivité de la création et de l'expertise françaises, par les liens durables qu'elles permettent de créer avec les futurs professionnels.

Échanges d'expertise - culture (1 621 394 €)

Les échanges d'expertise comprennent à la fois des missions d'experts intervenant dans des pays étrangers et des invitations dans le cadre de l'organisation de conférences et de festivals. Les missions d'experts correspondent à la venue de conférenciers dans le cadre de débats d'idées à l'étranger, de professionnels du secteur audiovisuel et à la participation de professionnels français à certains festivals prescripteurs. Les invitations permettent, quant à elles, à des artistes ou à des professionnels de la culture étrangers de participer à des résidences, formations, séminaires ou festivals en France. Les échanges d'expertise constituent un outil majeur de notre politique de coopération mais aussi de promotion des ICC françaises.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF - culture (9 614 871 €)

Les EAF constituent un levier privilégié de notre réseau à l'étranger en matière de coopération culturelle. Les missions de ces établissements concernent l'appui à l'émergence des talents locaux et la promotion des industries culturelles et de la création contemporaine (audiovisuel, artistique, livre, etc.).

Ces opérations ont lieu très souvent hors les murs, en partenariat avec d'autres institutions, et permettent donc de créer des interactions avec l'écosystème culturel local. En 2023, outre le rayonnement de la création française, les EAF continueront donc à favoriser la coopération culturelle entre professionnels, avec pour objectif de professionnaliser les acteurs et de mettre en valeur nos savoir-faire et notre expertise.

Autres crédits d'intervention dans les postes et en administration centrale - culture (14 592 580 €)

Cette dotation est répartie entre les SCAC et l'administration centrale.

Elle se traduit notamment par le versement de subventions à des organismes dont l'action vient en appui de la politique d'influence culturelle conduite par le MEAE. Dans le cadre de la priorité donnée au soutien aux ICC, le MEAE concentre son appui sur les organismes et associations professionnelles compétents pour la promotion et l'exportation des biens culturels français à l'international : Unifrance (désormais fusionné avec TV France international, permettant de développer les synergies entre le cinéma et l'audiovisuel), le Centre national de la musique (CNM), le Bureau international de l'édition française (BIEF) et l'association Architectes Français à l'Export (AFEX). Ce soutien financier, auquel s'ajoutent les actions des attachés spécialisés au sein des SCAC, vise à conforter l'action de ces organismes dans des territoires qui présentent un potentiel à moyen terme pour les ICC françaises, à commencer par les pays prescripteurs et émergents.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme	n°	Justification au premier euro
185		

Depuis 2022, le Département confie à l'Institut français le pilotage d'un appel à projets ICC, ouvert à l'ensemble du réseau (près de 200 projets soutenus). Ce dispositif soutient des initiatives répondant à une typologie d'actions précise, mettant l'accent sur la dimension professionnelle et économique de l'appui à l'international. La reconduction d'un appel à projets ICC avec des crédits en hausse est indispensable pour mener à bien notre action culturelle sur le terrain ICC et permettrait d'acter le « réflexe ICC » comme nouveau levier de notre diplomatie d'influence.

D'autres subventions ou commandes correspondent à des opérations ponctuelles mises en œuvre par les services centraux ou par les SCAC. Elles visent à renforcer la présence et la visibilité des artistes français à l'étranger et se traduisent par l'organisation de salons, d'expositions, de festivals, etc. Enfin, le développement de partenariats, notamment financiers, avec les acteurs locaux et étrangers continuera à constituer un autre levier d'action en 2023.

Le projet de « Villa Albertine » est un axe fort de notre action d'influence aux États-Unis, qui a reçu, dès son origine, le soutien du ministère (500 k€ octroyés en 2020 et en 2021). Ce projet ambitieux, qui mobilise l'ensemble du poste diplomatique (80 personnes) permet d'inviter chaque année, depuis 2021, entre 60 et 80 créateurs, intellectuels et professionnels de la culture pour des résidences exploratoires à travers le territoire états-unien, avec le soutien du ministère et de mécènes. Pour l'année 2023, 70 projets de résidence ont été retenus suite à un appel à candidatures ouvert à tout **créateur, chercheur ou professionnel de la culture**. Parmi ces **70 projets**, 44 résidences se sont ancrées dans une vingtaine de villes et 26 seront itinérantes sur l'ensemble du territoire. L'appel à candidatures pour les résidences de la Villa Albertine 2024 est d'ores et déjà un succès avec une cinquantaine de projets de résidence pour plus de 700 candidatures.

Par ailleurs, le soutien spécifique apporté à la création d'instituts culturels intégrés franco-allemands, un des projets prioritaires du Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019, est reconduit afin de poursuivre leur mise en place. Ces neuf Instituts en cours de création seront des relais d'influence communs aux deux pays dans le but d'accroître leur attractivité et de diffuser des valeurs partagées. Trois instituts ont d'ores et déjà vu le jour à Palerme (Italie), à Ramallah (Territoires Palestiniens) et à Atlanta (États-Unis). En 2023, le soutien du MEAE à la mise en place des ICFA s'élève à 350 k€.

Enfin, la valorisation de l'expertise culturelle française constitue une priorité majeure de notre diplomatie d'influence. Il s'agit d'un segment d'activité porteur de fortes opportunités, à la fois en termes économiques et de rayonnement, mais qui connaît également une vive concurrence à l'échelle internationale. La France peut s'appuyer sur un savoir-faire mondialement reconnu et se prévaloir de réussites exemplaires telles que la création du Louvre Abou Dabi aux Émirats Arabes Unis. La France est en mesure d'apporter des accompagnements sur-mesure, aussi bien sur des champs de compétence très spécifiques et pointus, que pour des projets complexes et intégrés sous la forme de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

En 2023, la France s'est positionnée sur plusieurs projets importants en Inde et en Bulgarie. D'autres pistes de collaboration sont à l'étude avec l'Indonésie, le Maroc ou encore avec le Cambodge. Les mesures nouvelles attribuées en 2024 pourront servir à faciliter et à renforcer certains projets en cours et à financer de nouveaux projets à venir, en priorité dans la zone Indopacifique.

ACTION (0,3 %)**03 - Objectifs de développement durable**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	2 350 342	2 350 342	0
Crédits de paiement	0	2 350 342	2 350 342	0

Cette action est destinée aux postes situés dans des pays ne relevant pas de l'APD, et qui financent néanmoins des actions relevant des objectifs de développement durable (ODD).

Dans ce contexte, les objectifs de cette action sont les suivants :

1. Renforcer la coordination internationale

Plus inclusifs et plus efficaces que les objectifs du millénaire, les ODD ont été adoptés lors du sommet de New York en septembre 2015. Ils s'adressent à tous les pays, du Nord comme du Sud, et intègrent des thèmes fondamentaux et jusqu'à alors marqués par des approches divergentes, comme le genre, la couverture santé universelle, la lutte contre les inégalités, l'environnement ou le changement climatique. Sur ces sujets, parfois nouveaux, il s'agit de pouvoir mobiliser l'attention et les interventions des gouvernements et des acteurs non-étatiques.

2. Promouvoir la vision française et européenne d'une mondialisation mieux régulée

La régulation de la mondialisation passe par une action normative au plan mondial mais aussi de plus en plus, par l'action de coalitions d'acteurs sur le terrain, par l'innovation sociale.

La France participe activement aux débats d'idées au sein de l'Union européenne, des pays de l'OCDE ou encore des institutions financières internationales, du système des Nations unies et aux fonds verticaux grâce à la mobilisation d'une expertise dans les domaines des biens publics mondiaux et du climat.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	2 350 342	2 350 342
Transferts aux ménages	2 044 427	2 044 427
Transferts aux autres collectivités	305 915	305 915
Total	2 350 342	2 350 342

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses (ODD) (800 000 €)

Il s'agit de bourses d'études et de stages dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et de l'éducation (voir également la partie « Éléments transversaux au programme »).

Échanges d'expertise (ODD) (1 244 427 €)

Les échanges comprennent à la fois des missions d'experts intervenant dans des pays étrangers et des invitations en France dans le cadre de l'organisation de conférences et de séminaires (voir également la partie « Éléments transversaux au programme »).

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme	n°	Justification au premier euro
185		

Transferts aux autres collectivitésDotations pour opérations aux EAF (ODD) (305 915 €)

Ces dotations permettent la mise en place d'actions locales et régionales dans les domaines de la préservation de l'environnement (eau, climat, biodiversité), de la recherche médicale liée au VIH, aux maladies tropicales, etc. Elles sont utilisées pour favoriser la diffusion d'informations (à travers des expositions, la création de supports de communication, etc.) et participer à la formation (cours, séminaires) d'un public spécialisé sur des sujets relatifs à l'environnement, le climat, ou encore la santé.

ACTION (15,3 %)**04 - Enseignement supérieur et recherche**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	123 042 038	123 042 038	0
Crédits de paiement	0	123 042 038	123 042 038	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	9 155 983	9 155 983
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 685 644	5 685 644
Subventions pour charges de service public	3 470 339	3 470 339
Dépenses d'intervention	113 886 055	113 886 055
Transferts aux ménages	76 284 197	76 284 197
Transferts aux autres collectivités	37 601 858	37 601 858
Total	123 042 038	123 042 038

La feuille de route de l'Influence de décembre 2021 fait de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'international l'une de ses six priorités stratégiques, déclinée en quatre objectifs principaux :

- accompagner la projection internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- revenir sur le podium des pays les plus attractifs conformément à la stratégie « Bienvenue en France » ;
- développer une diplomatie scientifique autour de trois enjeux globaux : numérique, santé, environnement ;
- mettre l'archéologie et le patrimoine au service de la stabilité, du développement et de la protection des minorités.

Au cours de l'année 2023, la poursuite de la guerre en Ukraine, l'accentuation des risques autant que les opportunités de coopération dans la zone indopacifique (notamment en Inde), la reprise des échanges avec la

Chine dans une recherche d'équilibre et de bénéfices réciproques, les crises politiques au Soudan et au Sahel, les agressions asymétriques de désinformation et d'ingérence de la part de régimes illibéraux, ont fortement influé sur l'intégration du contexte politique dans la conduite des actions de coopération universitaire et scientifique.

Ces crises ont amené le gouvernement français à élaborer une stratégie nationale d'influence, tandis que les acquis de la présidence française du Conseil de l'Union européenne ont donné lieu à des actions opérationnelles pour promouvoir et mettre en œuvre les valeurs mises en exergue dans le cadre de la Déclaration de Marseille de mars 2022 pour une approche globale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, par exemple à travers le développement des alliances d'universités européennes (50 alliances mi-2023 pour un objectif de 60 en 2024). Des efforts significatifs ont également été poursuivis pour faire face aux situations de crise et pour soutenir les étudiants et chercheurs réfugiés en lien avec les partenaires interministériels du MEAE et les acteurs français de l'ESR. Le MEAE a par ailleurs poursuivi ses actions pour soutenir des pays tels que l'Ukraine dans leurs efforts de reconstruction, pour lesquels les champs universitaires et scientifiques sont essentiels, en s'adaptant aux conditions dégradées tout en portant une attention particulière aux besoins définis par les partenaires. De façon générale, la coopération scientifique avec nos partenaires et alliés principaux, qui partagent les valeurs et principes de la Déclaration de Marseille, a été renforcée par la mise en place, en coordination avec le MESR, de comités mixtes scientifiques et techniques renforcés, dans certains cas, par des financements de l'Agence Nationale de la Recherche. Les priorités de coopération identifiées donneront ainsi lieu à des appels à projets conjoints et co-financés en lien avec nos intérêts offensifs et défensifs clairement identifiés de façon coordonnée entre acteurs interministériels et de l'ESR.

Par ailleurs, le contexte extrêmement concurrentiel de l'attractivité des étudiants et chercheurs internationaux a conduit à un recentrage qualitatif des objectifs de la stratégie nationale « Bienvenue en France », en termes de conditions d'accueil, de lisibilité de l'offre française de formations et de bourses, d'excellence du profil des candidats au séjour d'étude et de recherche, du niveau de diplôme recherché et de définition de régions prioritaires de provenance des étudiants. Le MEAE a pris une part active aux travaux interministériels visant à définir des publics prioritaires, dont les étudiants et les chercheurs, et à identifier et mettre en œuvre des mesures ayant pour objectif de faciliter leurs démarches et conditions de séjour. Enfin, à la fois pour des raisons liées à leur influence sur notre attractivité mais également de valorisation économique, culturelle et d'influence, les anciens élèves étrangers des établissements d'enseignement supérieur français (*alumni*) ont fait l'objet d'une attention importante du MEAE avec l'émergence d'une véritable stratégie nationale « France Alumni » et l'organisation d'une série d'événements au niveau mondial et à Paris visant à la valoriser.

Ces éléments de stratégie et de contexte fixent le cadre général pour aborder les enjeux de l'année 2024.

1° Renforcer l'attractivité universitaire de la France en l'adaptant aux géographies

a/ Accentuer la reprise de la mobilité étudiante en conquérant de nouveaux publics

Dans le contexte de la reprise post-pandémique des mobilités internationales, la France a accueilli, au cours de l'année universitaire 2022-2023, plus de 400 000 étudiants internationaux sur son sol, dont 310 800 en mobilité internationale (203 900 à l'université). Les statistiques de candidatures d'étudiants internationaux dans l'enseignement supérieur français au titre de l'année universitaire 2023-2024 *via* la plateforme « Études en France » (qui concerne 68 pays à procédure de visa d'études) laissent entrevoir un certain plafonnement de l'augmentation des flux. Si l'objectif des 500 000 étudiants accueillis en 2027 paraît ambitieux, l'attractivité universitaire de la France se maintient ainsi à un niveau élevé, alors que les pays concurrents connaissent des difficultés, notamment liées aux conséquences de la pandémie pour la Chine, et que certains d'entre eux réfléchissent à l'instauration de mesures beaucoup plus sélectives à l'accueil d'étudiants étrangers (Royaume-Uni, Pays-Bas). Un accent sera mis, dans la promotion, sur les formations en anglais, sur le bon positionnement des universités françaises dans les classements internationaux afin d'attirer de

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme	n°	Justification au premier euro
185		

nouveaux publics et sur le coût réel des études en France, dont une partie importante est prise en charge par l'État, y compris en cas de paiement de droits différenciés dans les universités.

En 2022, la reprise des mobilités internationales s'est confirmée, permettant une augmentation de 12 % du nombre de boursiers en gestion (11 088) par rapport à 2021 (9 862), dépassant ainsi le niveau d'avant pandémie (10 854 en 2019).

Le nombre d'étudiants boursiers a crû à la rentrée 2021-2022, et le maintien en 2023 de l'enveloppe des bourses à son niveau de 2022 a permis de relancer fortement les programmes des ambassades dans la zone indopacifique, de poursuivre le programme de bourses de mobilités croisées Afrique — France et de continuer à développer le programme pour étudiants européens « France Excellence Europa », lancé dans le cadre de la PFUE et dans le contexte post-*Brexit*.

L'augmentation de cette enveloppe de 6 M€ en 2024 permettra de prolonger les actions entreprises. En 2024, l'agence Campus France poursuivra ses actions pour améliorer le suivi des boursiers, pendant leur séjour (enquête de satisfaction, suivi pédagogique renforcé) et après leur séjour (suivi *alumni*). Face aux enjeux stratégiques pour notre diplomatie, notre politique de bourses s'attachera en 2024 à renforcer son positionnement sur nos diverses géographies :

- en Afrique, où les pays francophones constituent la zone historique d'une influence française concurrencée par la montée de nouveaux acteurs, et au sein de laquelle existent des enjeux spécifiques de mobilités régionales au sein du continent, de mobilités croisées entre Afrique et France, et d'une meilleure représentativité des étudiants provenant de pays non francophones ;
- dans l'Indopacifique, région aujourd'hui à la croisée des batailles de l'influence et dans laquelle la France doit développer sa présence et son attractivité ;
- dans l'Union européenne et plus largement sur le continent européen (pays du voisinage, notamment dans le cadre d'une stratégie consacrée à l'Europe médiane et nordique), où l'attractivité de la France pour des mobilités diplômantes est en recul ;
- et, enfin, dans les pays émergents et notamment en Amérique latine, partenaires historiques vis-à-vis desquels l'influence française doit être préservée.

b/ Continuer à appuyer la projection de l'enseignement supérieur français, principalement en Afrique et dans la zone indopacifique

L'attractivité de notre enseignement se joue en dehors de notre territoire avec des enjeux et objectifs toujours plus spécifiques à chaque région. Les établissements d'enseignement supérieur ont développé, avec l'appui des SCAC, des centaines de filières francophones et de double-diplômes dans les pays partenaires. La projection de l'enseignement supérieur français à l'étranger, sous forme de nouvelles universités franco-étrangères, fortement pilotées par le MEAE et/ou le MESR, ou de formations délocalisées, développées de façon autonome par les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, s'inscrit dans un objectif d'influence et de visibilité et doit permettre aussi de faire face à la massification de l'enseignement supérieur dans les pays du Sud, singulièrement en Afrique et dans les géographies où le coût d'une période d'études en France peut s'avérer trop onéreux. Des universités « France-pays tiers » ou francophones soutenues par la France, et suivant des modèles adaptés à chaque partenaire, existent déjà de longue date dans plusieurs régions du monde (par exemple le réseau de l'Université Franco-Allemande, dont le siège se trouve à Sarrebruck, l'université Galatasaray à Istanbul, la Sorbonne Université à Abou Dabi, l'Université française d'Égypte ou encore l'Université des sciences et technologies de Hanoï) et bénéficient du soutien et des moyens du MEAE. La plus récente, le campus franco-indien dans le domaine des sciences de la vie pour la santé, a été lancée fin 2022.

L'appui des postes diplomatiques aux négociations bilatérales et aux échanges à niveaux politique et technique doit permettre la consolidation des projets lancés en Afrique, qui s'inscrivent dans la lignée du discours de Ouagadougou, en articulation avec des fonds du programme 209 : la montée en capacités et l'installation dans de nouveaux locaux du Campus franco-sénégalais de Dakar (qui accueille actuellement 1 200 étudiants dans 25 formations), le renforcement du *Hub* franco-ivoirien. Les orientations du discours de Ouagadougou sont également mises en œuvre par la poursuite du soutien aux coopérations bilatérales par le

biais (i) du fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI) – (3^e édition en 2023-2024 du Fonds de solidarité pour les projets innovants – FSPI – géré en centrale « ADESFA », Appui au développement de l'enseignement supérieur français en Afrique), *hub* doctoral au Cameroun (2022-2023) – ainsi que (ii) du programme « PEA », Partenariats avec l'enseignement supérieur africain, financé à hauteur de 20 M€ via l'AFD. Le PEA vise à développer des formations de haut niveau et qui favorisent une forte employabilité dans les pays africains, en partenariat avec les établissements français ; la 1^{re} édition, finalisée en 2021, a permis de soutenir 6 projets, et la 2^{de} édition, finalisée en 2023, a permis d'en sélectionner 8, dans les pays suivants : Bénin, Éthiopie, Madagascar, Niger, RDC, Sénégal, Tchad, Togo. Les bourses régionales, permettant à la France de financer des mobilités au sein du continent africain dans des établissements soutenus par la France, ainsi que les mobilités croisées favorisant, notamment dans le cadre de doubles-diplômes, des mobilités d'étudiants africains vers la France et d'étudiants français vers l'Afrique, seront des leviers voués à se développer davantage, après l'expérimentation lancée en 2021-2022.

Dans le cadre de la stratégie Indopacifique, la priorité accordée à l'Inde a été manifeste en 2023. Au-delà du fait que ce pays a été le bénéficiaire de la deuxième enveloppe de bourses du réseau après le Maroc, le campus franco-indien à portée régionale dans le domaine des sciences de la vie pour la santé (hors médecine) a lancé ses premières actions : quatre projets ont ainsi été sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets de 900 000 € sur deux ans lancé en 2022 pour sélectionner des *consortia* d'établissements visant notamment la construction de diplômes conjoints et de doubles-diplômes. Les premières coopérations entre les établissements français et indiens ont été initiées cette année, avec des mobilités croisées d'étudiants et de chercheurs des deux pays. Des réflexions sont également en cours pour finaliser un projet en Australie. Les mobilités régionales seront également rendues possibles dans cette zone afin de renforcer le positionnement et l'attractivité des implantations françaises nombreuses dans la zone. Ces projets visent ainsi également à intégrer les forces universitaires françaises dans la région à travers, par exemple, l'Université de la Réunion ou l'Université de Polynésie française, renforçant la position de la France dans la dynamique indopacifique. Les crédits additionnels viseront à soutenir et à renforcer la stratégie Indopacifique de la France dans ce domaine. Ainsi, dans la continuité du séminaire dédié à l'attractivité en Indopacifique qui a eu lieu en mai 2022, des efforts particuliers de communication seront portés sur la région, notamment au travers du rôle de l'Espace Campus France en Inde.

Les acteurs économiques, à travers les chambres de commerce et d'industrie et les entreprises présentes dans la région, doivent également prendre une place importante dans ces projets qui ont pour objectif de répondre à une demande en main d'œuvre dans des domaines stratégiques (sciences pour la santé pour le campus franco-indien et transition énergétique pour le programme franco-australien).

Enfin, des stratégies d'attractivité spécifiques à chaque région sont mises en œuvre, s'appuyant sur les conclusions de séminaires régionaux organisés pour l'Indopacifique en mai 2022, pour l'Afrique en septembre 2022 et pour l'Amérique latine et les Caraïbes en juin 2023, permettant d'analyser les enjeux, obstacles et leviers de l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur français.

2° Insérer la recherche dans les réseaux internationaux de pointe et contribuer à la réponse aux défis globaux en promouvant nos valeurs

a/ Mieux positionner la France comme pays de référence internationale en matière d'excellence scientifique

La diplomatie scientifique française a pour ambition de développer des coopérations de haut niveau dans des secteurs prioritaires. En insérant nos chercheurs dans la compétition internationale, il s'agit de peser dans les débats et de renforcer la reconnaissance de la France comme un acteur incontournable dans des domaines d'expertise ciblés. Les coopérations scientifiques sont également le moyen de renforcer nombre de relations bilatérales et multilatérales de la France ainsi que notre action diplomatique sur une série d'enjeux globaux liés au développement durable et au changement climatique, à la santé et à la préparation aux pandémies, au numérique et à l'intelligence artificielle. Comme exposé lors de la conférence de Marseille de mars 2022 tenue sous PFUE (*cf. supra*), il s'agit enfin de porter et de défendre les valeurs européennes jusque dans les collaborations scientifiques en défendant les principes tels que la liberté académique, la science ouverte,

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme	n°	Justification au premier euro
185		

l'éthique et la responsabilité sociétale. Une réflexion globale sur la diplomatie scientifique de la France, se poursuivra en 2024, à l'aune de la réforme des relations entre universités et organismes de recherche qui s'appuiera sur les conclusions du rapport du professeur Philippe Gillet, et du renforcement de l'« Équipe France » à l'international.

Les actions de veille scientifique et de valorisation de la science et de la technologie françaises, confiées aux services scientifiques des ambassades, favorisent la valorisation de l'excellence française et la mise en place de partenariats de recherche structurants, notamment à travers les Comités mixtes pour la coopération en science et technologie (COMIXTE). Les COMIXTE ont été repensés en lien avec le MESR pour que les priorités bilatérales identifiées dans un nombre limité de pays (une dizaine) soient adossées à des financements, apportés *via* des appels à projets mis en place par l'Agence Nationale de la Recherche. Ces actions nécessitent une analyse précise en interministériel de nos intérêts offensifs et défensifs (SGDSN, SGPI, MESR, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Ministère des Armées, autres services du MEAE...). Principal fonds d'amorçage de ces échanges scientifiques, les partenariats Hubert Curien (PHC) sont généralement financés à parité par la France et son partenaire (ou ses partenaires, dans le cas de programmes régionaux). Les PHC sont conçus comme des financements d'amorçage pour des collaborations plus ambitieuses, par exemple pour le développement de projets à travers le programme-cadre européen de la recherche « Horizon Europe » ou des Programmes prioritaires de recherche financés par le Secrétariat général aux programmes d'investissement. Une évaluation conduite par le MESR des 113 programmes PHC ou assimilés a démontré l'effet de levier des 10 700 projets retenus en 15 ans, soit plus de 100 000 mobilités, pour plus de 80 % des collaborations poursuivies et 17 000 co-publications. Alors qu'ils ont été fortement impactés par la crise sanitaire, l'année 2022 a vu leur reprise et 2023 témoigne d'une réelle dynamique de rattrapage et de développement. Si la relance des PHC en Chine a été une action phare de notre coopération en 2023, plusieurs autres pays souhaitent les relancer (Roumanie, Vietnam) ou en mettre en place de nouveaux (Inde, Royaume-Uni, Cameroun...). La demande croissante de nos partenaires, de même que le succès de PHC régionaux comme le PHC « Danube » (rejoint par le Monténégro) témoignent également de la pertinence de ce dispositif et de l'opportunité d'une augmentation des moyens en 2024. Par ailleurs, le MEAE (ESR/DPO) travaille à un meilleur pilotage des PHC qui permettrait aux postes d'anticiper les moyens disponibles en année N-1 pour lancer les appels à projets. Les boursiers de séjour scientifique de haut niveau et les boursiers doctorants, dont l'allocation continue à être revalorisée chaque année à hauteur des contrats doctoraux et des standards internationaux conformément à notre loi de programmation de la recherche, se voient, depuis 2021-2022, délivrer un passeport talent, levier supplémentaire pour développer les coopérations et notre attractivité, qu'il convient de mieux faire connaître.

Les coopérations en santé, qui ont connu un développement marqué depuis la crise sanitaire, ont continué à prospérer en 2023, à travers de nouveaux partenariats prometteurs, par exemple en Inde, au Japon et aux Émirats Arabes Unis (Institut Pasteur) ou en RDC et en Côte d'Ivoire (IRD, ANRS|MIE, INSERM). En 2024, la relation institutionnelle entre le MEAE et l'ANRS-MIE devrait évoluer au moyen de la signature d'un accord-cadre, à l'instar de celui signé en 2021 avec l'Institut Pasteur. Ces deux structures (ANRS|MIE et Institut Pasteur) bénéficient, directement ou indirectement, de financements *via* nos experts techniques, *via* des FSPI (comme le projet régional « ALLIANCE SHS » porté par le Réseau Pasteur ou le projet « Afroscreen » sur le diagnostic des pandémies en Afrique) ou *via* des subventions de l'AFD. Les programmes de spécialisation en médecine (Médecins du Golfe, DFMS/DFMSA) seront davantage promus dans de nouvelles géographies, surtout celles où notre influence par la santé pourrait être renforcée (Afrique anglophone, Amérique Latine, Inde).

Dans le cadre de son nouveau contrat d'objectifs, de moyens et de performance, signé à l'été 2022, l'Institut de recherche pour le développement (IRD), organisme de recherche sous cotutelle du MEAE et du MESR, est invité à poursuivre son implication dans sa réponse aux enjeux du développement durable, à travers sa participation aux conseils du développement ou dans le cadre des grandes échéances multilatérales. Sa politique d'implantation, tout comme celle du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine, et la qualité des relations durables de terrain qu'il a su maintenir, seront également valorisées dans le cadre des objectifs de meilleure coordination de l'Équipe France à l'international, tels qu'ils ressortent des États généraux de la diplomatie et de la réorganisation des grands acteurs universitaires et scientifiques proposée par la mission du professeur Philippe Gillet. Le MEAE maintiendra également un rôle actif dans la

gouvernance de la recherche polaire (rôle de l'IPEV dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie polaire de la France) et océanographique (IFREMER et enjeux des fonds marins). Le ministère poursuivra par ailleurs le financement du programme de bourses « *Make Our Planet Great Again* » (MOPGA), qui concrétise l'appel lancé par le Président de la République en 2017 pour mobiliser les scientifiques mondiaux contre les changements environnementaux (dérèglements climatiques, biodiversité, approche « Une seule santé »).

Enfin, le MEAE est engagé dans une démarche pour aligner les stratégies nationales et les feuilles de route de coopération scientifique bilatérales. Ainsi, le MEAE a mis en place un dialogue régulier avec le SGPI et le Ministère de l'Économie et des Finances, notamment dans les sciences quantiques et l'intelligence artificielle, afin de déterminer les pays prioritaires, ce qui se traduit à travers les COMIXTEs, en apportant une vigilance particulière à nos intérêts offensifs et défensifs. Cela fut d'ores et déjà le cas pour identifier les axes de coopération avec le Canada, la Corée et les Pays-Bas. Par ailleurs, dans une perspective de mieux aligner les stratégies nationales et les instruments disponibles en interministériel, une coopération avec le SGPI est en cours pour que le MEAE puisse mettre en œuvre le volet international du plan quantique mis à jour dans ses dimensions formation, recherche et innovation. Cette coordination se traduit également par des échanges réguliers afin de définir les feuilles de route de coopération bilatérales dans les champs des sciences quantiques et de l'intelligence artificielle, notamment à travers les COMIXTEs .

b/ Faire valoir l'expertise française en matière archéologique et patrimoniale

Parmi les secteurs faisant l'objet d'un soutien ancien et important du MEAE dans le cadre de la politique d'influence, la recherche archéologique française à l'étranger relève à la fois d'une démarche de rayonnement scientifique - validée par la commission des fouilles - de coopération et de valorisation de notre expertise, et d'aide à la préservation et à la diversité du patrimoine des pays partenaires. La mission archéologique de Madain Saleh constitue notamment la base du projet de développement du site Al-Ula, à fort enjeu pour l'Arabie Saoudite et où la France tient la première place. Sur le terrain, le réseau des UMIFRE (Unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger) constitue un point d'appui précieux de nombreuses missions et projets patrimoniaux permettant, par leur ancrage historique, d'amorcer les coopérations avec les partenaires locaux, à l'image du projet « *Sustainable Lalibela* », en Éthiopie, de préservation, de restauration et de valorisation du site des églises médiévales taillées dans la roche et classées au patrimoine mondial de l'UNESCO, dans lequel le Centre français des études éthiopiennes (CFEE) est impliqué. Cela est également le cas du FSPI « AGIR », qui a permis de renforcer la formation des professionnels du patrimoine d'Irak, du Liban et de Jordanie en partenariat avec l'Institut français du Proche-Orient (IFPO). Au Soudan, jusqu'au déclenchement des affrontements, la section française de la direction des antiquités du Soudan (SFDAS) a soutenu les quatre missions archéologiques actives dans le pays tout en assurant une action de sensibilisation et de réhabilitation du patrimoine grâce à des fonds de l'UNESCO et de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit - ALIPH (mise hors de danger de la ville royale de Meroé). Les missions archéologiques s'appuient également de façon étroite sur le réseau des écoles françaises à l'étranger du MESR.

Enfin, cette action dans le domaine de l'archéologie s'articule avec la politique française de protection du patrimoine mondial et de développement du tourisme durable, dans certains cas en lien avec des projets de l'AFD, les FSPI pouvant servir d'amorçage à des programmes de plus grande envergure, comme c'est le cas aujourd'hui à Lalibela en Éthiopie ou, depuis de longues années, sur le chantier du Mebon au Cambodge. Dans le cadre de cette politique patrimoniale exceptionnelle, la France a renouvelé son soutien à ALIPH, s'engageant à verser 30 MUSD pour la période 2022-2025 lors de la seconde conférence de financement de l'ALIPH, qui a permis la levée de 90 MUSD. Cette reconstitution des fonds permet à ALIPH de continuer à soutenir près de 400 projets de protection du patrimoine dans 35 pays, notamment en Ukraine où la fondation a déjà engagé près de 5 MUSD grâce à un soutien de la commission européenne à hauteur de 2 M€, En 2023, la France a versé une contribution à ALIPH dans le cadre de la reconstitution des fonds.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme	n°	Justification au premier euro
185		

Dotations de fonctionnement aux unités mixtes - instituts français de recherche à l'étranger (5 685 644 €)

Ces crédits servent à financer l'intégralité des dépenses de fonctionnement (loyer, agents support sous contrat local, etc.), hors programmes de recherche, des 27 instituts français de recherche à l'étranger. Une augmentation de cette enveloppe de 450 000 € est prévue en 2024 et permettra notamment de financer une partie de la revalorisation salariale des ADL des IFRE ainsi qu'une meilleure protection sociale des ADL ce qui participera du renforcement du réseau et de son attractivité.

Subventions pour charges de service public**SCSP à Campus France (3 470 339 €)**

L'EPIC Campus France, sous double tutelle du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, a été créé par le décret n° 2011-2048 du 30 décembre 2011 en application de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État. De par la loi, il a les missions de service public suivantes : la promotion et la valorisation à l'étranger du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français, y compris le suivi des anciens étudiants étrangers ; l'accueil des étudiants étrangers en France ; la gestion des bourses et programmes de mobilité internationale des étudiants et chercheurs, la promotion et le développement de l'enseignement supérieur dispensé au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

En outre, Campus France met en œuvre de nombreux programmes de bourses de gouvernements étrangers ou d'entreprises, négociés avec son appui par les postes.

Une description détaillée des missions et du budget de Campus France est présentée dans le volet « Opérateurs » du PAP.

DÉPENSES D'INTERVENTION**Transferts aux ménages****Bourses - enseignement supérieur et recherche (64 646 779 €)**

Ces crédits financent les bourses du gouvernement français (BGF) et la participation de la France à des bourses cofinancées avec des partenaires (gouvernements étrangers, entreprises). Les bourses sont un outil fondamental de la stratégie d'attractivité universitaire de la France tournée vers l'excellence.

L'augmentation de 6 M€ du budget bourses par rapport à 2023 permet, d'une part, de mettre en œuvre la stratégie d'attractivité « Bienvenue en France », qui prévoit un doublement du nombre de bourses d'études du MEAE en dix ans par rapport à 2017, alors même que l'allocation doctorale a été fortement augmentée dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, et, d'autre part, de pouvoir répondre à des priorités stratégiques : renforcer notre influence en Europe, développer les mobilités en Afrique, accueillir davantage d'étudiants issus des pays de la zone indopacifique.

Outre les crédits mis en œuvre par le réseau de coopération et d'action culturelle, qui représentent un peu moins de 2/3 des crédits, cette ligne recouvre des programmes suivis au niveau du MEAE en administration centrale. Ainsi, plusieurs programmes de bourses phares destinés à un public d'excellence continueront d'être soutenus par le Département en 2024 :

- le programme des bourses Eiffel qui cible de façon transversale les meilleurs étudiants dans 7 domaines des sciences et techniques (biologie et santé ; transition écologique ; mathématiques et numérique ; sciences de l'ingénierie) et des sciences humaines et sociales (histoire, langue et civilisation françaises ; droit et sciences politiques ; économie gestion) en s'appuyant sur des jurys

académiques. Près de 10 000 étudiants ont été sélectionnés par ce programme depuis sa mise en place en 1999. En 2022, le nombre de lauréats retrouve une trajectoire ascendante après une baisse du budget en 2021, avec 393 étudiants sélectionnés. En 2023, 394 étudiants ont été sélectionnés.

- le programme Excellence Major, qui finance jusqu'à bac+5 les études des meilleurs élèves étrangers issus des lycées français à l'étranger, a accueilli depuis son lancement en 2000 près de 200 nouveaux boursiers chaque année. Ce programme, doté d'un budget annuel de 7 M€ (financé par le MEAE à hauteur de 3,7 M€ en 2022), subventionne annuellement près de 900 boursiers d'environ 90 nationalités.

Le MEAE soutient également des programmes visant des priorités stratégiques pour notre diplomatie :

- les bourses du programme « *Make Our Planet Great Again* » (MOPGA), lancé en 2017 par le Président de la République, qui favorise la mobilité d'étudiants et de chercheurs sur des formations ou des projets de recherche, en lien avec la lutte contre le changement climatique. Le retour en 2022 au niveau de crédits 2020 a permis d'attribuer à nouveau un budget à ce programme (1,35 M€) pour un nouvel appel à candidatures au titre de 2023 ;
- l'Université franco-allemande (UFA), qui concourt au travers de ses actions (et principalement *via* les bourses de mobilité), à la structuration de cursus intégrés entre établissements d'enseignement supérieur français et allemands. Elle accueille chaque année près de 6 100 étudiants et 500 doctorants dans un réseau de 208 établissements partenaires (dont 90 établissements français). En 2022, l'UFA a consacré 7,6 M€ au financement de bourses de mobilité étudiante. L'UFA accompagne les jeunes chercheurs avec une bourse de soutien aux cotutelles de thèse d'un montant total maximum de 5 000 € pour trois ans. Elle apporte aussi une aide mensuelle à la mobilité de 700 €/mois en 2022 aux doctorants admis à participer à l'un des 28 Collèges doctoraux franco-allemands (CDFA) pendant leur séjour dans le pays partenaire. La participation du MEAE au budget de l'UFA s'élève depuis 2017 à 3,4 M€ ;
- le nouveau programme de bourses « France Excellence Europa » à destination des étudiants de l'Union européenne, dont la deuxième cohorte (51 étudiants pour 22 pays de l'UE) effectuera sa rentrée 2023-2024, a bénéficié en 2023 d'un budget de 1,35 M€ ;
- les actions de soutien aux étudiants et chercheurs déplacés : ces crédits servent également à répondre aux crises politiques. C'est notamment le cas des programmes pour les étudiants et chercheurs réfugiés (programme Élysée pour les Syriens, programme PAUSE, programme HCR - couloirs universitaires) ou du programme de formation au français pour étudiants ukrainiens afin de faciliter leur intégration dans un projet d'études en France. Ainsi, le MEAE poursuivra notamment le programme de couloirs universitaires, en partenariat avec le HCR (Agence des Nations unies pour les réfugiés) et l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) en soutien aux étudiants réfugiés. Une première cohorte de 21 bénéficiaires de niveau master a été sélectionnée pour la rentrée 2022/2023. Il s'agit d'un programme cofinancé avec les établissements d'accueil et pour lequel le MEAE accompagne les bénéficiaires par l'attribution d'une bourse de couverture sociale et la prise en charge d'un voyage international, soit un coût de 30 k€ en 2022. Une deuxième cohorte d'une quinzaine d'étudiants réfugiés est attendue pour la rentrée 2023.

Échanges d'expertise - enseignement supérieur et recherche (4 906 854 €)

Il s'agit principalement des missions d'experts français (dans une discipline particulière) qui se rendent dans un pays étranger afin d'appuyer la modernisation ou la création d'une filière universitaire, ou à l'inverse, d'un enseignant étranger invité dans une université française. Ces crédits permettent également de mettre en place des échanges entre chercheurs étrangers et français. Des chercheurs étrangers peuvent ainsi être invités au Centre national de recherche scientifique (CNRS) ou à des colloques en France.

Cette politique d'échanges d'expertise revêt une grande importance pour certaines thématiques stratégiques telles que l'intelligence artificielle, la santé, l'agriculture et la durabilité des systèmes alimentaires,

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme	n°	Justification au premier euro
185		

l'environnement et la lutte contre le changement climatique, où la recherche est une clé d'entrée pour la France. Pour ce dernier sujet, cela se traduit, par exemple, par des participations à des forums et programmes ayant trait aux questions polaires ou océaniques.

Programmes d'échanges scientifiques - PHC et assimilés (6 730 564 €)

Des programmes pérennes de coopération scientifique permettent d'organiser les contacts et la mobilité des doctorants et des chercheurs étrangers et français. Ces programmes sont bilatéraux ou régionaux, cofinancés à parité de façon quasi systématique. 77 partenariats Hubert Curien (PHC) et programmes assimilés existent actuellement avec plus de 60 pays (déclinés sous une forme analogue notamment en Amérique latine : programmes bilatéraux comme le programme d'Évaluation-orientation de la coopération scientifique (ECOS) avec des pays d'Amérique latine, et le programme piloté par le Comité français d'évaluation de la coopération universitaire et scientifique avec le Brésil (COFECUB) ou régionaux (STIC, MATH et CLIMAT AmSud, pour l'Amérique hispanophone, gérés par la Délégation régionale de coopération pour l'Amérique du Sud basée à Santiago du Chili). Des partenariats Hubert Curien sont également soutenus dans une dizaine de pays dans la région indopacifique.

Tournés à la fois vers la performance scientifique et vers la diplomatie d'influence, ces outils contribuent à faire avancer les travaux sur nos priorités globales et à positionner la recherche française, en Europe (par exemple avec la mise en place d'un PHC régional « Danube », transfrontalier avec l'Autriche, la République tchèque, la Serbie, la Slovaquie, la Bulgarie, et le Monténégro ; ou le PHC « Maghreb » qui comprend l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, en complément des PHC bilatéraux pour chacun de ces pays), contribuant ainsi à la mise en place d'un espace européen de la recherche et en préparation à des demandes de financements plus conséquents dans le cadre des programmes Horizon Europe, mais aussi auprès de partenaires scientifiques émergents (parmi d'autres exemples, la création d'un PHC à Maurice en 2020 et un projet de programme à l'étude au Ghana).

2023 a vu la relance de deux PHC « Cai Yuanpei » avec la Chine et du PHC « Platon » avec la Grèce, ainsi que le développement du PHC « Danube », rejoint par le Monténégro. Pour 2024, plusieurs PHC sont en cours de discussion avec l'Inde (nouveaux PHC), la Roumanie et le Vietnam (relance) ainsi qu'un projet de PHC régional sur l'Europe médiane/les pays baltes (nouveau PHC). Compte tenu du succès de cet instrument, la hausse des crédits de 1,2 M€ prévue en 2024 permettra de réaliser de nouveaux partenariats et d'augmenter la dotation de certains PHC.

Transferts aux autres collectivités**Dotations pour opérations aux EAF et aux UMIFRE – enseignement supérieur et recherche (6 308 040 €)**

Cette ligne comprend les dotations pour opérations relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche portées par les établissements à autonomie financière (EAF), qu'il s'agisse des Instituts français ou des unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE).

Les Instituts français locaux (EAF pluridisciplinaires), se voient, dans la plupart des cas, confier une partie des crédits d'opérations des SCAC. En l'espèce, cela leur permet, d'une part, de porter des actions de soutien à la mobilité étudiante, de promotion de l'enseignement supérieur français ou encore de diffusion scientifique.

D'autre part, les UMIFRE - EAF dédiés au soutien à la jeune recherche française en sciences humaines et sociales - interviennent sur l'ensemble des activités des centres de recherche en sciences humaines et sociales : bourses et accueil des chercheurs et étudiants-chercheurs pour des séjours courts ou longs, édition, aides à la publication et à la traduction, organisation de colloques internationaux et de séminaires doctoraux, insertion dans les *curricula* des universités locales, cours de langue (par exemple d'arabe à l'Institut français du Proche-Orient ou à l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain), soutien aux fouilles archéologiques de la zone de compétence, initiatives de débat d'idées ouvertes au grand public avec invitation de chercheurs français renommés. Les UMIFRE, par la production de savoirs sur les sociétés

qu'elles étudient et leurs évolutions contemporaines contribuent à l'analyse et à la mise en perspective des grands bouleversements sociaux, économiques, climatiques et politiques en cours.

Autres crédits d'intervention dans les postes et en administration centrale - enseignement supérieur et recherche (31 293 818 €)

Ces crédits sont destinés à renforcer l'attractivité de la France dans les domaines universitaire et de la recherche, notamment par l'intermédiaire de contributions à plusieurs universités ou campus franco-étrangers (université franco-allemande, université française en Arménie, université des sciences et des technologies de Hanoï au Vietnam, université française d'Égypte, campus franco-indien, etc.) et par le soutien aux formations supérieures délocalisées, au Brésil par exemple, ou encore par des mesures de soutien à l'attractivité des études en France pour les étudiants étrangers.

Cette dotation permet également de mobiliser des financements dans le cadre de partenariats locaux et d'échanges scientifiques. Ces crédits sont utilisés par les services de l'administration centrale, les SCAC et les services scientifiques et technologiques (SST) sous forme de subventions versées à des acteurs dans le domaine de la coopération scientifique, tel que le Centre franco-indien pour la promotion de la recherche avancée (CEFIPRA) en Inde (1,55 M€ annuels), qui vise le financement de projets de recherche franco-indiens par appels à projets sélectifs sur des thématiques prioritaires, instrument essentiel pour la dynamique scientifique franco-indienne. Compte tenu de l'importance stratégique de l'Inde et de la concurrence d'instruments du même ordre mis en place avec les États-Unis, la Corée ou le Japon, une augmentation de la dotation accordée par le MEAE est prévue pour 2024 (150 000 € annuels).

L'augmentation de cette ligne de crédits permettra de soutenir le développement des projets de « campus franco-étrangers » en particulier dans la zone indopacifique, priorité géographique de premier plan : second appel à projet du campus franco-indien à portée régionale dans le domaine des sciences de la vie pour la santé, lancement d'un projet franco-australien sur la transition énergétique. S'agissant du développement du Campus franco-indien, le MEAE envisage de poursuivre son financement en 2024 avec une nouvelle enveloppe globale de 1 M€ (qui deviendrait une dotation annuelle). En ce qui concerne le soutien à la création du projet franco-australien portant sur la transition énergétique, le MEAE souhaite apporter en 2024 un financement de 1 M€ (qui a vocation à être renouvelé pendant 4 ans, afin de pouvoir conduire le projet à un stade de maturation suffisamment avancé).

Ces crédits permettront également de contribuer à la mise à niveau de la plateforme numérique « Études en France », l'équivalent pour les étudiants étrangers de la plateforme « Parcoursup » sur le plan national, qui s'est imposée comme l'outil central de pilotage de la mobilité étudiante étrangère vers la France. Conformément aux orientations de la stratégie interministérielle « Bienvenue en France », le déploiement de la plateforme est en cours de généralisation à l'ensemble de nos postes diplomatiques dans les pays dont la mobilité des étudiants est soumise à visa. Elle a ainsi vocation à devenir le « point d'entrée unique des candidatures des étudiants internationaux ». Or cette montée en puissance nécessite la refonte technique des modules obsolètes de la plateforme afin de supporter les nouveaux flux engendrés par son déploiement, de continuer à répondre aux besoins en termes de sécurité numérique mais aussi aux attentes des utilisateurs, et de mener à bien les développements d'interopérabilité avec les différentes plateformes numériques existantes (France-Visas, Apogée, France alumni). La perspective du transfert de gestion de la plateforme « Études en France » à l'opérateur Campus France, inscrite dans son contrat d'objectifs, rend également nécessaire le financement de cette remise à niveau. Ce chantier technique d'envergure engendrera un coût estimé à 1,5 M€ hors frais de fonctionnement, qui s'élèvent actuellement à 700 000 € par an.

Enfin, une partie de l'augmentation de ces crédits pourra être consacrée à porter en 2024 à 2 M€ le financement de la commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger (« commission des fouilles »), qui est en 2023 de 1,9 M€, ce qui permettrait de revoir à la hausse les montants alloués par mission (entre 9 000 et 22 000 € actuellement) dans le but de conforter l'expertise française dans ce domaine dans un contexte de concurrence très active notamment allemande et américaine. Les fouilles

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme 185	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

soutenues financièrement par le ministère sont un instrument de notre politique d'influence en prenant appui sur des partenariats solides et souvent anciens.

ACTION (56,4 %)**05 - Agence pour l'enseignement français à l'étranger**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	454 928 726	454 928 726	0
Crédits de paiement	0	454 928 726	454 928 726	0

Entièrement consacrée au service d'enseignement français à l'étranger dans le monde entier, cette action est dédiée à la subvention pour charges de service public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Une présentation complète de l'opérateur est réalisée dans le volet Opérateurs.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	454 928 726	454 928 726
Subventions pour charges de service public	454 928 726	454 928 726
Total	454 928 726	454 928 726

Consacrée au service d'enseignement français à l'étranger dans le monde entier, cette action est dédiée à la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et à sa subvention pour charges d'investissement (SCI).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Subventions pour charges de service public****SCSP à l'AEFE (454 928 726 €)**

La SCSP de l'opérateur s'élèvera en 2024 à 454 928 726 €, soit une hausse de 8 M€ par rapport à la LFI 2023. Une présentation complète de l'opérateur, réalisée dans le volet Opérateurs, détaille cette hausse de crédits.

ACTION (10,5 %)**06 - Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	84 794 416	0	84 794 416	0
Crédits de paiement	84 794 416	0	84 794 416	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	84 794 416	84 794 416
Rémunérations d'activité	69 094 272	69 094 272
Cotisations et contributions sociales	14 760 986	14 760 986
Prestations sociales et allocations diverses	939 158	939 158
Total	84 794 416	84 794 416

ACTION (1,3 %)**07 - Diplomatie économique et attractivité**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	10 420 083	10 420 083	0
Crédits de paiement	0	10 420 083	10 420 083	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	10 420 083	10 420 083
Transferts aux autres collectivités	10 420 083	10 420 083
Total	10 420 083	10 420 083

Transferts aux autres collectivités

Le MEAE continue au titre de sa politique d'attractivité, à promouvoir la Destination France à travers des campagnes de communication et de promotion réalisées par l'opérateur Atout France, notamment en tirant profit des grands évènements sportifs internationaux (mesures 19 et 20 du Plan Destination France), dotées

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme	n°	Justification au premier euro
185		

de 5,85 M€ en 2023. En 2024, 5,85 M€ seront de nouveau alloués à l'opérateur par le MEAE au titre des mesures susmentionnées. Ces campagnes, leurs résultats, et la bonne utilisation des fonds alloués seront ainsi suivis par le MEAE dans leurs dimensions métier et budgétaire par la DGM.

Aussi, en 2024, les dépenses du MEAE au titre de la diplomatie économique porteront notamment sur :

- La contribution ministérielle à la participation française à l'Exposition universelle d'Osaka 2025, qui s'élève en 2024 à 3,8 M€, soit une hausse de 2,2 M€ par rapport à 2023 (pour mémoire, le Département a souhaité régler 2,2 M€ par anticipation lors de l'exercice 2022, avec un montant restant de 1,6 M€ à régler en 2023) ;
- La contribution ministérielle au soutien de la France au Partenariat mondial pour l'intelligence artificielle (PMIA) pour 358 500 € ;
- La contribution au Sommet Choose France dont le montant pour 2024 n'est pas encore arrêté et s'élevait à 298 357,25 € en 2023, soit une hausse de 40 857,25 € par rapport à l'édition 2022 ;
- La contribution au Forum du gaz de la Méditerranée orientale (EMGF) qui n'est pas encore connue pour 2024. Elle s'élevait, en 2023, à 211 297,5 €, soit une hausse de 83 297,5 € par rapport à 2022. Cette évolution à la hausse s'explique notamment par un accroissement des dépenses de personnel, l'EMGF, organisation en croissance (créée en 2019), recrutant actuellement de nouveaux collaborateurs pour mener à bien ses travaux.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	451 128 726	451 128 726	454 928 726	454 928 726
Subvention pour charges de service public	446 928 726	446 928 726	454 928 726	454 928 726
Transferts	4 200 000	4 200 000	0	0
CAMPUS France (P185)	70 120 339	70 120 339	77 120 339	77 120 339
Subvention pour charges de service public	3 470 339	3 470 339	3 470 339	3 470 339
Transferts	66 650 000	66 650 000	73 650 000	73 650 000
Institut Français (P185)	28 267 161	28 267 161	28 267 161	28 267 161
Subvention pour charges de service public	28 267 161	28 267 161	28 267 161	28 267 161
Total	549 516 226	549 516 226	560 316 226	560 316 226
Total des subventions pour charges de service public	478 666 226	478 666 226	486 666 226	486 666 226
Total des transferts	70 850 000	70 850 000	73 650 000	73 650 000

S'agissant de Campus France et de l'Institut français, les subventions pour charges de service public (SCSP) sont stables par rapport à la LFI 2023. Les transferts à destination de Campus France recouvrent le mandat confié à l'opérateur au titre des bourses, échanges d'expertises et échanges scientifiques.

Quant à l'AEFE, sa SCSP est augmentée de +8 M€, augmentation correspondant au soutien au financement de la réforme du statut des personnels résidents.

En dépenses d'intervention (titre 6) :

- des transferts de 3,7 M€ vers l'AEFE depuis le P185 correspondent aux bourses dites « Excellence Major » auxquelles s'ajoute un versement de 0,5 M€ au titre de la subvention au lycée franco-australien de Canberra pour un total de 4,2 M€ ;
- des transferts à destination de Campus France (73,65 M€) recouvrent le mandat confié à l'opérateur au titre des bourses, échanges d'expertises et échanges scientifiques (*cf. infra*).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2023				PLF 2024					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger			5 604	5 161			5 594			
CAMPUS France			228	25			228	25		
Institut Français			143	19			153	19		
Total ETPT			5 975	5 205			5 975	44		

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme	n°	Justification au premier euro
185		

Intitulé de l'opérateur	LFI 2023				PLF 2024					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

■ SCHÉMA D'EMPLOI ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOI DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2023	5 975
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2023	
Impact du schéma d'emplois 2024	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2024	5 975
Rappel du schéma d'emplois 2024 en ETP	

Le plafond d'emploi global des 3 opérateurs relevant du P185 s'élève à 5 975 ETPT.

Les plafonds de l'AEFE et de l'Institut français évoluent comme suit par rapport à la LFI 2023 : -10 ETPT pour l'AEFE et +10 ETPT pour l'Institut français.

Ainsi, en PLF 2024, le plafond d'emploi de l'AEFE est de 5 594 ETPT tandis que celui de l'Institut français est porté à 153 ETPT.

Le plafond d'emploi de Campus France demeure inchangé à 228 ETPT.

Quant au hors plafond d'emploi, il est mentionné à titre indicatif, ce dernier pouvant évoluer en fonction des besoins ponctuels des opérateurs, après approbation de leurs administrateurs respectifs.

Opérateurs

Avertissement

Les états financiers des opérateurs (budget initial 2023 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2023 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2023 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) sont publiés sans commentaires dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Créée par la loi n° 90-588 du 6 juillet 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

L'agence a pour objet :

- d'assurer les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger ;
- de contribuer au rayonnement de la langue et de la culture françaises, notamment par l'accueil d'élèves étrangers ;
- d'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité ;
- d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre de l'Europe et des affaires étrangères.
- de veiller au respect des principes de l'école inclusive envers les élèves à besoins éducatifs particuliers.
- de conseiller les promoteurs d'initiatives en vue de la création d'un établissement d'enseignement français dans la conduite de leur projet d'homologation ;
- d'instruire les dossiers de demande de garantie de l'État pour financer l'acquisition, la construction et l'aménagement des locaux d'enseignement ;
- de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers ;
- d'être un laboratoire d'innovation pédagogique pour l'éducation nationale, en particulier dans le domaine de l'enseignement des langues.

L'Agence coordonne un réseau qui atteindra, à la rentrée 2023, 580 établissements d'enseignement français à l'étranger, homologués par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ). Elle gère directement 68 établissements scolaires, les établissements en gestion directe (EGD), services déconcentrés de l'Agence. De plus, elle affecte des moyens publics et entretient un dialogue de gestion étroit avec les 163 établissements avec lesquels elle est liée par une convention, les établissements conventionnés.

Elle est liée enfin par un accord de partenariat avec 349 établissements partenaires pour lesquels elle offre des services en matière de formation des personnels, d'aide à l'orientation des élèves et au suivi pédagogique des enseignants.

Ces établissements sont, comme les deux autres types d'établissements, homologués par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Ils dispensent tous un enseignement sur programme français. Les établissements « partenaires » sont gérés par des associations, fondations ou structures sui generis. Ils disposent de la pleine autonomie de gestion et recrutent directement leurs personnels d'encadrement et d'enseignement.

Au total, le réseau des établissements homologués scolarisait 390 000 élèves en 2022/2023. Ce chiffre devrait avoisiner les 400 000 élèves à la rentrée scolaire 2023. Aujourd'hui, après la crise sanitaire qui l'a affecté mais à laquelle il a bien résisté, avec le soutien de l'État français, le réseau des établissements français à l'étranger a repris une croissance dynamique. Le cap fixé par le Président de la République est maintenu : l'effectif global s'est accru de plus de 40 000 enfants supplémentaires depuis 2018, tiré notamment par le Maghreb (+5,4 %), l'Afrique et aujourd'hui, le redémarrage en Asie.

L'Agence met en œuvre pour l'ensemble des établissements homologués des actions de formation des personnels et des missions de suivi pédagogiques (inspections) qui permettent d'assurer un fonctionnement

et des enseignements conformes aux programmes et aux standards du MENJ. Elle accompagne également les établissements en situation de crise, au plan humain, sécuritaire ou éventuellement financier, selon des modalités adaptées à chaque situation, sous la supervision du MEAE.

Elle propose par ailleurs un certain nombre d'événements fédérateurs du réseau (Jeux internationaux de la jeunesse, orchestre des lycées français du monde, Ambassadeurs en herbe, etc.). La loi n° 2022-272 du 28 février 2022 a donné à l'Agence de nouvelles missions dans le cadre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger : un rôle renforcé en matière de formation, l'accompagnement des projets de création d'établissements homologués et l'instruction des demandes de garantie de l'État aux emprunts immobiliers des établissements conventionnés et partenaires.

En 2023, l'AEFE rémunère 10 465 équivalents temps plein travaillés (ETPT) dont :

- 2,1 % au siège ;
- 8,1 % d'expatriés ;
- 44,3 % de résidents ;
- 45,5 % de recrutés locaux.

L'AEFE affecte aux établissements en gestion directe et conventionnés des personnels enseignants et d'encadrement et peut attribuer à ces établissements des subventions de fonctionnement, d'équipement et d'investissement.

Les familles françaises, dont les enfants sont inscrits dans les établissements homologués, peuvent bénéficier d'une aide à la scolarité grâce à une dotation du MEAE sur le programme 151.

Par ailleurs, prenant en compte l'existence d'un vivier de près de 2 millions d'élèves qui poursuivent, partout dans le monde, leurs études dans des filières locales d'enseignement bilingue francophone, le MEAE a créé en 2012 un label d'excellence, le label LabelFrancEducation, dont la gestion administrative a été confiée à l'AEFE. Ce label distingue les établissements étrangers à programme nationaux qui satisfont les critères suivants : un enseignement de disciplines non linguistiques en français à hauteur d'un minimum de 20 % du nombre d'heures enseignées, le niveau de compétence et de formation de l'équipe enseignante, la préparation aux certifications de français et l'existence d'un environnement francophone.

La croissance de ce réseau se confirme et l'objectif fixé par le Président de la République de 500 filières labellisées en 2022 est largement dépassé puisque l'on compte désormais 651 établissements labellisés à la rentrée 2023.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le principal outil de pilotage stratégique de l'AEFE est le contrat d'objectifs et de moyens (COM) qui fixe les objectifs de l'opérateur et ses indicateurs de performance. Le COM 2021-2023, adopté en janvier 2022, tient compte des orientations du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger et des enseignements de la crise sanitaire.

Le COM 2021-2023 s'articule autour de 4 objectifs stratégiques.

- Axe n° 1 : Accroître l'attractivité de l'enseignement français pour attirer de nouveaux publics. Il s'agit de valoriser et d'enrichir l'offre éducative des établissements du réseau homologué notamment par la valorisation de ses atouts : une éducation plurilingue, des dispositifs d'inclusion scolaire, le développement numérique éducatif et un baccalauréat réformé en phase avec les standards internationaux.

- Axe n° 2 : Renforcer le rôle de l'Agence au service du développement du réseau d'enseignement français à l'étranger. Dans l'esprit du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, le rôle de l'AEFE est renforcé pour d'une part, accompagner et faciliter l'intégration de nouveaux établissements partenaires dans le réseau et d'autre part, renforcer la formation des personnels, quel que soit leur statut, grâce à la création des 16 instituts régionaux de formation (IRF).

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme	n°	Opérateurs
185		

- Axe n° 3 : Développer le rôle de l'Agence comme acteur de la coopération éducative. L'Agence est appelée à renforcer son accompagnement du réseau des 651 établissements labellisés en 2023 dans 63 pays étrangers qui disposent de sections bilingues francophones labellisées LabelFrancÉducation. L'AEFE mettra par ailleurs en œuvre le soutien renforcé aux associations du réseau français langue maternelle (FLAM).

- Axe n° 4 : Adapter le fonctionnement de l'Agence pour répondre aux défis du développement de l'enseignement français. L'Agence, « colonne vertébrale » du réseau va poursuivre le travail de réorganisation et de modernisation qu'elle a engagé depuis 2019. Le COM souligne notamment l'importance d'associer davantage les représentants des parents d'élèves et des anciens élèves à la gouvernance du réseau.

Le prochain COM couvrira la période 2024-2026, et les travaux d'élaboration de celui-ci ont été lancés à l'été 2023.

Une lettre de mission ainsi qu'une lettre d'objectif sont par ailleurs remises au directeur de l'AEFE par le MEAE, respectivement en début de mandat et annuellement. La lettre d'objectif définit les critères d'évaluation annuelle du directeur selon quatre axes : pédagogique, budgétaire, gouvernance et pilotage stratégique du réseau.

A la suite de recommandations de la Cour des comptes, une personnalité extérieure a été nommée président du conseil d'administration de l'AEFE en février 2021.

Gestion immobilière et financière

L'AEFE assure le financement de sa programmation immobilière depuis 2005, à la fois sur ses fonds propres et sur ceux des établissements en gestion directe, dans le cadre d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Le SPSI en cours actuellement (2016-2020) a été validé par le conseil d'administration du 27 juin 2016. Compte tenu de la crise sanitaire, durant laquelle les chantiers en cours ont été arrêtés, et d'un travail préparatoire à réactualiser en 2021, le SPSI actuel a été prolongé, après accord de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) et du conseil d'administration de l'Agence. Le prochain SPSI intégrera des objectifs d'accompagnement du développement des établissements, d'amélioration de la sécurité de leurs emprises, ainsi que de qualité des installations, en particulier des écoles maternelles et primaires. Il s'inscrira dans la continuité du schéma précédent, notamment en raison de la poursuite de projets déjà entamés ou du report d'autres opérations. Il veillera également à intégrer les suggestions des plans éducation élaborés par les postes et prendra en compte les conséquences de la crise, pour s'assurer que la programmation immobilière des EGD réponde aux besoins de scolarisation dans les pays d'implantation.

A la suite de la suppression de l'ANEFE en novembre 2019, un nouveau mécanisme a été mis en place permettant aux établissements conventionnés d'emprunter pour leur projet immobilier. Le nouveau dispositif a été adopté en LFI 2021. Il permet que les garanties soient octroyées directement par l'État, et non plus par l'intermédiaire de l'ANEFE. Les modalités d'application du nouveau dispositif ont fait l'objet d'un arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance signé le 2 avril 2021. Elles portent notamment sur les caractéristiques de la garantie telles que le fait générateur de son appel et les diligences que les établissements d'enseignement de crédit bénéficiaires doivent accomplir avant de pouvoir prétendre au paiement des sommes dues par l'État à son titre. Une commission interministérielle chargée d'émettre un avis sur l'octroi de la garantie de l'État aux établissements d'enseignement français à l'étranger se réunit désormais régulièrement afin d'étudier les demandes émanant des établissements.

Pour participer au financement des projets immobiliers des établissements en gestion directe (EGD, l'agence peut recourir à des avances de l'agence France trésor sur le programme 823 « Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics » de la mission « Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics », dans la limite de l'autorisation annuelle en loi de finances. Un travail est engagé entre les différents acteurs de ce dispositif afin de mettre en œuvre un nouveau mécanisme pérenne de remplacement au système des avances de l'AFT.

Perspectives 2024

Le Président de la République a fixé, dans le cadre du plan pour la langue française et le plurilinguisme, l'objectif d'un doublement des effectifs scolarisés dans l'enseignement français à l'étranger à l'enseignement français à l'étranger d'ici à 2030.

Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, présenté en octobre 2019, décline un ensemble de mesures pour atteindre cet objectif. Il s'articule autour de quatre axes majeurs :

- attirer de nouveaux élèves dans les établissements du réseau en valorisant les atouts du modèle éducatif français ;
- encourager la création de nouvelles écoles grâce à la simplification des procédures d'homologation et à un meilleur accompagnement des porteurs de projet ;
- renforcer la formation de tous les personnels par la création de 16 instituts régionaux de formation ;
- mieux associer les parents d'élèves à la vie des établissements et adapter le pilotage de l'enseignement français à l'étranger, en particulier le rôle dévolu à l'AEFE, aux enjeux de la croissance du réseau homologué.

À cet effet, l'AEFE s'est transformée pour assumer son rôle de développeur de potentiel et d'accompagnateur de la croissance par le biais d'une réorganisation interne engagée dès 2020-21, du développement de son offre de formations, de la promotion du plurilinguisme ainsi que d'un meilleur accompagnement en matière d'orientation des élèves.

En 2024, l'AEFE poursuivra la montée en charge de ces nouveaux dispositifs.

Ainsi, à l'occasion de la clôture des Consultations sectorielles du printemps 2023, le directeur général de l'AEFE a présenté les grands axes de la nouvelle feuille de route 2023-2026 de l'Agence, qui doit permettre de mettre le réseau sur la trajectoire voulue par les ambitions du Plan de développement de l'enseignement français à l'étranger d'ici 2030 :

- Axe n° 1 : Renforcer l'attractivité de l'offre éducative « EFE » à travers une communication homogène et moderne notamment à destination des familles et des investisseurs ;
- Axe n° 2 : Mobiliser les acteurs terrain avec des objectifs de densification ou de création adaptés à chaque pays ;
- Axe n° 3 : Développer un vivier de professionnels formés, adaptés aux pays concernés et modéliser les besoins en personnels et formateurs ;
- Axe n° 4 : Garantir la qualité et la rendre lisible notamment à travers la valorisation de l'homologation et l'incitation à engager les établissements dans des démarches d'auto-évaluation ;
- Axe n° 5 : Adapter le pilotage de l'AEFE sur le futur réseau 2030 et améliorer les interfaces pour une gestion efficiente des données.

Ces orientations stratégiques s'accompagneront notamment d'un travail d'identification de zones géographiques d'effort prioritaire. D'ores et déjà, 11 pays-cibles, présentant un potentiel intéressant, seront les « laboratoires » d'une action de soutien renforcée en faveur de la croissance des effectifs : Arabie Saoudite, Brésil, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats Arabes Unis, États-Unis, Inde, Mexique, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sénégal.

La formation continuera de faire l'objet d'une attention soutenue. A ce titre, les 16 Instituts régionaux de formation (IRF) sont un outil visant à structurer, renforcer et fluidifier le dispositif de formation des personnels des établissements français à l'étranger. Entièrement déployés depuis le 1^{er} janvier 2023 suite à la loi n° 2022-272 du 28 février 2022 visant à faire évoluer la gouvernance de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et à créer les instituts régionaux de formation, ces IRF sont des établissements en gestion directe de l'AEFE et leurs budgets respectifs sont intégrés au budget de l'opérateur.

L'accent sera mis également sur une articulation plus fluide entre l'enseignement français à l'étranger et l'enseignement supérieur et la recherche française, pour en développer l'attractivité. Une rénovation progressive du programme Bourses Excellence Major sera notamment amorcée dès 2024.

Enfin, le baccalauréat français international, BFI, un nouveau dispositif souple et adapté conçu par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse qui renforce la dimension internationale de l'examen a été déployé en 2022-23 et une première cohorte de bacheliers français internationaux sera diplômée en juin 2024.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme 185	n°	Opérateurs
------------------	----	------------

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 Diplomatie culturelle et d'influence	451 129	451 129	454 929	454 929
Subvention pour charges de service public	446 929	446 929	454 929	454 929
Transferts	4 200	4 200	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P151 Français à l'étranger et affaires consulaires	105 750	105 750	0	0
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	105 750	105 750	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	556 879	556 879	454 929	454 929

En 2024, le montant de la dotation du MEAE depuis le programme 185 à l'agence s'établit à :

-454,93 M€ en AE et en CP au titre de l'action 5 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ». L'augmentation de 8 M€ par rapport à 2023 est destinée à contribuer au financement de la réforme du statut des personnels résidents (pour un financement total de 15 M€, 7 M€ ayant déjà été accordés en LFI 2023).

-3,7 M€ en AE et en CP au titre des bourses dites « Excellence Major » positionnées dans l'action 5 « Enseignement supérieur et recherche » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » ;

-0,5 M€ en AE et en CP pour la subvention destinée au lycée franco-australien de Canberra.

En PLF 2024, aucune subvention pour charges d'investissement n'est demandée, l'opérateur finançant à ce jour ses investissements immobiliers via des ressources propres.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	10 765	5 594
– sous plafond	5 604	5 594
– hors plafond	5 161	
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

En PLF 2024, une baisse de 10 ETPT sous plafond est prévue pour l'AEFE, afin de tenir compte de la non-saturation de ce plafond d'emploi par l'opérateur, et permettre le redéploiement vers un autre opérateur du programme 185.

OPÉRATEUR

CAMPUS France

Missions

L'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Campus France a été institué par le décret n° 2011-2048 du 30 décembre 2011, en application de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010. Il est placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Il est issu de la fusion, en 2011, du groupement d'intérêt public (GIP) Campus France et de l'association Égide et a repris les activités internationales du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). La France s'est ainsi dotée d'un opérateur unique chargé d'assurer la promotion des formations supérieures françaises à l'étranger, mais aussi de fournir des prestations aux bénéficiaires de programmes de mobilité internationale développés par la France, notamment les boursiers du gouvernement français, ou par les États partenaires.

Il exerce ses missions selon les orientations définies conjointement par ses ministères de tutelle. Conformément à la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État, l'établissement public Campus France a notamment pour missions :

1. La valorisation et la promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français, y compris par le suivi régulier des ressortissants étrangers ayant accompli tout ou partie de leur cursus dans le système français d'enseignement ou le réseau d'enseignement français à l'étranger ;
2. L'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, y compris l'aide à la délivrance des visas et l'hébergement, en appui aux universités, aux écoles et aux autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi qu'aux collectivités territoriales ;
3. La gestion de bourses, de stages et d'autres programmes de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs ;
4. La promotion et le développement de l'enseignement supérieur dispensé au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme	n°	Opérateurs
185		

Ces missions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie interministérielle Bienvenue en France lancée en novembre 2018, confirmée par la feuille de route de l'influence de décembre 2021, et fixant des objectifs très ambitieux pour 2027 : 500 000 étudiants étrangers toutes mobilités confondues (contre 325 000 en 2017), triplement du nombre de bourses et exonérations pour étudiants étrangers dont le doublement du nombre de bourses et exonérations pour études versés par le MEAE (15 000 contre 7 000 en 2017), promotion des campus français à l'étranger. Campus France collabore étroitement avec le réseau diplomatique à l'étranger pour la réalisation de ses missions, notamment au travers des 259 Espaces Campus France appartenant au réseau culturel du MEAE dans 127 pays.

Campus France a célébré ses dix ans à la fin 2021, ce qui lui a permis de faire un bilan rétrospectif de son activité sur la décennie, marquée par une augmentation du nombre d'étudiants étrangers (+30 %) et du nombre d'espaces Campus France (+66 %).

Gouvernance et pilotage stratégique

Outre un conseil d'administration qui comprend 29 membres, la gouvernance de l'opérateur Campus France se compose d'un conseil d'orientation qui compte 19 membres, notamment des représentants des étudiants, des conférences d'établissements d'enseignement supérieur et des collectivités territoriales. Ses membres se réunissent chaque année en vue d'émettre des recommandations au conseil d'administration sur les questions relatives aux conditions d'accueil et de séjour des étudiants et des chercheurs étrangers en France.

Les établissements d'enseignement supérieur français participent au « Forum Campus France », inscrit dans le décret constitutif de l'opérateur, lancé officiellement le 18 décembre 2012, qui se subdivise en commissions thématiques, lesquelles se réunissent régulièrement et font des propositions au conseil d'administration.

Une nouvelle directrice générale, Donatienne Hissard, a été nommée par le décret du Président de la République du 11 mai 2022. Sa lettre de mission a été renouvelée le 26 avril 2023 par les deux ministres de tutelle pour la période 2022-2025. Elle est accompagnée, chaque année, d'une lettre d'objectifs dont la réalisation détermine la part variable de sa rémunération.

Les ministères de tutelles ont travaillé avec l'opérateur sur le contrat d'objectifs couvrant la période 2023-2025, approuvé par le conseil d'administration de Campus France en septembre 2023. Les objectifs fixés à l'opérateur portent sur volets suivants :

- Poursuivre l'adaptation des stratégies de promotion en fonction des géographies ;
- accroître la lisibilité et la visibilité de l'offre française de formation universitaire ;
- améliorer le suivi des boursiers ;
- poursuivre la modernisation de l'établissement et le développement des ressources propres.

Situation de l'opérateur

Outre les subventions pour charges de service public du MEAE et du MESR, Campus France finance ses activités par le prélèvement de frais de gestion sur les programmes de bourses, missions, invitations du Département des deux ministères.

Au budget initial (BI) 2023, ces recettes sont estimées à 7,1 M€, en hausse de +10,6 % (+682 k€) par rapport à l'exécution 2022. En tant qu'EPIC, Campus France est également incité à développer ses ressources propres constituées principalement des frais de gestion prélevés pour la gestion de programmes avec des partenaires tiers (gouvernements étrangers, collectivités locales, autres établissements publics et privés français et étrangers, etc.), mais aussi par les manifestations payantes que l'opérateur organise ou encore la réponse à des appels européens. Ces recettes sont estimées à 10,59 M€ au BI 2023, une prévision en augmentation par rapport à l'exécution 2022 (+418 k€ soit +4 %).

Perspectives 2024

L'année 2024 doit permettre à l'opérateur de poursuivre la mise en œuvre de son nouveau contrat d'objectif, en conformité avec les nouvelles orientations de la politique d'attractivité de la France fixées dans le cadre de la stratégie « Bienvenue en France » et de la Feuille de route de l'influence. Ces dernières visent une approche plus qualitative des objectifs d'attractivité qui s'imposent à l'ensemble des acteurs de la chaîne de l'attractivité dont l'opérateur Campus France est un pivot : amélioration de l'accueil et du suivi des étudiants boursiers et chercheurs, définition des outils de promotion de l'offre de formation française, prise en compte des priorités géographiques du MEAE, priorité à l'excellence des candidats à la mobilité vers la France.

Les chantiers principaux concerneront ainsi :

- l'accompagnement des postes de la zone indopacifique et Afrique dans la mise en œuvre du plan d'action opérationnel à la suite des séminaires d'attractivité organisés en 2022 et 2023 ;
- le maintien d'un accent en Europe, en lien avec Erasmus +, tout particulièrement dans les Balkans et l'Europe médiane ;
- la promotion des projections françaises en Afrique (mobilités régionales et croisées) et en Asie (campus franco-indien) ;
- la mise en place d'un suivi pédagogique et *alumni* renforcé pour les boursiers d'études ;
- l'accompagnement du déploiement de la plateforme « Études en France » notamment dans les ambassades nouvellement rattachées ;
- la poursuite des groupes de travail concernant le transfert de la plateforme « Études en France » vers l'opérateur ;
- l'organisation des deuxièmes Journées France *Alumni* et la rédaction d'une stratégie nationale France *Alumni* ;
- un effort spécifique de promotion et de communication auprès des doctorants internationaux.

Le maintien de la subvention pour charges de service public du MEAE à hauteur de la LFI 2023 est sollicité pour assurer ces actions.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 Diplomatie culturelle et d'influence	70 120	70 120	77 120	77 120
Subvention pour charges de service public	3 470	3 470	3 470	3 470
Transferts	66 650	66 650	73 650	73 650
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P209 Solidarité à l'égard des pays en développement	8 700	8 700	8 700	8 700
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	8 700	8 700	8 700	8 700
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	2 007	2 007	1 786	1 786
Subvention pour charges de service public	1 815	1 815	1 786	1 786
Transferts	191	191	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme 185	n°	Opérateurs
------------------	----	------------

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	80 827	80 827	87 607	87 607

En PLF 2024, le montant de la subvention pour charges de service public allouée à Campus France depuis le programme 185 est stable par rapport à la LFI 2023.

Aucune subvention pour charges d'investissement n'est demandée en PLF 2024 pour l'opérateur, ce dernier autofinçant, à ce jour, ses investissements. Les crédits prévus en transferts du P 185 pour 73,65 M€ correspondent à des crédits pour les bourses des étudiants étrangers (57,8 M€) et pour des échanges d'expertise et partenariats Hubert Curien (15,7 M€). Les crédits prévus en transferts du P 209 pour 8,7 M€ correspondent à des crédits pour bourses de stage à titre principal (6,3 M€) et des frais de mission pour des échanges d'expertise (2,4 M€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	253	253
– sous plafond	228	228
– hors plafond	25	25
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emploi de Campus France en PLF 2024 est fixé à 228 ETPT, soit une stabilité par rapport à la LFI 2023.

OPÉRATEUR**Institut Français**

Créé par la loi du 27 juillet 2010 et constitué par le décret n° 2010-1695 du 30 décembre 2010, l'Institut français Paris est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Il s'est substitué à l'association CulturesFrance au 1^{er} janvier 2011. L'opérateur est placé par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 sous la tutelle conjointe du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de la Culture, qui en définissent les grandes orientations. L'Institut français travaille également avec les opérateurs du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse à la mise en œuvre de la politique de promotion du français.

L'Institut français est l'opérateur « pivot » de l'action culturelle extérieure de la France. Il assure la promotion et l'accompagnement à l'étranger de la culture française, le développement des échanges avec les cultures européennes, francophones et étrangères, le soutien à la structuration des secteurs culturels locaux, de même que la diffusion du patrimoine cinématographique et audiovisuel français ainsi que le soutien à la circulation des écrits, des œuvres et des auteurs francophones. Son périmètre d'action comprend également la promotion et l'accompagnement à l'étranger des idées et des savoirs, l'enseignement à l'étranger de la langue française, l'information du réseau culturel français à l'étranger, des institutions et des professionnels étrangers sur l'offre culturelle française, la formation professionnelle des personnels du réseau culturel français à l'étranger et le développement de plateformes numériques dans ces différents domaines à destination du réseau et des publics. Il contribue au rayonnement de la France lors d'événements internationaux (Saisons culturelles et Biennales notamment).

L'opérateur soutient les actions du réseau culturel à l'étranger, composé des Instituts français (établissements culturels à autonomie financière -EAF- qui sont rattachés aux services de coopération et d'action culturelle) et des Alliances Françaises (associations de droit local). Il n'est pas la tête du réseau culturel français à l'étranger (qui est piloté par le MEAE) mais propose des dispositifs de soutien, participe à l'organisation (ou organise) des événements à l'étranger, forme les agents du réseau dans ses domaines de compétence, en suivant les priorités établies par le MEAE en matière de diplomatie culturelle. Les EAF et leurs antennes portent presque tous le même nom -« Institut français + nom du pays »- de façon à offrir une marque unique et à renforcer la visibilité du dispositif.

Afin de favoriser les synergies et la mutualisation des ressources dans les actions d'appui au réseau culturel à l'étranger, le Président de la République a annoncé en août 2017 le rapprochement entre la Fondation des Alliances françaises (FAF) et l'Institut français Paris. Cela s'est traduit par un rapprochement fonctionnel effectué au service des deux réseaux (IF/AF). Une convention tripartite entre le MEAE, la FAF et l'Institut français, établissant formellement les missions d'intérêt commun et matérialisant les modalités de ce rapprochement fonctionnel, a été signée le 17 octobre 2019 puis renouvelée le 19 juillet 2023 : le soutien au FLE, la diffusion culturelle, la professionnalisation des agents du réseau des AF et la mise en œuvre de la démarche qualité sont désormais confiés à l'IF au bénéfice des deux réseaux.

Enfin, l'opérateur s'est pleinement saisi en 2022 des enjeux prioritaires que sont la transition écologique et l'égalité femmes-hommes avec l'adoption de deux feuilles de route pour la période 2023-2025 traduisant l'ambition de repenser ses modalités d'action et contribuer à la sensibilisation de chacun sur ces sujets, notamment à l'échelle du réseau.

L'Institut français est rattaché à l'action 02 « Coopération culturelle et promotion du français » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », pour laquelle la dotation inscrite en PLF 2024 au titre de la subvention pour charges de service public (SCSP) s'élève à 28 267 161 € (en AE = CP).

L'Institut français participe à la réalisation de l'objectif 1 « Renforcer l'influence de la France en Europe et dans le monde » et de l'objectif 2 « Améliorer le pilotage et l'efficacité dans la gestion des crédits » du programme 185.

Gouvernance et pilotage stratégique

Éva Nguyen Binh a été nommée, par décret du 2 juin 2021, Présidente du conseil d'administration de l'établissement public Institut français et ambassadrice chargée de l'action culturelle extérieure de la France, à partir du 1^{er} juillet 2021.

Le pilotage stratégique de l'opérateur s'appuie sur plusieurs instruments :

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme	n°	Opérateurs
185		

- Un contrat d'objectifs et de performance (COP). Celui-ci donne les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels fixés par l'État à l'établissement, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des actions menées. Le COP 2023-2025 de l'Institut français est en cours de finalisation.
- Une lettre de mission adressée en début de mandat par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de la Culture à la présidence de l'IF. Celle-ci se décline chaque année par une lettre d'objectifs et des indicateurs annuels de performance.
- Un conseil d'orientation stratégique (COS). La loi du 27 juillet 2010 prévoit que l'Institut français soit consulté sur l'élaboration des stratégies de rayonnement de la culture et de la langue française à l'étranger, et notamment sur les orientations données par l'État à l'Institut français. Quatre COS se sont tenus depuis la création de l'Institut français : en septembre 2011, en octobre 2012, en décembre 2016 et en janvier 2020. Un COS devrait être organisé au second semestre 2023 afin d'entériner le COP 2023-2025.

Depuis sa création en tant qu'établissement public en 2011, l'Institut français occupait des locaux au Carré Suffren à Paris 15^e. Le bail, d'une durée initiale de 9 ans, a été reconduit début 2020 jusqu'en avril 2022.

En mars 2022, un bail de 9 ans a été signé pour un immeuble rue de la Folie Regnault (Paris 11^e) après validation par la Commission nationale de l'immobilier public (CNIP). Ce choix d'immeuble monolocataire répond aux besoins de l'opérateur et représentera également une économie substantielle de 9 M€ sur la durée du bail, le loyer passant de 554 €/m² annuel HT au Carré Suffren à 409 €/m² annuel HT à La Folie Regnault. Initialement prévu au printemps 2023, l'emménagement aura lieu début 2024 après finalisation des travaux. Pendant la période transitoire, l'opérateur s'est installé dans des espaces de coworking rue de Tolbiac. En fin d'année 2022, l'opérateur a communiqué à ses tutelles un Schéma pluriannuel de stratégie immobilière pour la période 2022-2026.

L'Institut français est également inscrit dans la démarche du contrôle interne financier - CIF (déployée avec l'entrée en vigueur du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, dite GBCP, le 1^{er} janvier 2016) depuis 2017. La cartographie des risques et le plan d'actions associés sont présentés annuellement pour vote en CA, et le déploiement du CIF fait partie des objectifs assignés au dirigeant de l'établissement depuis 2018.

Perspectives 2024

Les priorités et perspectives pour 2024 s'inscriront dans le cadre du Contrat d'Objectif et de Performance (COP) 2023-2025. Il devrait se structurer autour des objectifs suivants : 1) Soutenir et animer l'action du réseau de coopération et d'action culturelle français à l'étranger, 2) Accompagner les créateurs et les industries culturelles et créatives (ICC) françaises dans leur développement à l'international, 3) Renforcer le dialogue entre les cultures, les langues et les sociétés, 4) Renforcer le pilotage interne de l'opérateur pour le rendre plus agile, performant et responsable (ce qui passerait notamment par une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement et de personnel ; la production, à un rythme annuel à compter de 2024, d'un rapport sur la répartition géographique et sectorielle des programmes de l'IF ; la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique et de la feuille de route de l'égalité femmes/hommes de l'établissement).

L'appui et la formation du réseau culturel demeureront prioritaires pour l'Institut français. L'opérateur poursuivra le déploiement du plan pluriannuel 2023-2025 de professionnalisation des agents du réseau (SCAC, IF, AF et centres binationaux) annoncé en juin 2023.

Les enjeux du numérique occuperont également une place importante. L'opérateur devrait continuer la mise en œuvre du projet central de transformation numérique du réseau qui lui a été confié en 2021. Il poursuivra également la réflexion engagée sur ses programmes et dispositifs, en lien avec les priorités fixées par les tutelles.

Dans la droite ligne de la priorité gouvernementale donnée aux industries culturelles et créatives et à l'instar des programmes ICC Immersion et IF Incontournable/IF Export, l'opérateur renforcera son action en faveur de l'accompagnement des secteurs culturels et créatifs à l'international, articulée autour de la création, de l'incubation, de la mise en réseau, de la promotion et de l'export.

Enfin, l'Institut français prendra toute sa place dans la mise en œuvre de la priorité présidentielle donnée à l'Afrique à travers différents projets : fonds d'appui à l'entrepreneuriat culturel, Cinémathèque Afrique, poursuite du programme « Notre futur - dialogues Afrique-Europe », soutien à de grandes manifestations, programmes à l'instar d'Accès Culture et de Ressources Éducatives, participation à la création de la Maison des mondes africains.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 Diplomatie culturelle et d'influence	28 267	28 267	28 267	28 267
Subvention pour charges de service public	28 267	28 267	28 267	28 267
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	28 267	28 267	28 267	28 267

En PLF 2024, le montant de la subvention pour charges de service public versée à l'Institut français depuis le programme 185 est de 28,27 M€, soit une stabilité par rapport à la LFI 2023. La différence entre le montant inscrit en LFI 2023 en le budget initial 2023 de l'opérateur s'explique par la déduction de la mise en réserve pondérée.

Aucune subvention pour charges d'investissement n'est demandée en PLF 2024 pour l'opérateur, ce dernier autofinçant, à ce jour, ses investissements.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme	n°	Opérateurs
185		

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	162	172
– sous plafond	143	153
– hors plafond	19	19
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emploi de l'Institut français en PLF 2024 est porté à 153 ETPT, soit +10 ETPT par rapport à la LFI 2023. Cette réallocation depuis un autre opérateur du P185 devrait permettre à l'Institut français de mener à bien les missions confiées.